

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

5 DÉCEMBRE 2023

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR M. MATTEO SEGERS

¹ Voir doc. 620 (2023-2024) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la ministre Linard	3
2	Discussion générale	9
3	Examen des articles.....	84
3.1	Division organique 11	84
3.2	Division organique 15	85
3.3	Division organique 20	86
3.4	Division organique 23	89
3.5	Division organique 25	89
4	Vote et confiance.....	90

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a décidé d'examiner conjointement, lors de sa réunion du 5 décembre 2023, le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2024 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 620 (2023-2024), n°1 et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 617 (2023-2024) n° 1).²

1 Exposé introductif de Mme la ministre Linard

Considérant le calendrier d'ajustement et la libération tardive des crédits, Mme la ministre précise que l'exercice budgétaire de l'ajustement 2023 s'est avéré essentiellement technique. Les mouvements proposés concernent donc principalement l'application de l'indexation, ainsi qu'une série d'opérations d'une portée politique mineure.

En ce qui concerne l'indexation, les paramètres pris en compte lors de l'initial ont sensiblement évolué par rapport à l'ajusté, passant ainsi, pour l'indice santé par exemple, d'une inflation prévisionnelle de 7% lors de l'initial 2023, à un taux revu dans cet ajusté à 4,7%. Budgétairement, et vu la diminution des dépenses que ce ralentissement de l'inflation occasionne, cela se traduit donc par une baisse des crédits pour l'ensemble des AB soumis à ces paramètres macro-économiques. Les

² Ont participé aux travaux de la commission :

M. Bangisa, Mme Laanan, M. Lomba, Mme Pécriaux
Mme Durenne, M. Gardier, M. Maroy, Mme Mathieux
Mme De Re, Mme Delporte, M. Lux, M. Segers
M. Dupont

M. Dispa, Mme Goffinet

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Vossaert: membre du Parlement

Mme Linard, Vice-Présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard

M. Le Mayeur, conseiller budgétaire de Mme la ministre Linard

Mme Hansoul, conseillère budgétaire de Mme la ministre Linard

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

Mme Geels, secrétaire politique du groupe ECOLO

M. Belin, secrétaire politique du groupe Les Engagés

Mme Milito, collaboratrice du groupe PS

Mme Segers, collaboratrice du groupe PS

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Theicher, collaborateur du groupe PTB

Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

diminutions observées au budget à divers endroits dans le budget ajusté ne signifient donc rien d'autre que l'application stricte de l'évolution de l'inflation.

Une série de mouvements ont en outre été opérés au sein du budget, dont l'impact budgétaire est peu significatif.

Il y a toutefois quelques mouvements plus spécifiques de cet ajustement que la ministre souhaiterait aborder.

Ainsi, en enfance, la dotation principale de l'ONE augmente de près de 9 millions d'euros. Ceci correspond au transfert d'une provision, déjà prévue dès l'initial 2023 sur la DO11, et qui vise à couvrir les dépassements d'indice pivot qui interviennent en cours d'année.

On constate également une augmentation de 4 millions d'euros sur l'AB relatif à la dotation du non marchand pour l'ONE, dont le montant se trouvait également sur une provision, dans l'attente de la conclusion des accords 22-25 avec les partenaires sociaux, c'est-à-dire avec l'Unipso sur le banc patronal et avec la FGTB, la CSC et la CGSLB sur le banc syndical.

Ce montant est désormais affecté à l'enfance. Il permet d'augmenter, à partir de 2023, les barèmes pour l'ensemble des secteurs et tendre ainsi vers les 101% des barèmes cibles historiques, qui seront atteints dès 2025. Elle se réjouit de la conclusion de ces accords, qui représentent une avancée significative dans l'amélioration des conditions de travail du secteur de l'enfance pour deux raisons.

D'une part, ces accords permettent de pleinement réaliser un objectif attendu de longue date : l'atteinte du barème cible de la commission paritaire 330. Atteindre cet objectif, c'est augmenter concrètement tous les salaires des travailleurs et des travailleuses du secteur et nous pouvons nous en réjouir. Mais cet aboutissement ouvre également par ailleurs la possibilité de se projeter vers de nouveaux objectifs, pour de futurs accords.

D'autre part, les accords du non-marchand 22-25 consacrent une attention spécifique aux puéricultrices du secteur de l'Enfance. Outre les améliorations des conditions de travail que permettra cette enveloppe spécifiquement dédiée aux personnels d'accueil en 2025, ces accords soulignent la reconnaissance, par l'ensemble des signataires, de la nécessité de revaloriser spécifiquement les métiers de l'enfance.

Le secteur socioculturel bénéficie également de moyens non marchands complémentaires pour 3,7 millions d'euros, répartis directement sur les AB concernés dans le cadre de cet exercice d'ajustement.

En culture, on notera un transfert ponctuel de 504.000€ depuis l'AB relatif aux dépenses d'investissement de la Fédération Wallonie Bruxelles vers celui de la

dotation au musée Royal de Mariemont. Ce montant vise à acquérir, dans un avenir proche, un nouveau muséobus et à en transférer la gestion au musée.

On notera également la diminution de la provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes (AB 20150101). Il ne s'agit pas d'un mouvement de l'ajustement, mais bien d'une répartition opérée avant l'été. On a injecté ces montants dans des politiques qui nous paraissaient importantes pour soutenir les artistes, les travailleurs et travailleuses du secteur culturel et notre patrimoine culturel :

- Une nouvelle édition de « Un futur pour la culture » ;
- La poursuite du soutien aux rencontres du théâtre jeune public et à la dynamique du contrat filière mise en place dans le secteur des Langues, Lettres et Livres ;
- L'acquisition par la Fédération Wallonie Bruxelles d'une partie de la collection d'œuvres de Félicien Rops, mise en vente par la famille héritière, dans le respect des recommandations de la Commission des Patrimoines culturels.

Enfin, en médias, la dotation de la RTBF ainsi que les autres AB soumis à l'indexation sont revus conformément à l'évolution des paramètres macro-économiques.

INITIAL 2024

Passant ensuite au budget initial 2024 pour lequel, en l'absence de crise pour la première fois depuis 3 ans, la présentation se concentrera exclusivement sur les engagements pris en application de la déclaration de politique communautaire, dans les domaines de l'enfance, de la culture, des médias et des droits des femmes. Avant d'aborder tout cela plus dans le détail dans le cadre de ces travaux, la ministre commence cette allocution en se concentrant sur les deux enjeux majeurs de ces travaux budgétaires dans le cadre de ses compétences. Le premier concerne l'enfance et le second la culture.

En enfance d'abord, en complément des réformes déjà en cours et prévues par le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, sa priorité a été d'améliorer les conditions de travail des puéricultrices et des professionnels de l'enfance. Cela vise deux finalités : la première est que ces personnes, des femmes en très grande majorité, puissent bénéficier d'une rémunération digne et à la hauteur de leur investissement quotidien. La seconde est de lutter contre la pénurie dans les milieux d'accueil en rendant le métier plus attractif. Les nouveaux accords non marchands 22-25, conclus

en avril, permettent déjà des augmentations substantielles des rémunérations, avec l'atteinte historique, dès 2025, des 101 % des barèmes cibles.

Mais elle a cependant souhaité en faire davantage, et suivre l'une des principales recommandations du secteur, en proposant des mesures ciblées directement sur les puéricultrices. À cette fin, elle a défendu et obtenu une enveloppe de 6 millions d'euros, complémentaires aux + de 14 millions des accords non marchands pour l'enfance. Si leur affectation précise doit encore être définie en concertation avec les partenaires sociaux, ces moyens supplémentaires permettront principalement deux choses :

- D'une part, le financement d'une première étape vers l'harmonisation des conditions salariales des puéricultrices, via une mesure ciblée sur le barème du personnel d'accueil du secteur privé. En effet, on constate des différences salariales, parfois sensibles, entre les secteurs. Ces différences ont un impact direct sur l'orientation professionnelle des nouvelles personnes diplômées, au détriment du secteur de la petite enfance ;
- Et d'autre part, la mise en place d'aménagements de fin de carrière pour le personnel d'accueil du secteur public, qui pourra s'adosser à une stratégie concertée avec les Régions pour faciliter les embauches compensatoires.

En ce qui concerne l'ONE, la dotation augmente de 50 millions d'euros par rapport à l'ajusté 2023. Au-delà de l'application des mécanismes d'indexation, cette augmentation permet d'atteindre plus de 75 millions de moyens additionnels depuis le début du contrat de gestion pour le financement des différentes réformes. En 2024, cela représente 20 millions d'euros en plus permettant en particulier la poursuite de la mise en œuvre du subside de renforcement pour 9 millions d'euros (accessible à toutes les crèches, qu'elles soient subventionnées ou non subventionnées, ainsi qu'à tous les services d'accueil d'enfants qui encadrent les accueillantes conventionnées et salariées). C'est aussi le passage au statut de salariée des accueillantes conventionnées pour 5 millions d'euros, la création de nouvelles places en Wallonie et à Bruxelles pour 3,5 millions d'euros ou encore plus d'un million pour le développement des écocrèches à l'attention de l'ensemble des milieux d'accueil, en ce compris les services d'accueil spécialisé de la petite enfance.

Depuis 2019, la dotation de l'ONE est passée de 455 millions à 694 millions en 2024. Cela représente une augmentation de plus de 239 millions d'euros, soit + 53 % ; c'est-à-dire une augmentation de plus de la moitié de la dotation de l'opérateur historique de l'Enfance en seulement 5 ans.

Il y a évidemment une part d'indexation dans ce montant : elle correspond à 95 millions d'euros sur le montant total. Si on la soustrait, on trouve donc

précisément 144 millions d'euros de moyens entièrement nouveaux depuis 2019, dont une majorité est affectée aux politiques nouvelles.

En tant que ministre de l'Enfance, ma priorité est, et reste, de soutenir à la fois les familles – et c'est ce qu'elle fait notamment via le plan de création de places en crèche et en diminuant le prix pour les parents -, et toutes les personnes qui s'occupent des tout-petits, pour leur permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Le deuxième enjeu majeur qu'elle souhaitait aborder concerne la culture, et singulièrement l'octroi et le renouvellement des contrats et contrats programmes en arts de la scène. À son initiative, le gouvernement a décidé d'octroyer un montant de 7,5 millions d'euros supplémentaires aux budgets qu'elle avait déjà préalablement négociés lors des exercices 2022 et 2023, à savoir 10 millions d'euros. Les 7,5 millions d'euros comprennent un montant de 1,6 million d'euros qui permettra l'indexation des moyens nouveaux et assurera ainsi l'indexation de l'enveloppe globale dès 2024.

De cette manière, le gouvernement met en place une égalité de traitement de tous les opérateurs bénéficiant d'un contrat ou d'un contrat-programme. Au total, ce sont ainsi 146 millions, indexation comprise, qui seront dédiés aux contrats et contrats-programme dès 2024. Au total, si l'on considère l'ensemble des sources de financement, l'indexation et les réallocations diverses, cela représente une augmentation historique de plus de 20%.

Sur le terrain, cela permet ainsi à 436 opérateurs de passer au vert et de bénéficier d'un subventionnement structurel, que ce soit au travers d'un contrat-programme, contrat de création, contrat de services, ou contrat de diffusion, dont 200 nouveaux opérateurs qui n'en disposaient pas jusqu'à présent. À titre d'exemple, en théâtre adulte, 51 nouvelles reconnaissances ont été validées, et un soutien clair a été apporté aux compagnies, et donc aux artistes directement, avec pas moins de 40 compagnies désormais subventionnées sur plusieurs années. De la même manière, le financement de nombreux lieux est également renforcé, afin notamment de pouvoir assurer leur rôle en termes de coproduction et de diffusion.

Par ailleurs, cet exercice budgétaire a également permis de soutenir les opérateurs dans le domaine pluridisciplinaire, c'est-à-dire ceux qui mettent en œuvre une action portant sur plusieurs domaines culturels distincts : arts de la scène, arts plastiques, éducation permanente, Lettres et livres et Action territoriale. Outre la mise en œuvre d'un nouveau système objectivé et transparent d'attribution des subventions, une enveloppe de 1,1 million complémentaire a été dégagée pour le financement des conventions en pluridisciplinaire, en complément des 5 millions d'euros existants leur étant destinés. Ces financements, non indexés jusqu'à aujourd'hui, le seront désormais dès 2025. Enfin, dans la droite ligne des politiques mises en œuvre depuis le début de la législature, nous avons pu dégager des moyens

permettant la poursuite des reconnaissances dans le domaine des bibliothèques, de l'éducation permanente et du patrimoine.

Depuis qu'elle est ministre de la Culture, son objectif est de faire en sorte qu'il y ait + de culture pour + de personnes. Elle fière du refinancement important apporté à l'ensemble des secteurs culturels au cours de la législature. Elle met également un point d'honneur à travailler de manière transparente et concertée, pour s'assurer que les mesures et les financements atteignent leur cible. Ces contrats-programmes en arts de la scène sont l'une des concrétisations de cette vision, qu'elle porte depuis maintenant quatre ans.

En ce qui concerne le reste du budget, on peut pointer les mouvements suivants dans ses différentes compétences :

Au niveau des infrastructures culturelles, la dotation au SACA est stable, mais ce dernier, en mobilisant des réserves accumulées les années antérieures, consacre un budget de près de 27 millions d'euros dont 19 millions pour l'entretien et la rénovation de notre patrimoine propre et près de 6 millions pour des subventions à l'attention des pouvoirs locaux.

En ce qui concerne notre patrimoine propre, cela concerne notamment :

- 5 millions d'euros pour la Marlagne ;
- 3,7 millions d'euros pour Seneffe ;
- 2 millions pour Mariemont ;
- 1,8 million pour le Botanique ;

Au niveau des subventions en infrastructures à l'attention des pouvoirs locaux, les principales subventions actuellement prévues, sous réserve du respect des délais prévus, sont le projet ABY à Forest, la Bibliothèque de Morlanwelz, le centre culturel de Walcourt et la résidence d'artiste à Marchin. Pour les années ultérieures, les dossiers majeurs ayant déjà été étudiés par la Commission des infrastructures culturelles (CIC) et pour lesquels les crédits sont prévus au programme physique sont les suivants : Stavelot en 2025 puis le grand théâtre de Verviers et l'agora de Marchin en 2026 et TreMa à Namur en 2027.

Cette programmation est toutefois susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des différents projets dans les années à venir.

En médias, le budget ne présente pas de mouvement particulier si ce n'est les évolutions liées aux paramètres macro-économiques ainsi que l'application du contrat de gestion pour la dotation de la RTBF. Le Gouvernement a toutefois débloqué une enveloppe de 108.000 euros pour l'indexation structurelle des postes

budgétaires liés à l'éducation aux médias, dont 29 milliers d'euros sur les AB de la ministre des Médias en DO 11.

En droits des femmes, les financements sont confirmés. Ils permettront de s'assurer de la poursuite de la mise en œuvre des différentes mesures du Plan droits des femmes, tels que le financement des collectifs violences, l'appel à projets alter égales ou encore les différentes campagnes et subventions à l'attention de divers opérateurs actifs dans le secteur.

Enfin, il est important de rappeler que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu en avril dernier, avec les partenaires sociaux, de nouveaux accords non marchands pour les années 22 à 25.

Fruits d'une longue négociation avec les partenaires, ces accords répartissent une enveloppe de 35 millions d'euros à échéance 2025 devant permettre d'augmenter les barèmes et améliorer les conditions d'emploi dans l'ensemble des secteurs couverts par le non marchand.

Au niveau de l'enfance, ce sont 14,2 millions d'euros à échéance 2025 qui permettront, d'une part, d'atteindre le barème cible historique de 101% de la CP 330, mais également, d'autre part, d'affecter un solde de 3,2M€ à l'harmonisation du barème des puéricultrices en articulation directe avec la mesure additionnelle de 6 millions d'euros présentée il y a un instant. En 2024, 8,5 millions d'euros sont d'ores et déjà inscrits au budget sur la dotation de l'ONE. Dans le domaine socioculturel et en éducation permanente, ce sont 12,2 millions d'euros à échéance 2025, dont 7,4 millions dès 2024 pour des augmentations barémiques.

Ce nouveau budget et les crédits additionnels qui l'accompagnent, illustrent l'engagement à défendre les secteurs dont elle la responsabilité, à préparer l'avenir et à offrir des services de qualité, accessibles à tous les publics et délivrés par des travailleurs évoluant dans les meilleures conditions.

2 Discussion générale

Pour **Mme Laanan**, cette législature se caractérise surtout par une succession de crises successives qui ont durement impacté l'ensemble des secteurs et singulièrement celui de la culture.

Mais malgré, ce contexte difficile, la parlementaire se dit fière de travailler au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Fière, car même si le travail ne fût pas simple tous les jours, même si certaines décisions ont parfois été compliquées à prendre, ces crises, « nous les avons gérées du mieux que l'on pouvait, au côté du Gouvernement » précise la socialiste.

Les équipes du Gouvernement, et nos équipes ont tout donné. Sans relâche. Pour ne laisser aucun secteur en difficulté, pour ne laisser aucun opérateur sur la brèche.

Des investissements sans précédent ont été pris, des aides d'urgence, afin – non pas d'enrichir nos opérateurs, mais bien pour qu'ils et elles gardent la tête hors de l'eau. Pour qu'aujourd'hui, toutes et tous, nous puissions encore admirer et nous enchanter de leur fabuleux travail.

S'il est une chose qui n'est plus à démontrer, c'est que la Culture est essentielle. Ces 4 mots, très simples, sont d'une portée sans précédent depuis la Crise Covid. Si nous avons pu surmonter ces crises, c'est évidemment grâce au dévouement incroyable de nombreux secteurs, dont celui des soins de santé, mais c'est très certainement aussi grâce à la Culture. Si l'on a encore pu s'évader, rire, s'émouvoir ou pleurer durant cette période particulière, c'est parce que nos artistes de la Fédération ont été – à nouveau – créatifs. Ils et elles ont continué à tisser du lien, via notamment les réseaux sociaux, ou via des diffusions sur la RTBF, au travers d'émissions spéciales en radio et en télévision.

Ici aussi, nous avons vu l'importance cruciale d'un média de service public fort. D'un média de service public qui fournit une information de qualité, vérifiée et fiable. D'un média de service public fort qui peut s'adapter à une crise de cette ampleur, et engager ses équipes afin de revoir la grille de programmes, de proposer de nouveaux contenus inédits pour à la fois, nous informer de l'actualité belge et internationale, pour engager nos jeunes, pour donner de petites leçons scolaires aux plus jeunes sur des thématiques précises, mais aussi, pour mettre nos artistes à l'honneur, les programmer davantage que les quotas qui leur étaient imposés sur leurs différents médias, afin de continuer à les soutenir dans ces moments difficiles, tout en permettant au public de se délecter de leurs créations alors que les théâtres et salles de spectacles étaient fermés. En parallèle, l'importance des investissements en Éducation aux médias qui ont été faits, afin, tout au long de ces différentes crises, d'outiller nos jeunes (et nos moins jeunes) à décoder l'actualité, à décoder les fausses informations, et les techniques qui y amènent.

Sur le budget 2024, qui sera dès lors le dernier budget que l'on discute de cette législature. Elle souhaiterait mettre en exergue ce qui suit.

En Culture, elle pointe plus particulièrement 3 mouvements importants : le refinancement sans précédent en Arts de la scène, le budget non indexé du secteur du livre et les montants dédiés aux infrastructures culturelles.

On sait explique-t-elle que le travail fût long et complexe autour du dossier de renouvellement des contrats-programmes en Arts de la scène. En effet, 542

demandes reçues cette année, une augmentation 80% par rapport à 2018, et un surcoût budgétaire de près de 76 millions d'euros.

Tout n'était évidemment pas finançable. La liste des 436 opérateurs finalement soutenus a été publiée sur Culture.be à la mi-novembre. Vu les finances de la Fédération, toutes les demandes, même de qualité n'ont malheureusement pas pu être soutenues, et j'imagine bien que le choix fût cornélien. Le ministre du Budget a cependant soutenu la ministre de la Culture et des moyens supplémentaires conséquents ont été débloqués, pour un total de 22 millions d'euros supplémentaires non indexés, soit plus de 26 millions d'euros supplémentaires indexés. Parmi ces 436 opérateurs soutenus, 200 ne disposaient pas de soutien structurel jusqu'ici. Si l'oratrice salue le fait de soutenir de nouveaux artistes et opérateurs en Arts de la scène, elle pense toutefois utile que la ministre puisse éclairer la commission sur la méthode et les critères de sélection et de choix qui ont été posés. Elle voudrait notamment savoir quels ont été les critères de sélection et obtenir davantage d'informations quant au maillage territorial, particulièrement en ce qui concerne les zones géographiques au sein desquelles il y a peu de lieux culturels, ou une variété moins importante qu'ailleurs.

Il s'agit d'un enjeu crucial d'accès à la culture pour tous. Aussi, aimerait-elle savoir comment, il a été décidé quel montant, il fallait retirer à l'un ou l'autre opérateur afin d'avoir un budget pour les nouvelles demandes ?

Épinglant l'exemple des Francofolies de Spa. Sa subvention est diminuée de moitié. Comment a été prise cette décision demande la parlementaire ?

Pour un opérateur de cette ampleur, il est permis d'imaginer que cette coupure budgétaire le déstabilise.

Quels sont les mécanismes de soutien qui ont été mis en place pour éviter l'arrêt pur et simple de ses activités, interroge encore la socialiste qui souhaiterait en savoir plus sur le « *phasing out* » qui est prévu, et les modalités qui y sont liées, est-ce le même procédé pour tous les opérateurs de longue date dont les subventions ont largement été amoindries affirme encore la commissaire ?

S'agissant du secteur du Livre et des Lettres, elle pense qu'il est inutile de rappeler à cette Commission la stupeur récente du secteur qui apprenait les montants qui lui seraient dédiés en 2024.

Rappelant qu'une rencontre était planifiée au cabinet de la ministre le 22 novembre dernier, avec les représentants du PiLen afin d'identifier les soutiens possibles, la même intervenante demande si la ministre pouvait faire le point sur l'état des échanges ? Elle voudrait également savoir si les représentants de ce secteur ont pu être rassurés et si des pistes d'autres moyens de soutien ont-elles pu être dégagées ?

En effet, le secteur du livre ne bénéficie pas d'indexation automatique. Mais n'a pas bénéficié non plus d'une augmentation de moyens en 2024, malgré l'adoption, cette année, du contrat-cadre pour une filière du livre. On peut donc facilement comprendre que le secteur se pose des questions. Rappelant les propos tenus par la ministre en Commission, laquelle disait à juste titre, que le secteur a bénéficié de trois refinancements au cours de la législature pour un montant total de 885.000 euros. Ils se disent sans doute que cela est peut-être sans comparaison avec les 26 millions (indexés) supplémentaires en Arts de la scène pour 2024-2028, la députée demande comment a été pesé le poids de la décision de ne pas refinancer ce secteur en 2024, année de l'adoption du contrat-cadre pour la filière du livre ?

Pour clôturer la partie générale sur la Culture, elle souhaiterait évoquer ensuite une enveloppe qui est importante pour le secteur : c'est celle des infrastructures culturelles. Le Groupe socialiste se réjouit qu'une allocation de 19 millions d'euros soit maintenue pour la rénovation du patrimoine culturel de notre Fédération. Il est important de soutenir l'entretien des infrastructures, les rénovations énergétiques, le développement de projets existants comme la résidence d'artistes à Marchin, et les nouveaux projets ambitieux tels que la bibliothèque de Morlanwelz. Elle ne pose pas la question du maillage territorial, car l'on couvre un très large territoire de notre Fédération avec ces projets, et la parlementaire de féliciter le Gouvernement.

Rappelant combien l'accès à la Culture est important pour les socialistes, et le projet de bibliothèque est porté par de nombreuses années par Morlanwelz. Son groupe est heureux qu'il ait pu être soutenu cette année.

Les bibliothèques jouent un rôle central dans la promotion de l'accès à la Culture, de l'éducation, l'inclusion sociale et le maillage territorial. Elles sont des institutions clés pour le développement intellectuel et culturel des individus et des communautés. Pointant dans l'exposé du SACA qu'une subvention sera octroyée pour la Bibliothèque de Morlanwelz en 2024, et 400k€ de crédit de liquidation sont d'ailleurs prévus à cet effet, elle souhaiterait que la ministre puisse indiquer quel sera le montant total de cette subvention ?

Pour sa part, **Mme Pécriaux** abordera les questions budgétaires liées à l'Enfance.

Elle tient à préciser d'emblée que de tout temps, un accueil accessible et de qualité pour tous, est la priorité absolue pour le parti socialiste.

Cela faisait également partie du Rapport de Christiane Vienne en 2016 sur la lutte contre la précarité infantile. On sait combien les 1000 premiers jours d'un enfant sont cruciaux pour son développement futur.

Et l'accès à une crèche est un enjeu de lutte contre la persistance des inégalités de génération en génération. Les familles les plus touchées sont les familles

monoparentales et une attention particulière doit leur être portée. La parlementaire épingle ensuite les mouvements qui sont cruciaux pour le secteur de la Petite Enfance.

Elle fait observer que l'ONE bénéficiera d'une augmentation de 45 millions d'euros par rapport à 2023. Et que la moitié de ce montant couvre l'indexation barémique. Il reste donc environ 22 millions d'euros (montant indexé), pour remplir les objectifs cruciaux remplis par l'ONE à l'attention du secteur.

Toutes les questions posées récemment à l'ONE n'ont pas trouvé réponse lors de son audition. Il faut dire qu'elles étaient nombreuses. Raison pour laquelle elle souhaiterait revenir dès lors sur certaines d'entre elles ici et plus précisément dans le cadre de l'examen des Divisions organiques et des tableaux budgétaires.

Dans un premier temps, elle met en lumière les montants qui visent à lutter contre la pénurie de places en crèche, même si cet enjeu est entremêlé – comme on le sait, avec la pénurie de puéricultrices.

On connaît la situation du secteur, en crise depuis de nombreux mois. Le nerf de la guerre, c'est l'ouverture des places, évidemment, mais c'est aussi d'éviter la fermeture d'autres en parallèle. Elle voudrait obtenir de plus amples informations et demande où en sont les fermetures, en cette fin d'année ? Quid notamment d'une mise à jour des chiffres d'ouvertures de places nettes actualisée pour ce mois de décembre, depuis le début de la législature ? Autrement dit, elle souhaiterait avoir une idée précise du différentiel entre les ouvertures et les fermetures de place sachant que le secteur le plus affaibli, ce sont les accueillantes à domicile et les co-accueils. Elle demande également à la ministre si elle est en contact avec ces derniers et quel est l'état actuel de la situation ?

Elle aimerait également savoir si de nouvelles fermetures sont prévues dans les semaines et mois à venir ? La situation des crèches privées est-elle stabilisée, interroge encore l'intervenante socialiste ?

Épinglant le montant supplémentaire de près de 3 millions d'euros prévus en 2024 pour l'ouverture de nouvelles places en crèche, portant ainsi le total à 4,9 millions d'euros, elle demande si le montant prévu en 2023 de 1,925 million d'euros a-t-il pu être liquidé et combien de places ont-elles pu ouvrir grâce à cette somme ?

Elle voudrait également avoir des précisions sur le nombre de places qui pourront être ouvertes en 2024 avec le montant prévu de près de 5 millions d'euros à cette fin ?

Cette somme concerne-t-elle notre part du Plan Cigogne ? S'agit-il d'un montant prévu pour des dossiers qui ont déjà été rentrés ou s'agira-t-il de lancer un nouvel appel en 2024, interroge Mme Pécriaux.

Se basant sur exposé général et sur les 3,5M€ qui seraient dédiés à l'ouverture de places en Wallonie et à Bruxelles dont un million d'euros seraient consacrés au développement des écocrèches, la députée sollicite davantage de détails à ce sujet ?

Rappelant par ailleurs que l'enjeu de la revalorisation du métier de puéricultrice, que cela soit au niveau financier comme au niveau de l'attrait et de la considération pour ce métier, est également une priorité absolue pour les socialistes. Elle note que le budget de l'ONE bénéficie environ de 2,7 millions d'euros supplémentaires pour le passage au statut des accueillantes conventionnées, portant le montant total de l'enveloppe à plus de 20 millions d'euros. Ainsi que plus de 9,5 millions d'euros pour le soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance, portant l'enveloppe à 48 millions d'euros. Pensant que ne sont pas comptabilisées dans cette enveloppe, les puéricultrices indépendantes, qui ont récemment fait l'objet d'une dérogation de mise en œuvre par rapport à la réforme MilAc. Elle demande confirmation. Le montant nécessaire pour le passage au statut de salarié pour les puéricultrices indépendantes si l'actuelle dérogation venait à ne pas être renouvelée a-t-il été estimé ? La députée pose ensuite les questions suivantes pour compléter son information sur le sujet :

- Combien de puéricultrices pourront bénéficier du passage au statut en 2024 avec les montants prévus ?
- Comment cela se passera-t-il concrètement ?
- Quelles sont les puéricultrices qui en bénéficieront ?
- Avez-vous mis en place un système de priorité ?
- Combien de puéricultrices sont passées au statut depuis le début de la législature ?
- Quels sont les projets de digitalisation prioritaires de l'ONE pour 2024 ?
- Où en sont les discussions au niveau du groupe de travail sur la réforme de l'ATL ?
- Les travaux continuent-ils à ce sujet ?

Elle clôt son intervention en rappelant que la vaccination contre le HPV fait partie du programme de notre Fédération Wallonie Bruxelles, qui propose la vaccination gratuite contre le HPV pour les adolescents entre 13 et 14 ans ou inscrits en première année différenciée ou en deuxième année secondaire. Or, le Conseil Supérieur de la Santé préconise la vaccination au papillomavirus humain (HPV) entre 9 ans et 14 ans, en raison d'une meilleure réponse immunitaire à cet âge, or,

elle n'observe pas de mouvements budgétaires à ce niveau. Ce qui fait dire qu'il n'y aura pas, en 2024, une politique d'abaissement de l'âge de la vaccination, comme le recommande le Conseil Supérieur de la Santé. Où en sont les réflexions de votre cabinet à ce stade demande-t-elle et quid de l'impact budgétaire qu'aurait l'application de cette recommandation, qui est une question importante de santé publique, indique-t-elle ?

S'agissant du volet médias, **Mme Laanan** souligne les nombreux changements qui sont intervenus sous cette législature. Si l'année 2022 a été marquée par une série spectaculaire de fusions dans le secteur des médias en Belgique, cette année a vu l'un des grands groupes revenir dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enjeux en matière de médias restent plus que jamais fondamentaux. Ils sont les garants de nos démocraties, et le soutien qu'on leur apporte est primordial. On doit les accompagner face aux défis technologiques, démocratiques et culturels, tant le temps d'écran et de consommation médiatique tient une part importante dans la vie de nos citoyens et citoyennes.

En 2024, c'est-à-dire, demain, la population devrait voter pour de multiples élections. Les élections fédérales, régionales et européennes. C'est dire si l'enjeu est grand de fournir aux futurs électeurs, et en particulier les primovotants, une information claire, juste, fiable et accessible à toutes et tous. Les guerres en Ukraine et en Israël nous le montrent encore au quotidien : ces guerres sont aussi des guerres de l'information.

Le budget ajusté 2023 et le budget initial 2024 n'apportent pas de remarques ou de questionnements particuliers, les mouvements étant principalement dus à l'indexation.

Elle souhaiterait toutefois pointer des réflexions d'ordre général :

Depuis les discussions budgétaires de l'an dernier, on peut réellement voir aujourd'hui l'impact positif de l'application du décret SMA en Fédération. Elle veut pour comparaison les montants de la contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et des éditeurs de services qui nous ont été présentés l'an dernier, et dont l'estimation s'élevait à 450.000 euros, quand aujourd'hui, l'estimation des montants perçus dépasse les 2,6 millions d'euros qui seront versés au CCA. Évidemment, nous en discutons récemment en Commission lors de l'adoption du décret modifiant ces taux de contribution, il est difficile de prédire quel sera le comportement des éditeurs à l'avenir, une fois le marché de la production audiovisuelle belge francophone mieux connu par les éditeurs. Mais l'on peut se réjouir à ce stade de ce très bel outil en faveur de la production audiovisuelle sur le territoire de la Fédération.

Par ailleurs, n'ayant pas vu de montant prévu concernant un éventuel projet de contrat filière de l'audiovisuel. Cela est demandé par le secteur depuis l'an dernier, et notamment durant les discussions autour du contrat de gestion de la RTBF. Le but n'est pas que financier, mais plutôt d'opter pour une politique de création réellement ambitieuse, et rendre le soutien d'autant plus structuré et facilité pour les acteurs en la matière. Pour compléter son information, elle demande si les réflexions se poursuivent à ce sujet et si cela se traduit quelque part au niveau du budget ?

Car poursuit-elle le secteur est déjà bien organisé, et sait où aller chercher les fonds nécessaires à la production. Mais pour la députée, un contrat filière, ce n'est pas que de l'argent. C'est aussi un accès facilité à d'autres services publics, et une politique globalisée de soutien. Par exemple, les films soutenus par le CCA pourraient faire l'objet d'une politique de diffusion également au sein de WBI. Est-ce déjà le cas ou les discussions sont-elles en cours à ce sujet demande encore l'oratrice.

Elle relève aussi qu'en 2023, un montant de 700.000 euros était inscrit à l'AB 33 02 23 afin de soutenir le secteur du jeu vidéo. Lors de l'appel lancé en février dernier, 28 projets didactiques ont été déposés, et à l'issue d'une sélection par le jury, 7 projets avaient été retenus. Les aides attribuées étaient de 25.000 à 75.000 euros afin de soutenir le développement des jeux vidéo dans la phase de prototypage, une des étapes clés, mais risquée, dans la création d'un jeu vidéo. Elle souhaiterait de plus amples informations à ce sujet en posant les questions suivantes :

- Quel a été le succès des projets soutenus ?
- Avez-vous une évaluation du projet ?
- Les projets soutenus sont-ils tous arrivés à terme ?
- Quelle est la suite pour les porteurs de projets ?

Elle interpelle également la ministre afin de comprendre pourquoi ne pas avoir reconduit ce budget et un soutien spécifique au jeu vidéo, un secteur pourtant en pleine croissance, qui met en lumière des créateurs artistiques. C'est un secteur qui génère de nombreux emplois tant dans le développement de jeux que dans les domaines connexes tels que la conception graphique, la programmation, le marketing et la vente. Le soutien de la Fédération à ce secteur, au côté du Fédéral avec le Tax Shelter et des régions via Wallimage, ne peut être que porteur pour stimuler l'économie locale en créant des opportunités d'emploi dans le secteur créatif, artistique et culturel.

Constatant que le budget alloué au secteur de l'Éducation permanente demeure relativement stable et comme le secteur ne s'est pas fait entendre **M. Lomba** en conclut que tout va bien à ce niveau. Le décret n'est pas encore financé à 100%, mais celui-ci atteint toutefois 90%. Il aimerait en avoir confirmation et en savoir plus sur la situation à ce stade ainsi que sur l'état des discussions pour phaser à nouveau et

parvenir, sous la prochaine législature, à un financement à 100% comme dans le cas des bibliothèques.

Aussi, il y a eu un appel d'air en ce qui concerne les demandes de principes en Éducation permanente sous cette législature. On peut donc s'attendre à ce que toute une série de demandes de reconnaissances arrivent sous la prochaine législature. Cela a-t-il fait l'objet d'une évaluation du coût de potentielles reconnaissances, afin que le travail soit prêt pour le cabinet de votre successeur demande le parlementaire ? Il y aura également sans nul doute des montées en catégories, suivant l'application du décret de 2019. Il voudrait savoir si une évaluation des coûts a été réalisée ?

S'agissant des montants alloués au Plan « Éducation aux médias » qui ont été légèrement revus à la hausse par rapport à 2023, avec une augmentation de 20.000 euros au total. Il explique que comme les documents budgétaires n'en expliquent pas la raison, il souhaiterait obtenir un complément d'information à ce sujet :

- Des actions supplémentaires sont-elles prévues en 2024, ou ce montant est-il engagé afin de prendre en compte les éventuelles liquidations de l'exercice 2022 qui devraient être imputées en 2023 en fonction du retard pris dans la mise en œuvre des projets subventionnés ?
- La ministre pourrait-elle dire si en 2023, toutes les actions prévues en matière d'éducation aux médias ont pu être réalisées ? Si pas, quelles en sont les raisons ?
- Quand est prévue l'évaluation du Plan et quand pourra-t-il être transmis au Parlement ?
- Quid des actions phares du Plan EAM telles que « ouvrir mon quotidien » et « journalistes en classe » ?
- Celles-ci seront-elles reconduites en 2024 ?
- Les moyens supplémentaires permettront-ils de toucher plus de classes ou d'école ?
- Combien d'écoles/élèves en ont bénéficié en 2023 ?

Intervenant sur le volet relatif aux droits des femmes, **M. Bangisa** indique que la lutte pour les droits des femmes constitue une priorité pour son Groupe. C'est pourquoi celui-ci restera extrêmement attentif aux moyens fournis et disponibles pour cette cause ainsi que sur leur utilisation optimale.

Il constate positivement une augmentation du budget en moyens de liquidations. Il est important que cela continue en ce sens, il y sera particulièrement

vigilant. Raison pour laquelle, il souhaiterait que la ministre lui fournisse un rapport de ventilation précis des projets ?

Il reste convaincu que les politiques publiques doivent contribuer plus que jamais à combattre les inégalités de genre dans tous les aspects de notre société, à chaque niveau de pouvoir.

Au lendemain de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, il est important de placer cette lutte au centre de nos préoccupations, tout au long de l'année. Il rappelle que les violences infligées aux femmes vont bien au-delà des agressions physiques ; et que les politiques ne peuvent pas fermer les yeux sur cette réalité.

Épinglant également différents transferts budgétaires vers les subventions visant à lutter contre les violences faites aux femmes, si le député socialiste salue les actions entreprises dans ce domaine, il tient toutefois à citer les paroles de la présidente d'Amnesty International en Belgique francophone, exprimées il y a quelques jours seulement qui rappelle combien « il est impératif de mettre en place davantage de campagnes durables. » Quelles sont les campagnes de sensibilisation durables prévues par notre Fédération, demande-t-il à la ministre ?

Par ailleurs, le Groupe socialiste accorde une importance particulière à la situation des familles monoparentales et la lutte contre la précarité infantile est un combat que celui-ci mène sans relâche. Aussi, au-delà de la révision de la grille tarifaire des crèches, l'orateur aimerait avoir une idée précise de ce qui est mis en place afin d'aider les mamans solos ?

Évoquant ensuite les difficultés financières rencontrées récemment par l'Université des femmes, association que Mmes Mangoni et Chabbert ont soutenue au sein de cette commission, le député est heureux d'apprendre que cette institution puisse poursuivre ses activités. Cela prouve que le travail collectif a porté ses fruits ce dont il se réjouit.

Pour terminer, le commissaire revient sur les conclusions du rapport de la Cellule d'appui au genre. Ces dernières offrent une opportunité intéressante pour réfléchir à la manière dont il est possible d'instaurer un vrai changement de perspective. Elles soulignent également l'importance d'intégrer la notion de genre dans la création de politiques, pour progressivement construire une réelle égalité entre les femmes et les hommes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se réjouit de constater également une augmentation des crédits d'engagement visant spécifiquement l'égalité des femmes et des hommes.

Rappelant que le 22 novembre dernier, les travailleuses du secteur de la petite enfance étaient à nouveau en grève pour dénoncer le manque de « bras et de moyens qu'elles subissent ». Il y a un mois, la Ligue des familles lançait quant à elle une

campagne pour dénoncer le manque de places en crèches, **M. Dupont** aimerait savoir si le budget 2024 prend en compte les préoccupations des puéricultrices et des parents formulées depuis des mois ?

Concernant la pénurie de places, le député souhaite tout d'abord mettre en exergue la situation générale actuelle. Selon le baromètre de la Ligue des familles, 4 parents sur 10 ne trouvent pas de place d'accueil au moment où ils en ont besoin. Beaucoup de parents, surtout des mamans, sont contraints de réduire leur temps de travail, voire de quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants.

Et la situation ne fait que s'empirer depuis le début le début de cette législature. Dans un article récent du journal L'Avenir, « on pouvait lire que 1384 places avaient été perdues depuis fin 2019 ». Il voudrait obtenir confirmation de ce chiffre et savoir comment cela se fait-il qu'on soit passé de 770 places perdues en mars 2023 à 1384 places perdues 7 mois plus tard ?

Toujours dans le cadre du plan Cigogne, un peu plus de 5200 places sont censées être créées d'ici 2026, il aimerait également en avoir confirmation.

Pour répondre à la pénurie, la Ligue des familles revendique la création de 10 000 places supplémentaires par rapport à celles déjà prévues. Un budget est-il prévu pour augmenter vos ambitions en termes de création de places, interpelle-t-il, car selon lui, rien à ce sujet ne figure dans les documents budgétaires.

Pointant un montant de 3,5 millions d'euros destinés à la création de nouvelles places, dans le cadre du plan Cigogne actuel, le commissaire demande combien de places exactement seront créées grâce ce montant ?

Dans le contexte actuel de pénurie de places, le PTB trouve complètement incompréhensible que des projets où les infrastructures étaient déjà prêtes n'aient pas été retenus dans le cadre du plan Cigogne faute de budget. Pourquoi ne pas revenir sur cette décision demande encore l'intervenant.

La Fondation Roi Baudouin a récemment rappelé que l'impossibilité de l'accueil en crèche est non seulement un facteur d'inégalité, mais aussi de déprivation supplémentaire. Donc le manque de places en crèches, c'est une situation qui entrave les droits de l'enfant, ce qui est inacceptable pour son groupe politique.

À la pénurie de places s'ajoute la pénurie de personnel rappelle encore le même intervenant.

En 2021, Actiris a reçu 832 offres d'emploi pour des puéricultrices alors que la réserve de main-d'œuvre était de 735. En 2022, il était question de 1253 offres pour 679 puéricultrices. L'écart entre les besoins en termes de personnel et le nombre de candidates potentielles s'est donc creusé considérablement. Comment dès lors les

places créées dans le cadre du dernier plan Cigogne seront-elles encadrées vu le contexte de pénurie de personnel insiste M. Dupont ?

Cette pénurie de personnel est due à plusieurs facteurs. Les salaires sont par exemple beaucoup trop faibles. Il s'agit même des salaires parmi les plus bas du secteur non marchand. Le front commun syndical indique qu'il faudrait 41 millions d'euros pour harmoniser les barèmes. Bien plus que les 6 millions actuellement prévus. Pourquoi avoir prévu seulement 1/7e de ce montant interroge-t-il ?

Selon lui, on ne peut raisonnablement évoquer les raisons qui se trouvent derrière la pénurie de personnel sans parler de la norme d'encadrement. Le secteur l'a dit et répété, il est urgent de généraliser la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour sept enfants. Cette situation ne peut pas attendre la prochaine législature, la FWB étant déjà à la traîne par rapport à la plupart des pays européens.

Et quand une personne est malade, une travailleuse peut se retrouver à devoir gérer 16 enfants à elle seule. Cette mesure a un coût de 96 millions selon l'ONE, le budget 2024 ne prévoit absolument à cet égard. Le député se dit particulièrement étonné de l'attitude de la ministre qui demeure indifférente aux demandes formulées par le secteur de la petite enfance.

La conclusion logique de tout ce qui précède, c'est la nécessité de refinancer structurellement le secteur de l'enfance. Augmenter la norme d'encadrement, qui est l'absolue priorité, nécessiterait 96 millions d'euros. Revaloriser les salaires, c'est 41 millions. Créer 10 000 places supplémentaires, ça nécessiterait un budget supplémentaire d'au moins 60 millions d'euros. Dans l'exposé général de la ministre, il est simplement précisé que l'ONE a vu sa dotation augmentée de 75 millions d'euros depuis 2021. Dans la mesure où ce montant exclut les indexations, il voudrait savoir à quoi celui-ci a-t-il servi principalement ?

Selon les chiffres les plus récents de l'OCDE, on dépense en moyenne 2000 euros par an par enfant de 0 à 2 ans en Belgique. C'est 3 à 4 fois moins qu'aux Pays-Bas, qu'en Allemagne ou en France. Et carrément 6 à 8 fois moins que les pays scandinaves, souligne le commissaire.

La petite enfance devrait être reconnue comme un secteur d'importance nationale, incluant toutes les couches de la « lasagne belge ». Pourquoi Mme la ministre ne demande-t-elle pas la mise en place d'une conférence interministérielle impliquant tous les niveaux de pouvoir afin que, notamment, de nouvelles sources de financement soient définies.

La crise actuelle dans le secteur de la petite enfance est par ailleurs problématique pour les droits des femmes. D'une part, la pénurie de places oblige de nombreuses femmes à renoncer à une partie de leur salaire, ce qui augmente leur précarité. D'autre part, ce sont majoritairement des femmes qui subissent les

mauvaises conditions de travail du secteur de l'enfance. Mais ce n'est pas le seul aspect qui touche aux droits des femmes dans vos compétences affirme encore M. Dupont.

Abordant ensuite, le volet relatif aux droits des femmes, il tient à mettre en lumière, une fois de plus la récente mobilisation nationale contre les violences faites aux femmes organisée par la Plateforme Mirabal Belgium.

L'objectif était d'appeler les pouvoirs publics, à tous les niveaux de pouvoir, à assumer pleinement leurs responsabilités dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a eu par exemple 24 féminicides en Belgique en 2023. On ne peut accepter une telle situation. Le groupe PTB a régulièrement interrogé à ce sujet lors de la dernière commission. Mais concrètement, son groupe politique estime que les mesures annoncées n'ont pas été mises en place.

En effet, les mesures que le gouvernement a prises sont tout à fait insuffisantes. Alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle central à jouer dans la lutte contre ces violences. Elle est l'entité impliquée dans le plus grand nombre de mesures prévues par le plan intrafrancophones de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mais quand on regarde la mise en place de ce plan, on a de quoi être véritablement inquiet sur le manque de prise au sérieux de cette problématique. En février 2023, quand le monitoring intermédiaire du plan nous a été transmis, on a pu constater que seulement 8 mesures avaient été finalisées sur les 65 mesures prévues. 46 mesures étaient en cours de réalisation. Enfin, 11 mesures du plan n'avaient même pas débuté. Le PTB est également intervenu à maintes reprises sur ce sujet, mais les réponses aux mesures citées n'étaient pas convaincantes. Comme par exemple, en matière de collecte systématique de données sur les violences faites aux femmes par différents organismes de la Communauté française, rien n'a encore été publié.

Le groupe de travail qui n'avait pas été mis en place en février 2023, l'est-il désormais interroge le même intervenant.

La communauté française participe à l'enquête de l'office statistique de l'Union européenne, celle-ci permettra-t-elle d'avoir des données solides dans tous les secteurs de la communauté française demande M. Dupont qui pense notamment au cinéma, où les femmes sont peu représentées en Belgique, comme l'a montré le travail réalisé par Elles font des films. Des projets de suivi et de collecte de données précises sont-ils prévus dans ce secteur ?

Revenant sur les propos de la ministre en commission selon laquelle, les moyens budgétaires pour réaliser l'ensemble des mesures du plan droits des femmes et du plan intrafrancophone contre les violences faites aux femmes ont été débloqués, le député aimerait savoir comment en être certain quand on voit qu'un nombre

important de mesures, à commencer par la collecte de données, sont encore en cours et qu'on ne connaît pas leur réel état d'avancement actuel ?

Car pour une série de mesures annoncées comme étant entamées, il n'en est rien sur le plan pratique. Ces annonces servent en réalité à prouver une forme de « volontarisme », mais les mesures doivent théoriquement être finalisées dans seulement quelques mois. Certaines mesures essentielles n'ont pourtant fait l'objet d'aucune initiative de la part de la ministre. Par exemple, sur la question du cyberharcèlement, qui touche de nombreuses jeunes femmes. Pour illustrer son propos, il cite la ministre dans sa réponse à une question écrite (PB), du 21 juin 2023 « Il n'y a, à ma connaissance, pas encore eu à ce jour d'évaluation des modalités de prévention du cyberharcèlement chez les jeunes »

Quand on sait à quel point cette problématique touche les femmes, et en particulier les jeunes femmes, c'est tout à fait inacceptable pour le député qui voudrait savoir si des moyens spécifiques sont prévus pour lutter contre ce phénomène qui touche les jeunes et si oui, lesquels?

Afin de démontrer qu'on est loin d'une réelle opérationnalisation des mesures sur le terrain, il épingle un autre exemple, la mesure 47 du plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes prévoit d'assurer la ligne d'écoute contre les violences conjugales « SOS Viol ». L'objectif final est bien, de « Renforcer les lignes téléphoniques spécialisées pour atteindre progressivement une écoute 7j/7 et 24 h/24 ». Cette mesure est d'ailleurs prévue par la Convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes, convention que la Belgique a signée. Interrogé en commission en novembre dernier, la ministre répondait être très attentive à cette ligne d'écoute et l'avoir renforcée en 2021 or souligne-t-il, actuellement, sur le site de la FWB, il est indiqué que cette ligne est accessible de 8 à 18h. On est donc très loin d'un accès 24h/24 telle que la convention le prévoit. Une fois encore, impossible selon le PTB de parler d'une mesure finalisée. Pour en savoir davantage, il souhaiterait savoir quelle extension a été prévue et si l'écoute 24h sur 24 et 7 jours sur 7 tel que prévu sera effectivement opérationnelle ?

Concernant le plan Droits des femmes, le même type de problème se pose indique le député. À titre d'exemple, dans le chapitre qui vise à lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales et assurer le droit à l'IVG, une mesure prévoit que l'ARES instaure dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine, des actions d'information, de sensibilisation et de stages au travail en centre de planning familial autour de la pratique de l'IVG. La mesure prévoyait également que l'ARES effectue un relevé des activités liées à cette question dans le cursus en médecine. Si ce relevé a bel et bien été effectué, les plannings familiaux continuent à rencontrer des difficultés afin de recruter des praticiens pour l'IVG. L'ARES a donc effectué un relevé des cours, mais on constate finalement que sur le terrain les choses

ne changent pas et que les plannings continuent à être en difficulté pour assurer les IVG, alors même qu'on est dans une période où ce droit est combattu dans une série de pays par des formations d'extrême droite. Rappelons-nous que, pas plus tard qu'en mai dernier, des tags antiavortement avaient été réalisés à Louvain-La-Neuve.

Dans une réponse à une question écrite que son groupe posait à ce sujet, il a été expliqué qu'une demande en ce sens aurait été retransmise à la chambre des universités le 18 avril dernier, il aimerait en connaître les suites et si les plannings familiaux ont vu une différence ?

Bref, une série de mesures comme celle-là ont été entamées, mais non finalisées : or c'est bien leur finalisation qui assure une réelle efficacité sur le terrain dans la lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes. Malgré les déclarations faites en commission, la parlementaire déclare qu'une série de mesures lancées ne seront sans doute pas réalisées. Des efforts de suivi plus importants doivent donc être faits selon lui.

Il termine son intervention en rappelant que sur le terrain, le manque de structures pour prévenir les violences et soutenir les victimes demeure problématique. Il en veut pour preuve que le 17 novembre dernier, un nouveau témoignage d'une jeune femme de 22 ans est paru sur la page Instagram Balance Ton Bar.

La jeune femme a été droguée dans un bar du centre de Bruxelles et a été agressée dans le sous-sol d'un Night Shop. Elle n'a aucune idée de comment elle s'y est retrouvée. On voit avec ce genre de témoignage que les choses n'ont pas changé et que les milieux festifs restent très dangereux pour les femmes. Le PTB a déjà fait une série de propositions pour que les choses changent, basées sur des expériences qui ont fait leurs preuves, notamment en Espagne. Pourquoi, dès lors, ne pas mettre en place, par exemple, des points de prévention et d'aide sur le modèle des « punto violetas » espagnols, des espaces où les femmes peuvent être en sécurité et où la prévention et la protection peuvent être réellement organisées précise le parlementaire ?

Ces espaces seraient gérés par des gens formés spécifiquement à la problématique des violences sexuelles et sexistes, et présents à la fois dans les lieux festifs, mais aussi sur les campus. Par ailleurs, le plan Sacha, qui réalise de la prévention et forme des bénévoles contre les violences, ne saura être présent que dans 5 festivals. Mais on en compte environ 120 en Wallonie et à Bruxelles, on parle donc d'une goutte d'eau, indique-t-il.

Les moyens alloués aux associations pour assurer des fêtes en toute sécurité sont beaucoup trop faibles et ne permettent pas une couverture généralisée des événements, seule solution pour que les femmes soient réellement protégées. Sa

dernière question sera donc la suivante : quels budgets seront débloqués pour organiser à la fois la prévention, mais aussi la protection concrète et le soutien efficace et permanent des femmes sur les lieux festifs ?

En ce qui concerne la culture, le cadre budgétaire actuel, par ailleurs jamais remis en question, oblige les différents secteurs à se battre entre eux pour essayer d'obtenir les budgets qui leur permettront de garder la tête hors de l'eau, voire, s'ils ont beaucoup de chance, offrir des conditions de travail décentes à leurs travailleuses et travailleurs de ces secteurs.

Le budget dévolu aux arts de la scène, même s'il a été augmenté, ne permet pas de soutenir structurellement tous les opérateurs qui méritent de l'être. Il n'a pas été défini sur base d'une analyse des besoins du secteur. Il a été défini sur base des moyens disponibles. Et comme la Fédération Wallonie-Bruxelles fonctionne avec une enveloppe fermée, et qu'elle n'a pas la possibilité d'aller chercher des recettes supplémentaires, la seule manière d'augmenter les moyens sur une ligne budgétaire, c'est d'aller les chercher ailleurs. De définancer un secteur pour en refinancer un autre. Le parlementaire demande à la ministre de confirmer si cette logique est tenable dans la durée ?

Pour revenir au secteur des arts de la scène, 436 opérateurs sur les 542 qui avaient fait une demande de soutien structurel ont reçu une réponse positive, ce qui laisse malheureusement 106 opérateurs sur le carreau. D'autres recevront des montants inférieurs à ceux demandés et verront leur subvention baisser de façon assez drastique. C'est notamment le cas des Francfolies de Spa, dont vous avez réduit la subvention de moitié.

Une compagnie qui emploie 35 personnes s'est par exemple vu retirer toute subvention. Sa responsable a témoigné dans la presse : « La fin d'un contrat-programme, soyons clairs, et je pense que la ministre en est consciente, cela tue une compagnie. Elle tue une reconnaissance artistique. Nous ne pouvons pas vivre ni survivre sans contrat-programme, sans aide structurelle. » Cette compagnie est loin d'être la seule à avoir exprimé son désarroi face aux décisions prises. Des artistes dont l'expérience et le talent sont unanimement reconnus se demandent aujourd'hui s'ils ne devront pas changer de métier.

En juillet dernier déjà, le secteur culturel alertait sur l'insuffisance du budget prévu pour répondre aux demandes de soutien des opérateurs. Seuls 146 millions d'euros sont prévus, alors que les besoins s'élèvent à 210 millions d'euros. Le PTB a fait part des inquiétudes du secteur à plusieurs reprises, mais vous avez à chaque fois assumé le fait qu'il y aurait des déçus, y compris dans cette commission il y a deux semaines. Néanmoins, il n'est pas seulement question de déception. Il s'agit de sortir les travailleurs et travailleuses de la culture de la précarité, de leur permettre d'exercer leur métier dans de bonnes conditions, d'augmenter la diversité culturelle

et d'améliorer l'accès à la culture pour tous, ce que le cadre budgétaire actuel ne permet pas de faire. Plusieurs questions sont restées sans réponses lors de la dernière commission, raison pour laquelle il les réitère :

- Mme la ministre confirme-t-elle que 106 opérateurs ne recevront aucune subvention structurelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors qu'ils l'avaient demandé ?
- Combien d'opérateurs ont-ils vu leur subvention réduite ?
- Comment préserver les emplois menacés ?

En ce qui a trait au secteur du livre, les montants dédiés à ce secteur ne sont pas indexés. Car étant donné l'inflation, cela revient de facto, à diminuer les moyens des opérateurs du secteur.

Le secteur du livre craint donc que « de nombreux projets de qualité visant à donner un contenu concret aux objectifs énoncés dans le Contrat de filière du livre », comme par exemple le développement de la création, l'accompagnement professionnel des auteurs et des autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le rayonnement la production des éditeurs et éditrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'informatisation des librairies labellisées, le renforcement de l'interprofession, l'écriture littéraire sonore et radiophonique » ne puissent être financés.

Rappelant qu'une étude sur la situation socio-économique des auteurs et autrices de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment fait la lumière sur le fait « que le quart d'entre eux gagne moins de 1000 euros net par mois, toutes sources de revenus confondus. Et si on ne prend en compte que les revenus liés à leurs activités d'auteurs et autrices, le deux tiers d'entre eux gagnent moins de 500 euros nets par mois. Impossible donc pour la majorité des auteurs et autrices de se consacrer pleinement à leur métier. Car qui peut s'en sortir avec 500 euros par mois. Aussi aimerait savoir de quelle manière la ministre compte diminuer la précarité des auteurs et autrices sans débloquer de moyens supplémentaires ? Pire, en diminuant les capacités financières des opérateurs du secteur par une non-indexation des budgets.

Les centres d'archives privés sont aussi inquiets. Les conventions signées par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les centres d'archives ne prévoient pas non plus d'indexation automatique, ce qui dans le cadre de l'inflation record connue en 2021-2022 constitue une très forte difficulté. Plus encore quand on sait que les montants des subventions accordées aux centres d'archives sont globalement faibles. En 2023, une subvention extraordinaire leur a été accordée pour faire face à la crise. Cette subvention a constitué une bouffée d'oxygène, mais au vu des documents

budgetaires son groupe en déduit que celle-ci ne sera pas réitérée en 2024. Il demande confirmation et si oui, pourquoi ? Il voudrait aussi savoir comment la ministre compte faire pour assurer la survie de ces centres qui ont déjà très peu de moyens ?

Plusieurs autres budgets semblent ne pas avoir été indexés, comme les subventions aux Grignoux dans le secteur des arts vivants, comme les subventions au domaine de Seneffe, au Mundaneum, au Centre de la gravure et de l'image imprimée ou encore à l'ASBL Archives et musées de la littérature dans le secteur des patrimoines culturels. Comment la ministre justifie-t-elle cette situation ?

Le budget total consacré au secteur des arts plastiques ne connaît aucune indexation non plus. Il pose les questions suivantes pour obtenir de plus amples détails à cet égard :

- Comment le justifiez-vous ?
- Comment comptez-vous soutenir les artistes plasticiens dans ces conditions ?
- L'année dernière, un budget avait été prévu pour financer un projet pilote visant à mieux rémunérer les travailleurs et travailleuses de ce secteur.
- Quel bilan en tirez-vous ?
- Ce projet pilote est-il reconduit en 2024 ?
- Un élargissement est-il prévu ?

Concernant le dernier appel à projets « Un futur pour la culture » il rappelle que dans un communiqué de presse, il a été précisé que, sur les 398 dossiers déposés, seuls 141 projets ont été retenus. C'est à peine plus du tiers affirme le parlementaire qui précise que 250 porteurs de projets ont mis du temps et de l'énergie pour participer à ce concours en pure perte. Le budget de 2 millions d'euros sera-t-il suffisant ? Un budget est-il prévu en 2024 pour lancer un nouvel appel à projets, interroge-t-il encore ?

Abordant ensuite la partie médias et audiovisuel, il déclare qu'une presse de qualité est essentielle pour assurer la diversité des opinions, nourrir l'esprit critique et permettre à chacun de s'informer au mieux. Ces derniers temps, plusieurs phénomènes abordés en commission montrent que le secteur de la presse est fragile en Belgique. On a vu par exemple avec tristesse disparaître le journal Metro qui était pour beaucoup de navetteurs ou de travailleurs dans les entreprises le seul contact avec la presse papier, on a également assisté à de nouvelles mesures d'austérité aux éditions de l'Avenir avec 20 équivalents temps plein menacés en septembre dernier.

Plus que jamais, il faut permettre aux journalistes d'exercer leur métier dans les meilleures conditions. Car enquêter et informer, ça prend du temps, ça demande des moyens et un environnement propice à l'enquête. Si le climat est précaire, alors cette situation se ressentira sur la qualité de l'information, ce qui est extrêmement dangereux. Justement à la RTBF, la situation est inquiétante. On ne peut accepter la précarisation des journalistes, processus qui est clairement en marche dans notre service public. Ainsi la CGSP dénonce une précarisation au sein du personnel wallon de la RTBF, avec une grève qui a encore eu lieu en octobre dernier. Le syndicat dénonce des contrats précaires, avec des dispositifs de contournement de la grève organisés par les directions, notamment l'engagement de travailleurs indépendants pour remplacer le personnel gréviste. Des méthodes qui, clairement, ne vont pas améliorer le dialogue social.

La CGSP n'est pas d'accord avec le protocole d'accord pour 2023-2026 qui était en cours de négociation. Elle ne l'a donc pas signé. Par ailleurs, même avec l'accord, la RTBF ne respecte pas la répartition prévue des 70 et 30% du personnel entre Bruxelles et la Wallonie. Cette situation de déséquilibre a tendance à augmenter. En effet, la plupart des travailleurs engagés au niveau régional ont des contrats précaires. Des travailleurs de la RTBF à Liège m'ont expliqué qu'on y croise plutôt des personnes âgées, alors qu'il est plus fréquent de croiser des jeunes sur le site bruxellois. Ce manque de renouvellement dans les Régions accentue ce phénomène. Il faut accorder des moyens pour que les journalistes aient une réelle sécurité d'emploi, aussi bien à Bruxelles qu'en Wallonie. Sans cela, on précarise un service public qui est censé permettre aux citoyens de s'informer. C'est un vrai problème et quand on regarde la stagnation des budgets, clairement, ce n'est pas réalisé. On laisse en vérité aller la tendance néo-libérale qui consiste à fragiliser l'emploi, à l'externaliser, à rendre toujours les contrats davantage flexibles et précaires. Le ministre-président voulait d'ailleurs faire pire et réduire la dotation de la RTBF. Il souhaiterait entendre la ministre à ce niveau ?

La CGSP estime que si rien n'est fait et que le recours aux indépendants, aux CDD et aux contrats de remplacement continue à être appliqué pour toute une série de postes, ce seraient entre 30 et 50 équivalents temps plein qui risquent de se volatiliser dans les métiers de la production à la RTBF en 2024. Pour nous, c'est absolument inacceptable. La politique de la direction consiste à privilégier, pour les métiers où c'est possible, l'emploi d'indépendants, avec un transfert des CDI vers les métiers qui ne le permettent pas, comme analyste de données par exemple. Ainsi, on rétrécit toujours plus les possibilités de contrats stables pour des catégories importantes de travailleurs des médias. La dotation de la RTBF ne devrait-elle pas servir, notamment, à offrir de bonnes conditions de travail au personnel de la RTBF ? Comment la ministre compte-t-elle s'en assurer ?

Cette année a également été marquée par les inquiétudes des revues intellectuelles. Le gouvernement est sorti de la règle des minimas pour des subventions pluriannuelles, mais la revalorisation des subsides pour permettre la pérennisation de ces revues essentielles au débat et à la réflexion se fait toujours attendre. Le décret aurait pu stabiliser le financement des revues, ça n'a pas été le cas, on maintient donc l'angoisse et le doute. Les financements ne sont d'ailleurs pas liés aux coûts de production, qui ont pourtant explosé avec la crise de l'énergie. Pourquoi ne pas avoir répondu favorablement à la demande d'un financement « plancher garanti » demande le parlementaire ?

Les aides à la presse devaient faire l'objet d'une revue des dépenses cette année. Il souhaiterait connaître les conclusions de celle-ci ?

Évoquant le secteur du cinéma et les annonces budgétaires et celles des contrats-programmes ont également provoqué une levée de boucliers. Les différentes fédérations professionnelles du secteur, ainsi que plusieurs personnalités de premier plan comme Jaco Van Dormael ou Luc Dardenne, ont produit un communiqué dans lequel ils se disent « alarmés par le décrochage annoncé du budget dédié à la création et à la production audiovisuelle pour 2024 ». Il n'y a, comme pour de nombreux autres secteurs d'ailleurs, aucune augmentation pour l'audiovisuel et le secteur s'inquiète. Le manque de financement a un impact direct sur les conditions de travail. Une travailleuse de ce secteur nous a par exemple confié ce témoignage : les conditions de travail (salariales, budget alloué à mon poste, temps de travail) sur un plateau étaient tellement difficiles que j'ai craqué à plusieurs reprises, j'étais dégoûtée du métier, je ne pensais pas arriver au bout ».

Alors que notre cinéma est de grande qualité, que chaque année des réalisateurs et réalisatrices de la Fédération Wallonie Bruxelles produisent de grands films, que des acteurs et actrices sont révélés, ce secteur continue d'être précarisé. Par ailleurs, notre cinéma souffre encore d'un déséquilibre et d'une sous-représentation des femmes dans les différents métiers du film. Cette situation nécessite des investissements pour assurer un rééquilibrage. En juin dernier l'idée d'instaurer un incitant financier pour les films dont les équipes seraient paritaires était annoncée. Le parlementaire aimerait en savoir davantage sur la concrétisation de cette idée :

- Où en est-on?
- Y a-t-il des budgets prévus pour cette mesure?
- Des budgets sont-ils prévus pour former les producteurs et productrices à la lutte contre les violences sexistes dans ce secteur ?

Enfin, sur la création radiophonique, plusieurs associations ont récemment rappelé, dans le cadre du décret réformant le décret SMA, que l'enveloppe de 450 000

euros du fonds d'aide à la création radiophonique est largement insuffisante pour assurer une réelle politique de soutien aux créatrices et créateurs et qu'elle devrait être augmentée à 650 000 euros au minimum. En commission, il a été simplement répondu que cette matière n'entrait pas dans le champ d'application du décret SMA. Mais c'est justement ça le problème de ne pas avoir pensé à soutenir davantage la création radiophonique. Il a pourtant été reconnu que les recettes du secteur étaient en diminution et expliqué que, malgré cela, le gouvernement a continué de soutenir la création radiophonique. Comment dès lors me la ministre peut-elle répondre à la demande du secteur d'augmenter le budget du fonds à 650 000 euros minimum se demande l'orateur ? Et comment Mme la ministre compte-t-elle soutenir concrètement la création radiophonique.

Abordant ensuite, le volet relatif aux droits des femmes, il tient à mettre en lumière, une fois de plus la récente mobilisation nationale contre les violences faites aux femmes organisée par la Plateforme Mirabal Belgium.

L'objectif était d'appeler les pouvoirs publics, à tous les niveaux de pouvoir, à assumer pleinement leurs responsabilités dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a eu par exemple 24 féminicides en Belgique en 2023. On ne peut accepter une telle situation. Le groupe PTB a régulièrement interrogé à ce sujet lors de la dernière commission. Mais concrètement, son groupe politique estime que les mesures annoncées n'ont pas été mises en place.

En effet, les mesures que le gouvernement a prises sont tout à fait insuffisantes. Alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle central à jouer dans la lutte contre ces violences. Elle est l'entité impliquée dans le plus grand nombre de mesures prévues par le plan intrafrancophones de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mais quand on regarde la mise en place de ce plan, on a de quoi être véritablement inquiet sur le manque de prise au sérieux de cette problématique. En février 2023, quand le monitoring intermédiaire du plan nous a été transmis, on a pu constater que seulement 8 mesures avaient été finalisées sur les 65 mesures prévues. 46 mesures étaient en cours de réalisation. Enfin, 11 mesures du plan n'avaient même pas débuté. Le PTB est également intervenu à maintes reprises sur ce sujet, mais les réponses aux mesures citées n'étaient pas convaincantes. Comme par exemple, en matière de collecte systématique de données sur les violences faites aux femmes par différents organismes de la Communauté française, rien n'a encore été publié.

Le groupe de travail qui n'avait pas été mis en place en février 2023, l'est-il désormais interroge le même intervenant.

La communauté française participe à l'enquête de l'office statistique de l'Union européenne, celle-ci permettra-t-elle d'avoir des données solides dans tous les

secteurs de la communauté française demande M. Dupont qui pense notamment au cinéma, où les femmes sont peu représentées en Belgique, comme l'a montré le travail réalisé par Elles font des films. Des projets de suivi et de collecte de données précises sont-ils prévus dans ce secteur ?

Revenant sur les propos de la ministre en commission selon laquelle, les moyens budgétaires pour réaliser l'ensemble des mesures du plan droits des femmes et du plan intrafrancophone contre les violences faites aux femmes ont été débloqués, le député aimerait savoir comment en être certain quand on voit qu'un nombre important de mesures, à commencer par la collecte de données, sont encore en cours et qu'on ne connaît pas leur réel état d'avancement actuel ?

Car pour une série de mesures annoncées comme étant entamées, il n'en est rien sur le plan pratique. Ces annonces servent en réalité à prouver une forme de « volontarisme », mais les mesures doivent théoriquement être finalisées dans seulement quelques mois. Certaines mesures essentielles n'ont pourtant fait l'objet d'aucune initiative de la part de la ministre. Par exemple, sur la question du cyberharcèlement, qui touche de nombreuses jeunes femmes. Pour illustrer son propos, il cite la ministre dans sa réponse à une question écrite (PB), du 21 juin 2023 « Il n'y a, à ma connaissance, pas encore eu à ce jour d'évaluation des modalités de prévention du cyberharcèlement chez les jeunes »

Quand on sait à quel point cette problématique touche les femmes, et en particulier les jeunes femmes, c'est tout à fait inacceptable pour le député qui voudrait savoir si des moyens spécifiques sont prévus pour lutter contre ce phénomène qui touche les jeunes et si oui, lesquels ?

Afin de démontrer qu'on est loin d'une réelle opérationnalisation des mesures sur le terrain, il épingle un autre exemple, la mesure 47 du plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes prévoit d'assurer la ligne d'écoute contre les violences conjugales « SOS Viol ». L'objectif final est bien, de « Renforcer les lignes téléphoniques spécialisées pour atteindre progressivement une écoute 7j/7 et 24 h/24 ». Cette mesure est d'ailleurs prévue par la Convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes, convention que la Belgique a signée. Interrogé en commission en novembre dernier, la ministre répondait être très attentive à cette ligne d'écoute et l'avoir renforcée en 2021 or souligne-t-il, actuellement, sur le site de la FWB, il est indiqué que cette ligne est accessible de 8 à 18h. On est donc très loin d'un accès 24h/24 telle que la convention le prévoit. Une fois encore, impossible selon le PTB de parler d'une mesure finalisée. Pour en savoir davantage, il souhaiterait savoir quelle extension a été prévue et si l'écoute 24h sur 24 et 7 jours sur 7 tel que prévu sera effectivement opérationnelle ?

Concernant le plan Droits des femmes, le même type de problème se pose indique le député. À titre d'exemple, dans le chapitre qui vise à lutter contre les

violences gynécologiques et obstétricales et assurer le droit à l'IVG, une mesure prévoit que l'ARES instaure dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine, des actions d'information, de sensibilisation et de stages au travail en centre de planning familial autour de la pratique de l'IVG. La mesure prévoyait également que l'ARES effectue un relevé des activités liées à cette question dans le cursus en médecine. Si ce relevé a bel et bien été effectué, les plannings familiaux continuent à rencontrer des difficultés afin de recruter des praticiens pour l'IVG. L'ARES a donc effectué un relevé des cours, mais on constate finalement que sur le terrain les choses ne changent pas et que les plannings continuent à être en difficulté pour assurer les IVG, alors même qu'on est dans une période où ce droit est combattu dans une série de pays par des formations d'extrême droite. Rappelons-nous que, pas plus tard qu'en mai dernier, des tags antiavortement avaient été réalisés à Louvain-La-Neuve.

Dans une réponse à une question écrite que son groupe posait à ce sujet, il a été expliqué qu'une demande en ce sens aurait été retransmise à la chambre des universités le 18 avril dernier, il aimerait en connaître les suites et si les plannings familiaux ont vu une différence ?

Bref, une série de mesures comme celle-là ont été entamées, mais non finalisées : or c'est bien leur finalisation qui assure une réelle efficacité sur le terrain dans la lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes. Malgré les déclarations faites en commission, la parlementaire déclare qu'une série de mesures lancées ne seront sans doute pas réalisées. Des efforts de suivi plus importants doivent donc être faits selon lui.

Il termine son intervention en rappelant que sur le terrain, le manque de structures pour prévenir les violences et soutenir les victimes demeure problématique. Il en veut pour preuve que le 17 novembre dernier, un nouveau témoignage d'une jeune femme de 22 ans est paru sur la page Instagram Balance Ton Bar.

La jeune femme a été droguée dans un bar du centre de Bruxelles et a été agressée dans le sous-sol d'un Night Shop. Elle n'a aucune idée de comment elle s'y est retrouvée. On voit avec ce genre de témoignage que les choses n'ont pas changé et que les milieux festifs restent très dangereux pour les femmes. Le PTB a déjà fait une série de propositions pour que les choses changent, basées sur des expériences qui ont fait leurs preuves, notamment en Espagne. Pourquoi, dès lors, ne pas mettre en place, par exemple, des points de prévention et d'aide sur le modèle des « punto violetas » espagnols, des espaces où les femmes peuvent être en sécurité et où la prévention et la protection peuvent être réellement organisées précise le parlementaire ?

Ces espaces seraient gérés par des gens formés spécifiquement à la problématique des violences sexuelles et sexistes, et présents à la fois dans les lieux

festifs, mais aussi sur les campus. Par ailleurs, le plan Sacha, qui réalise de la prévention et forme des bénévoles contre les violences, ne saura être présent que dans 5 festivals. Mais on en compte environ 120 en Wallonie et à Bruxelles, on parle donc d'une goutte d'eau, indique-t-il.

Les moyens alloués aux associations pour assurer des fêtes en toute sécurité sont beaucoup trop faibles et ne permettent pas une couverture généralisée des événements, seule solution pour que les femmes soient réellement protégées. Sa dernière question sera donc la suivante : quels budgets seront débloqués pour organiser à la fois la prévention, mais aussi la protection concrète et le soutien efficace et permanent des femmes sur les lieux festifs ?

Après avoir rappelé le contexte général marqué par de nombreuses crises successives, **M. Gardier** souhaite néanmoins préciser que le Gouvernement a pris ses responsabilités en mobilisant non seulement des équipes, mais aussi des moyens financiers supplémentaires pour faire face aux conséquences de ces crises. Pour lui, l'examen du budget est précisément l'occasion de se souvenir. Toujours en guise d'introduction, le député indique avoir espéré, que la pour la culture, il puisse exister un avant et un après Covid, démontrant ainsi que la culture était/ est essentielle dans nos vies. Ce qui ne fut malheureusement pas le cas explique le député qui souligne que c'est durant le confinement que celui-ci a pris conscience que « cet avant et après n'était pas aussi majeur qu'espéré ».

Abordant ensuite, les infrastructures culturelles (division organique 15, l'intervenant souhaiterait que la ministre fasse le point de façon claire sur les montants qui ont été et seront dédiés aux infrastructures culturelles en 2023 et 2024, que celles-ci soient la propriété ou non de la FWB ? L'orateur aimerait également en savoir davantage sur la nature des dépenses ? Pour compléter son information générale, le même intervenant pose les suivantes :

- En quoi consistent les travaux à La Marlagne et à Stavelot ?
- Qu'en est-il du projet Trema à Namur ?
- La ministre pourrait-elle donner de plus amples précisions sur les appels à projets relatifs à la rénovation énergétique des infrastructures culturelles, financés par les moyens du Plan de relance ?

S'agissant du lancement des deux appels à projets dont le premier est destiné aux bâtiments culturels n'appartenant pas à la FWB, pour un budget de 32 millions d'euros, et le second destiné aux infrastructures dont la FWB est propriétaire pour un budget de 16 millions d'euros, le commissaire libéral souhaiterait que la ministre fasse un point complet sur ce dossier ainsi que sur l'état d'avancement des projets validés.

Il sollicite également les réponses de la ministre aux questions suivantes :

- Quelles sont les prochaines étapes?
- Quid de l'échéancier?
- Des travaux ont-ils déjà débuté?
- Dans l'affirmative, lesquels ?
- Dans la négative, d'ici combien de temps les premiers travaux pourraient-ils commencer ?
- La ministre peut-elle également préciser le montant qui a pu être liquidé en 2023
- Quid du calendrier prévu pour les arts de la scène.

Opérant, en ce qui concerne les arts de la scène, une distinction claire entre d'une part les opérateurs sanctionnés et d'autre part les mesures d'accompagnement or les liquidations du reste de l'enveloppe ?

Après le secteur du cinéma, M. Gardier s'attarde ensuite sur les arts de la scène. Opérant une distinction claire entre d'une part, les opérateurs sanctionnés, et d'autre part, les mesures d'accompagnement, le parlementaire souhaiterait que la ministre apporte des précisions sur ces mesures d'accompagnement et sur le dispositif de transition, en particulier sur les Francopholies, mais également pour les autres festivals :

- En quoi consiste précisément cet accompagnement ?
- Quels sont les critères pour en bénéficier ?
- Combien d'opérateurs sont concernés ?

Pointant le montant de 145 millions d'euros inscrit au budget, M. Gardier voudrait savoir quel montant est prévu pour financer les « phasing out » des opérateurs qui vont devoir réduire la voilure ?

Pour lui, une bonne communication reste cruciale, car elle permet d'être réellement à l'écoute afin d'assurer un accompagnement personnalisé des opérateurs sanctionnés.

Parmi les sanctionnés, le député pointe notamment les cas suivants :

Michèle-Anne de Mey

Parmi les sacrifiés figurent quelques compagnies de danse historiques, dont la compagnie Astragales de la chorégraphe Michèle-Anne de Mey qui voit sa subvention de 481.000 euros complètement supprimée. La décision peut surprendre quand on sait que c'est à cette compagnie que l'on doit des spectacles emblématiques, comme Kiss & Cry ou Cold Blood, qui sont devenus des succès planétaires et ont marqué le répertoire belge. La suppression de cette subvention a surpris le Groupe indique M. Gardier qui demande à la ministre de donner plus de précisions concernant la suppression totale des subventions pour cette compagnie de danse.

Made In Brussels Show (MIBS)

Qui s'est vu refuser un subside structurel à ce lieu dédié à l'humour et qui lance un véritable cri de détresse. Il est le seul avec le Comedy Club à ne pas avoir vu leur demande de subside acceptée. Et malheureusement sans les précieuses aides octroyées la question du futur de ce lieu emblématique de l'humour risque de se poser, rappelle M. Gardier.

S'agissant des autres secteurs, le parlementaire s'appuie sur une interview récente du journaliste Alain Lallemand publiée dans le Soir et dans laquelle, celui-ci demande à la ministre « *comment justifiez-vous 140 millions annuels dans les arts de la scène, alors que d'autres départements – les arts plastiques, le livre – se trouvent toujours largement en dessous des dix millions annuels ?* » pour mettre en exergue, la réponse donnée par la ministre en la matière : « *Tous les secteurs ont fait l'objet de mon attention depuis que je suis ministre. Fatalement, quand on a des lieux, on n'a pas les mêmes coûts que quand on n'en a pas.* »

Sur ce point précis, le parlementaire invite la ministre à accorder autant d'attention aux demandes formulées par les autres secteurs parmi lesquels se trouve le secteur du livre qui a fait part publiquement de son mécontentement, indique l'orateur.

Toutefois, poursuit le député, le Groupe MR se réjouit plus particulièrement du fait que, par rapport aux propositions initiales, entre autres à la sortie des commissions d'avis, le Gouvernement ait pu rééquilibrer les choses, notamment en pérennisant les moyens alloués à des lieux qui ont du succès et qui font véritablement rayonner notre Fédération. Le succès n'est pas un vilain mot, insiste l'orateur.

- Pour le Groupe MR, il faut soutenir l'émergence, mais pas au détriment de lieux qui ont fait leurs preuves et qui collectionnent des succès.
- Par ailleurs le même Groupe MR est ravi de voir se concrétiser la reconnaissance de nouveaux secteurs, comme celui de l'humour qui prend

ainsi la place qu'il mérite. On a besoin de nos humoristes, dont la réputation n'est plus à faire. On se les arrache d'ailleurs, notamment en France.

- À ce sujet, le parlementaire ne peut que se réjouir du travail mené par le Ministre-Président Jeholet en ce qui concerne la diffusion de la culture à l'international. À titre d'exemple, il mentionne notamment « Turbulences belges », une récente et excellente opération de promotion de nos artistes de la FWB en France et dont Alex Vizorek est le parrain officiel.

Le principe se décline comme suit : dix talents ont été sélectionnés à la faveur de deux soirées organisées à Liège et Bruxelles, début septembre, et se produiront chacun durant sept minutes, devant de nombreux professionnels belges et français. Jusqu'au 13 décembre, ces dix heureux élus se produiront ensuite dans diverses salles parisiennes parfois prestigieuses. Voici une excellente initiative qui mérite d'être saluée insiste le parlementaire.

En ce qui concerne le Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA), M. Gardier demande à la ministre d'éclairer la commission sur la mise en œuvre du Parcours d'éducation culturelle et artistique. Dans la mesure où il était prévu qu'en 2023-2024, près de 400.000 élèves de la 1^{re} maternelle à la 4^e primaire soient concernés par le tronc commun, le cours d'éducation culturelle et artistique et la mise en œuvre du parcours PECA, le même intervenant souhaiterait savoir si ce déploiement s'est déroulé comme prévu ? Quelles actions précises sont mises en place pour y répondre ? Il voudrait aussi savoir si des accords de coopération ont été développés avec les collectivités locales qui organisent elles aussi des activités culturelles à destination des écoles afin d'intégrer leurs données ?

Concernant le secteur des arts plastiques, il souhaiterait savoir quel budget et quelles initiatives sont prévus pour ce secteur souvent appelé le « parent pauvre » de la création, vu les montants qui lui sont alloués et la situation souvent très précaire des artistes plasticiens.

Évoquant la revue des dépenses, il que dans l'exposé général, le Gouvernement précise que la dynamique de revues de dépenses au sein de la FWB se poursuit et se professionnalise avec notamment la création d'une cellule ad hoc au sein de l'administration. Les rapports des projets 2023 sont présentés au parlement, comme c'est le cas pour les aides à la presse, et de nouveaux cahiers des charges ont été adoptés pour 2024.

Se concentrant sur les matières qui relèvent de la commission, il épingle notamment un premier exercice concernant les avances du Fonds écuriel. Ce dernier a été capitalisé par le passé afin d'offrir des avances de trésorerie versées tôt dans l'année, avant le versement de la subvention annuelle, permettant ainsi aux acteurs de faire face aux dépenses supportées dès le début de l'année. Toutefois, avec

la digitalisation croissance de l'exécution du budget, et notamment la mise en œuvre de SAP, ainsi que l'engagement d'un grand nombre de subventions sur base pluriannuelle, ce qui limite les procédures de contrôle lors des liquidations annuelles, ces liquidations peuvent désormais pour la plupart être réalisées rapidement en début d'année. La revue de dépenses vise donc à analyser les situations dans lesquelles ces avances pourraient être abandonnées tout en conservant les mêmes délais de versement pour les opérateurs. Cela permettrait ainsi de récupérer une partie du capital et d'alléger la charge administrative dans la gestion des subventions.

Par ailleurs, une autre revue de dépenses transversale vise à cartographier les subventions extraordinaires et leurs modalités d'octroi, ainsi que d'établir des bonnes pratiques qui pourraient servir à mettre en place un cadre pour ce type de subvention. Ce cadre devrait mener à une meilleure utilisation de ces subventions. Compte tenu du nombre de subventions versées en culture, l'Administration générale de la Culture est en première ligne dans cette analyse. Le Parlementaire voudrait savoir :

Quand seront connus les résultats de la revue des dépenses qui vise à cartographier les subventions extraordinaires et leurs modalités d'octroi ?

- Les résultats seront-ils communiqués au Parlement ?

Complémentaire à M. Gardier, **M. Maroy**, précise que certains opérateurs ont clairement été sanctionnés. Du côté des musiques actuelles, par exemple, certains festivals ont fait les frais du refinancement. Quant à la subvention des Ardentes, de Dour et des Francofolies de Spa, celle-ci « dégringole » tout simplement.

Un choix par ailleurs assumé et justifié par la ministre qui a déclaré à leur propos que : « ce sont de gros festivals dont le modèle économique ne dépend pas de l'argent public. Et que le Gouvernement a préféré porter l'attention sur les plus petits festivals qui dépendent, plus, de l'argent public et qui défendent des artistes belges. » C'est donc ce choix qui explique que la subvention des Francofolies passe de 375.000 à 175.000 euros explique le libéral.

Ce montant de 175.000 euros est désormais le montant maximum accordé aux festivals de musiques actuelles, souligne le libéral.

Mais contrairement à Dour et aux Ardentes, Les Francopholies sont une petite ASBL, ce dont, il n'a manifestement pas été tenu compte, regrette le même intervenant qui qualifie cette réduction substantielle de « coup de poignard ».

Il se demande, dès lors, comment vont-ils faire l'année prochaine et les années suivantes ? Comment s'interroge l'orateur vont-ils continuer à programmer et à présenter une affiche aussi intéressante et intelligente que par le passé?

Car, tient-il encore souligner, Les « Francos », c'est le festival qui programme chaque année le plus d'artistes de la FWB dont 50% sont originaires de notre Fédération.

Par ailleurs, poursuit, le député, en 10 ans, les cachets que ces artistes ont touchés dépassent largement le million d'euros.

Épinglant les propos de la ministre cités plus haut pour justifier cette réduction de subventions *« Nous avons préféré porter notre attention sur les plus petits festivals qui dépendent plus de l'argent public et qui défendent des artistes belges »*, le même commissaire parle de « gifle » pour ceux qui portent les « Francos » depuis bientôt 30 ans.

Pour M. Maroy l'affirmation de la ministre selon laquelle, ce sont les plus petits festivals qui dépendent le plus de l'argent public, est fausse, car c'est précisément grâce aux pouvoirs publics que les « Francos » sont en mesure proposer une affiche de qualité.

Quid alors de leur avenir sans ce soutien des pouvoirs publics, s'interroge, le parlementaire ?

Revenant ensuite aux questions que le député a adressées à la ministre avant que le Gouvernement ne tranche sur les arts de la scène (propos qui portaient d'ailleurs plus sur le théâtre que sur les musiques), M. Maroy avoue n'avoir jamais imaginé pareille « découpe budgétaire » en ce qui concerne les moyens alloués à ces grands festivals.

Il rappelle toutefois avoir attiré l'attention de la ministre sur le fait que « si « faire immerger de nouveaux opérateurs pour renouveler, mettre en lumière de nouveaux créateurs ainsi de nouveaux talents ou compagnies, il ne fallait pas, pour se faire, « ratiboiser » des opérateurs qui ont « ce handicap apparemment » de conjuguer à la fois la qualité de la programmation et le succès de fréquentation.

Or, selon lui, les Francos, dans le domaine des musiques rentrent totalement « là-dessus », car ils défendent la langue française (rien que cela nécessiterait un soutien important de la part de la Communauté française de Belgique).

Son groupe politique déplore vraiment cette réduction importante qui a été opérée à l'égard des grands festivals. Car contrairement à l'affirmation de la ministre, seules les petites structures dépendent de l'argent public et défendent les artistes belges, le parlementaire réfute ces mêmes arguments sur ce point. Ce sont les grands festivals comme les Francos qui défendent les artistes belges.

Évoquant les mesures d'accompagnement et le dispositif de transition que ce soit pour les Francos ou les autres opérateurs qui sont touchés, le député adresse les questions suivantes à la ministre :

- En quoi consiste précisément cet accompagnement ?
- Quels sont les critères pour en bénéficier ?
- Combien d'opérateurs sont concernés par cet accompagnement ? Au sein du budget de près de 145 millions €, quel montant est prévu pour financer les « *phasing out* » des opérateurs qui vont devoir réduire la voilure ?

Rappelant que suite au conclave budgétaire, le secteur des lettres et du livre s'était mobilisé afin de faire savoir qu'il ne « comprenait » pas que le Gouvernement dégage des marges importantes pour certains secteurs, notamment celui des arts de la scène, mais aucune nouvelle marge pour son secteur.

En effet, il y a quelques semaines, ce secteur a lancé un appel à modifier le budget 2024. Cet appel a eu lieu à travers une carte blanche qui a été cosignée par plus d'une cinquantaine d'autrices et auteurs, mais également dans un communiqué du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn), qui est la plateforme associative qui accompagne les professionnels du secteur. Tous ont exprimé leur inquiétude et leur colère quant à l'absence de mesures budgétaires dans le budget 2024. Pour mieux appuyer le sens de son propos, le parlementaire cite le communiqué qui a été publié par la plateforme et dans lequel, le PILEn indique notamment ce qui suit :

« Les montants alloués au programme «Lettres et livre» ne représentent que 4,5millions d'euros soit 0,4 % des budgets culturels ».

« Le contrat de filière du livre lancé en 2022 par le ministre-président Jeholet et la ministre de la Culture Linard apparait comme une opération vaine, singulièrement décevante».

« En résumé, l'adoption sans modification de ce budget aurait pour effet :

- d'accroître de façon injustifiable les déséquilibres structurels regrettables de nos politiques culturelles, renforçant des situations de précarité pour les artistes, les entrepreneurs et les entrepreneuses du secteur ;
- de fragiliser de façon dommageable la dynamique du contrat de filière du livre pourtant présentée comme une priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le PILEn demande donc une adaptation du décret budgétaire pour répondre de façon plus juste aux besoins culturels de l'ensemble des professionnels et des publics de la filière des Lettres et du livre. »

Il faut reconnaître estime M. Maroy que le secteur des lettres et du livre apparaît de plus en plus comme le parent pauvre du budget de la culture. Et à partir du moment où le budget 2024 ne comprend aucun moyen nouveau pour le secteur, pas même l'indexation, cela signifie que les moyens affectés sont en recul par rapport à 2023.

Il souhaiterait toutefois attirer l'attention de la ministre sur les moyens complémentaires débloqués dans le cadre du budget Lettres et Livre de WBI articulés comme suit :

2023 : 492.200 euros

2024 : 579.485 euros

S'y ajoutent les moyens spécifiques dégagés grâce au plan de relance pour la culture à l'international initié par le Ministre-Président, pour financer le lancement des mesures internationales du contrat-cadre pour la filière du livre, dans l'immédiate foulée de la signature de celui-ci, à hauteur de 360.000 d'euros

À cela s'ajoute, toujours dans le cadre du plan de relance, l'action de partenariats et de communication en Hauts de France initiée fin septembre 2023 dont l'ensemble des maillons de la chaîne ont bénéficié et qui se poursuivra courant 2024.

Enfin dans le cadre du contrat de filière, il rappellera aussi que le Gouvernement a pris plusieurs initiatives pour sensibiliser les autres niveaux de pouvoir à la cause du livre, car il y avait alors une certaine résistance au niveau fédéral notamment en ce qui concerne ce qu'avait envisagé par le ministre des finances (qui dans une première épure voulait augmenter la TVA sur le livre). Ce qui selon le parlementaire était complètement ridicule alors que l'un des acquis majeurs de ces dernières années, est quand même, d'avoir réussi à instaurer un prix unique du livre, une formule qui s'approche du prix unique du livre.

C'est cette formule qui a permis de réduire le différentiel de concurrence avec la France qui n'est plus désormais que d'un $\frac{1}{2}$ point de TVA. Augmenter celle-ci aurait été complètement désastreux affirme-t-il.

Concernant les soutiens ponctuels, le commissaire rappelle que le 21 novembre dernier la ministre confirmait « chercher à dégager des moyens » dans le cadre existant et qu'une rencontre entre son cabinet et le PILEn aurait lieu le 22 novembre et devrait permettre d'identifier les autres soutiens possibles », le commissaire voudrait obtenir des réponses sur ce point précis :

- Qu'est-il ressorti de cette rencontre ?

- Des moyens ont-ils été dégagés ? À combien pourraient s'élever ces aides ponctuelles ?
- Comment seront-elles distribuées et sur base de quels critères ?

Évoquant le secteur du Conte et plus spécialement la situation de la maison du conte et de littérature à laquelle « on coupe les ailes » et après quelques jours d'abattement se voit dans l'obligation d'introduire un recours.

À cet égard, le parlementaire voudrait obtenir des précisions sur la manière dont se déroule la procédure de recours et plus spécialement pour ce qui concerne la commission chargée de rendre des avis en la matière. Qu'en est-il notamment de l'objectivité de la commission qui a rendu l'avis. À cet égard, certains acteurs s'interrogent sérieusement sur l'objectivité. Il demande à la ministre de faire le point sur la manière dont se déroulent ces recours.

S'agissant du secteur du livre, il s'étonne que rien n'ait été prévu pour celui-ci. Il plaide pour qu'une plus grande attention soit accordée à ce secteur particulier, car « un enfant qui lit est un adulte qui pense » relève le député. Et pour illustrer l'importance du livre, il fait part d'une séquence récente diffusée le dimanche dans la foulée du journal de France 2 (20h30) dont l'invitée était notamment Amélie Nothomb à qui il été rendu hommage et qui « remplit » le parlementaire de « fierté. Le groupe MR plaide pour que des aides soient accordées en vue de soutenir davantage d'autres talents issus de la Fédération, à l'image d'Amélie Nothomb.

Intervenant ensuite sur le volet médias, M. Maroy affiche le même étonnement à propos du « peu de mouvements dans ce budget 2024 » alors que le secteur de la presse et celui de la presse écrite en particulier traverse actuellement une crise sans précédent.

En effet, nul ne peut ignorer que le nouveau modèle numérique rencontre bien des difficultés à s'imposer et l'heure est partout aux économies.

Dans les directions des différents titres de presse et dans les rédactions, des économies sont partout (comme chez IBM par exemple) à l'ordre du jour.

Et ce, même si les responsables tentent d'éviter des licenciements secs, la situation n'est pas « jojo ». Certains éditeurs rencontrés récemment sont extrêmement pessimistes pour l'avenir du secteur. Le discours de M. Marchant (Rossel) peut même être qualifié de glacial à cet égard, car si effectivement le modèle numérique ne décolle pas vraiment, le paysage de la presse risque de se « racrapoter » encore davantage.

Et l'orateur de rappeler la disparition du journal métro (2022) qui était distribué gratuitement. Un journal qui n'était pas de nature à révolutionner la presse

écrite en termes de contenu, mais qui était toutefois « pour bon nombre de personnes et plus particulièrement pour les jeunes, le seul contact avec un quotidien ».

S'appuyant sur l'expérience qui ressort de l'opération « journaliste en classe ». Il explique que le pourcentage d'élèves dont la famille lit un journal à la maison est très faible. À la question « est-ce que, chez vous, on lit le journal » ? Le nombre de bras qui se lèvent est de 1, 2 voire 3 maximum.

Aussi, face à une telle réalité sociétale, le parlementaire ne peut que réitérer son étonnement à propos de ce budget 2024 qu'il qualifie « d'encéphalogramme plat ».

Constatant que la RTBF voit sa dotation de base augmenter de 16,1 millions d'euros, il fait observer que cette hausse résulte de l'application automatique du mécanisme d'indexation inscrit dans le Contrat de gestion qui prévoit une indexation annuelle de la dotation de base + 2%.

Observation que le CSA voit aussi sa dotation indexée, l'orateur, tient, une fois de plus à saluer le professionnalisme de ses responsables et la qualité du travail réalisé.

Épinglant ensuite les subventions diverses reprises au programme 3 de la division organique relatives aux médias de proximité, il observe une augmentation allant de 2,89 millions euros à 4,750 millions euros soit 5 fois 950.000 euros qui seront dépensés en 5 ans (crédits destinés aux investissements liés à l'accessibilité), les médias de proximité devront eux aussi rendre plus accessible pour les malentendus par exemple leurs programmes. Il aimerait à ce propos que la ministre fasse le point sur les projets (utile aussi que les médias de proximité puissent être accessibles pour les personnes sourdes malentendantes et pour les malvoyants).

Toujours en matière de médias, il s'étonne quand même de voir que le soutien (208.000 euros en 2023) réservé au secteur des médias audiovisuels (208.000 euros en 2023) pour le développement des nouvelles radios n'apparaît plus dans le budget. Alors celui-ci était accordé pour permettre à ces radios de monter sur le DAB+, voire aussi pour faire face aux coûts récurrents puisque qu'il ne s'agit pas d'acquérir du matériel, un émetteur pour DAB +consomme plus d'électricité (augmentation du coût de l'énergie pour les petites radios indépendantes qui ont vraiment des difficultés. Le commissaire aimerait savoir pourquoi ce crédit est réduit à zéro et souhaiterait que la ministre fasse le point sur les aides accordées et en particulier celles accordées aux petites radios qui sont regroupées dans la fédération des radios indépendantes qui s'appelle radio Z. Celle-ci n'a pas manqué au cours des dernières années d'attirer l'attention des députés sur les difficultés que ces petites radios rencontrent.

Il épingle aussi le développement d'une plateforme de podcasts dont le montant de 64.000 est resté inchangé. Or, les podcasts représentent aujourd'hui, un moyen

« magnifique de créativité et de création » qui connaît énormément de succès et en particulier auprès de la jeune génération (exemple de ses enfants qui écoutent beaucoup de podcasts (tram, salle de sport) alors qu'une vidéo n'est pas aussi facile à utiliser.

Bien que la RTBF développe selon lui « pas mal de projets » en la matière (Arnaud Russen), l'importante offre de podcast reste toutefois estampillée « made in France ». Il y a là, un secteur qui pourrait être boosté estime le parlementaire, mais pour ce faire, celui-ci aura besoin d'un petit coup de la part des autorités. Comment dès lors, expliquer cet encéphalogramme plat à cet endroit, insiste encore le député qui attend une explication claire.

Pointant ensuite la contribution des éditeurs linéaires ou non linéaires à la production audiovisuelle de la FWB, il aimerait surtout comprendre pourquoi « si peu d'impact dans ce budget 2024 » or les montants versés par les éditeurs linéaires ou non linéaires vont au CCA.

Le député aimerait, dès lors, savoir où vont les montants qui seront dégagés en 2024.

Rappelant que cela va crescendo pour atteindre 9,2 % pour les éditeurs qui ont au-delà de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires et que celui-ci va monter progressivement jusqu'à 2027.

Concernant la presse écrite et le renouvellement ou pas de la concession pour la distribution des journaux, l'orateur estime que même si les négociations sont menées au niveau fédéral, il n'empêche que cela doit être suivi de près en Fédération Wallonie-Bruxelles, car si ce subside annuel de 125 millions d'euros pendant 5 ans venait à disparaître, cela représenterait une mauvaise affaire non seulement pour bpost et ses travailleurs, mais aussi et surtout pour la qualité du service de livraison. La suppression de ces 125 millions provoque beaucoup d'inquiétude du côté des éditeurs de presse écrite. L'intervenant souhaiterait savoir si la ministre en charge des Médias a été concertée à ce sujet ?

S'agissant de la subvention relative à la politique de l'audiovisuelle, il constate que rien n'est prévu pour 2024 alors 700.000 euros étaient inscrits dans le budget 2023 pour financer les appels à projets en matière de gaming. Une initiative que le parlementaire trouve excellente puisqu'au niveau mondial, le secteur du jeu vidéo représente des rentrées et un chiffre d'affaires supérieurs à ceux du cinéma par exemple.

C'est donc non seulement, un vecteur de culture (les jeux vidéo ne visent pas uniquement des gens qui s'entre-tuent), mais surtout un secteur économique extrêmement porteur. À titre d'exemple, l'orateur cite l'Institut Albert Jacquard (Hautes Écoles- FWB) qui a d'ailleurs inauguré en 2022, un Master en jeu vidéo. Il

souhaiterait que la ministre fasse le point sur les résultats de l'appel à projets 2023 qui ont permis d'apporter des aides à l'écriture. Il voudrait également savoir pour quelle raison des crédits n'ont pas prévus en 2024 ? Pourquoi ce soutien n'a pas été renouvelé demande le commissaire qui souhaiterait entendre la ministre sur ce sujet ?

Abordant enfin le Fonds budgétaire relatif à la transition numérique et les moyens supplémentaires alloués pour assurer l'accessibilité, le parlementaire se demande pourquoi le montant attribué à Médias one (701.000 euros) est supérieur à celui alloué à RTL Belgium (696.000 euros). Comment les montants ont été déterminés et quels sont les objectifs à atteindre, interroge le commissaire libéral.

Abordant le volet relatif à l'enfance, **Mme Durenne** rappelle tout d'abord le contexte budgétaire difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Car c'est aussi ce manque de moyens financiers qui accentue encore davantage la situation de crise que vit actuellement le secteur de la petite enfance.

Comme déjà répété à plusieurs reprises, le secteur de la petite enfance manque cruellement de places, mais aussi de personnel. Pour étayer son propos, la députée se base notamment sur les contributions écrites des différents acteurs du secteur ainsi que sur les échanges qui se sont déroulés avec les représentants de l'ONE à l'occasion de la présentation du Rapport d'activités 2022.

Pour la députée, les réponses de l'ONE apportées dans le cadre de cette présentation ont clairement permis d'envisager des pistes de solutions, mais aussi d'opérer des changements, voire des réformes.

Toutefois, l'oratrice préfère plaider pour une réflexion plus approfondie sur les différentes pistes de réformes qui pourraient être mises en place ultérieurement.

Mais en attendant, le Groupe MR note avec plaisir qu'il a été possible de trouver, de manière raisonnée et raisonnable (comme décidé lors du conclave budgétaire) de trouver 45 millions d'euros pour l'enfance. C'est pourquoi au nom de son groupe, la députée tient à souligner l'effort destiné au secteur de la petite enfance. Pour elle, que ce soit pour l'indexation ou le non-marchand, la poursuite de la réforme Milac, le salaire des accueillantes et des puéricultrices, le subside de renforcement destiné à tous les types de milieux d'accueil, subventionnés ou non subventionnés, ces 45 millions étaient vraiment nécessaires pour répondre aux pénuries mentionnées.

Soutenir une diversité de milieux d'accueil est également indispensable. La parlementaire reconnaît que les montants dégagés ne seront pas suffisants ; et qu'ils ne le seront jamais. Et qu'il faudra l'admettre et envisager la mise en place « d'autres choses ». De nouvelles pistes et de nouvelles formules doivent en effet être pensées. Même si elle reconnaît que les efforts consentis au fil des années comme par exemple

l'augmentation constante de la dotation de l'ONE, et en particulier par l'actuel gouvernement, en particulier sont à saluer.

Dans le cadre des contributions écrites reçues, précisément dans le cadre de la réflexion portant sur la pénurie des accueillantes et sur le manque de places, et des réponses fournies par les représentants de l'ONE, des éléments vraiment intéressants sont apparus pour le secteur de la petite enfance, car aucune piste d'avenir ne peut être négligée. Par ailleurs, le groupe MR a toujours été très attentif à l'enfance et à l'accueil de l'enfance. Raison pour laquelle, celui-ci reste particulièrement préoccupé par cette situation de pénurie et de crise.

Elle rappelle que la réforme qui avait été décidée sous la législature précédente n'avait pas été chiffrée sur le plan budgétaire. Comme la députée l'a souvent rappelé dans le cadre de ses interventions en commission, cette réforme avait selon elle pour but de « refiler la patate chaude au prochain gouvernement ».

Or cette réforme n'est pas encore complètement mise en place ; l'oratrice plaide donc pour que des réponses et des pistes concrètes soient trouvées afin de résoudre ces problèmes.

À cet effet, elle insiste pour que les thématiques évoquées avec l'ONE fassent l'objet d'une réflexion approfondie, elle pense notamment :

- À la formation ;
- À la revalorisation, à l'attractivité du métier ;
- Aux mesures fiscales ;
- Aux incitants pour les parents ;
- À la création de places ;
- À la concertation entre les différents niveaux de pouvoir ;
- À l'amélioration de la lutte contre les fermetures des milieux d'accueil...

Elle rappelle que son groupe politique demeure toutefois convaincu que la solution passe également par un meilleur soutien au fonctionnement des milieux d'accueil et pas seulement par la création de nouvelles places d'accueil.

Pour le Groupe MR, la solution ne pourra pas venir uniquement du secteur public. Des initiatives privées non subventionnées doivent pouvoir coexister avec des structures qui sont purement publiques, car l'État ne peut répondre à tous les besoins. Et d'autres alternatives ainsi que des idées innovantes devraient être

envisagées. Elle pense notamment aux crèches de proximité (anciennement appelées « crèches d'entreprises ») ou encore aux « sponsors de berceaux ».

De même, le monde des entreprises doit pouvoir plus facilement offrir des solutions d'accueil à leurs employé(e)s. Du reste, et vu l'ampleur de la pénurie, l'absentéisme, l'épuisement du personnel de l'accueil de l'enfance, l'oratrice encourage également la mise en place de structures de mutualisation comme les puéricultrices volantes pour soulager des équipes en difficulté, mais aussi à mieux mettre en réseau de collaboration les milieux d'accueil afin de mieux combiner les places disponibles et le manque de places.

Pour la parlementaire libérale, le rôle des parlementaires est d'analyser ensemble les pistes possibles et de les mettre en place. Aussi, ce budget étant le dernier de la législature, la commissaire souhaiterait qu'une note d'orientation en la matière puisse être mise à disposition afin que celle-ci puisse être analysée par le prochain gouvernement.

Évoquant le volet relatif aux droits des femmes, elle rappelle tout d'abord les actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes figurent dans l'axe 1 du Plan «Droits des femmes».

Et que celui-ci comprend 33 mesures et sous-mesures couvrant 68 projets.

Mme Durenne souhaiterait savoir combien de mesures parmi ces 33 mesures et ces 68 projets ont été concrétisées et plus globalement, quels projets seront menés en 2024 dans le cadre de la compétence Droits des femmes ? Quels sont les axes de travail prioritaires ?

Elle souhaiterait également entendre la ministre sur les travaux de la Conférence interministérielle Droits des femmes.

Car explique la députée libérale, la « CIM Droits des femmes » permet de s'attaquer à des problématiques qui se trouvent à l'intersection des compétences de plusieurs entités et de lancer des réformes pour faire progresser concrètement les droits des femmes. Elle demande à la ministre de préciser :

- Quelles sont les priorités définies par la CIM pour l'année 2024 ?
- Quels sont leurs liens avec le Plan «Droits des femmes» que la ministre pilote pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Dispa remercie la ministre pour son exposé introductif ainsi que ses collègues pour leurs interventions auxquelles, il souscrit pour l'essentiel. Il reviendra dans le cadre de l'examen des divisions organiques et tableaux budgétaires sur des questions plus précises.

Concernant l'ajustement 2023, M. Dispa rejoint Mme Laanan pour rappeler à son tour que cette législature a été marquée par une succession de crises. Il pense même que les crises vont s'installer durablement et de manière répétitive dans notre paysage.

Parmi toutes ces crises qui ont durement impacté l'ensemble des secteurs, le parlementaire revient sur la crise énergétique et plus spécialement sur l'état des consommations de la provision qui avait été constituée pour lutter contre la crise énergétique, il souhaiterait entendre la ministre sur ce point.

Car, explique l'orateur, ce sont 150 millions d'euros qui ont été provisionnés en 2022 et 2023, mais finalement à la faveur de l'ajustement, le Gouvernement récupère 62 millions d'euros dans cette provision. Si les montants n'ont manifestement pas été consommés, c'est probablement en raison d'un problème de mise en œuvre, car les besoins, eux, sont énormes. Il pense particulièrement aux secteurs qui dépendent de l'autorité de la ministre. Ceux-ci ont rencontré effectivement beaucoup de difficultés à utiliser pleinement le mécanisme qui a été mis en œuvre. Il souhaiterait que la ministre fasse le point à cet égard.

Toujours sur l'ajustement 2023, le parlementaire fait aussi remarquer qu'en 2023, le Gouvernement récupère 30 millions d'euros venant des provisions de l'ONE (non consommé). Il souhaite attirer l'attention sur cette situation que le parlementaire qualifie de paradoxale alors que les besoins sont énormes et que les refinancements sont nécessaires, ce sont 30 millions d'euros qui n'auront pas été consommés par l'ONE et qui reviennent dans le budget de la FWB.

Comment peut-on expliquer une telle situation s'interroge l'orateur ? Pour lui, cet immense paradoxe amène inévitablement à s'interroger sur les montants qui sont annoncés dans le budget 2024, car, si, c'est pour, in fine, constater à l'arrêt des comptes que les montants n'ont pas été consommés, il y aurait, selon, lui « quelque chose de très dommageable », compte tenu, de l'ampleur des besoins dans le secteur.

Toujours en rapport avec les besoins réels des différents secteurs, M. Dispa revenant sur les propos tenus par le Ministre-Président lors des fêtes de la Fédération) à l'occasion desquelles, celui-ci avait déclaré « que la situation financière de la FWB était catastrophique et qu'il était temps d'agir », il aimerait savoir quelle suite a été donnée à cette déclaration d'urgence au niveau du Gouvernement et si des mesures d'économies ont été décidées suite à cet appel ?

Car, poursuit l'orateur, si des moyens additionnels sont annoncés dans le budget, celui-ci ne fait état d'aucune mesure d'économies structurelles, contrairement au gouvernement wallon, où les ministres sont contraints de réaliser

des économies. Chaque ministre peut ainsi confirmer que dans son département, il a dû renoncer à telle ou telle politique ou réduit tel ou tel crédit.

Par contre, rien de tel en Fédération Wallonie-Bruxelles dont la situation financière est réellement « catastrophique ». Il rappelle que même les spécialistes de la Cour des comptes ont renoncé à décortiquer le budget de la ministre.

Mais plus fondamentalement, ce qui le frappe la commissaire après avoir entendu la ministre et les intervenants précédents, c'est l'immense décalage et l'importante discordance entre d'une part la satisfaction affichée par la ministre sur base des moyens obtenus (petite enfance, culture) et d'autre part le mécontentement, voire, l'insatisfaction et la colère qui gagnent l'ensemble des secteurs et notamment la petite enfance et la culture.

Alors que les journées de grève se multiplient ainsi que les appels au secours tant dans le chef des opérateurs que dans le chef des travailleuses et travailleurs, la ministre reste en complet décalage par rapport aux besoins et attentes. Outre le refinancement, les secteurs attendent aussi « autre chose » du gouvernement et de la ministre en particulier. Il y voit surtout un problème de dialogue, mais aussi de gestion et de pilotage parce que, manifestement, les moyens, même distribués, ne suffisent pas à satisfaire les secteurs concernés et c'est le désarroi et la tristesse qui demeurent face aux décisions qui ont été prises nonobstant l'obtention de moyens supplémentaires. Tous les opérateurs ne seront malheureusement pas logés à la même enseigne. Si la RTBF bénéficie d'un régime de faveur, le secteur du livre par exemple est particulièrement mal traité dans le cadre de ce budget.

Le député estime que la RTBF bénéficie clairement d'un régime de faveur comparable à nul autre, car nul ne peut se prévaloir de manière structurelle d'un financement lié à l'indexation avec en plus une majoration de 2%. Il demande si :

- Ce régime de faveur a été remis en question ?
- Des discussions ont eu lieu au sein du Gouvernement sur la RTBF ?
- Des mesures négociées dans la droite ligne de cette déclaration sont-elles envisageables ?

Épinglant l'architecture budgétaire utilisée en Culture, par ailleurs déjà remise en cause au moment de la modification de la structure budgétaire, le commissaire souhaite, une fois de plus réitérer son observation concernant l'illisibilité des documents budgétaires. Tant l'exposé général que les différents exposés particuliers sont incompréhensibles à bien des égards. La nouvelle présentation et répartition des crédits ne dit rien de la nature des bénéficiaires ni des domaines culturels qui sont concernés. Cela nuit vraiment à la transparence, c'est peut-être d'ailleurs pour cette

raison que la Cour des comptes n'a plus rien à dire sur ces budgets. Étant donné le nombre d'opérateurs ayant essuyé un refus, le parlementaire pointe la responsabilité de la ministre et du Gouvernement relativement aux choix effectués, mais aussi concernant le mode de gestion choisi et les décisions politiques qui ont été prises. La conjugaison de ces différents paramètres aurait selon M.Dispa engendré une forme d'incompréhension dans le chef des bénéficiaires.

À l'instar de Mme Laanan, il revient sur « Made in Brussels Show » qui s'investit dans le secteur de l'humour depuis longtemps à Bruxelles. Relayant le message d'incompréhension des responsables de cette plateforme, M. Dispa s'attarde longuement sur la situation de cet opérateur et sur la manière dont les choses se sont passées qui selon lui, rajoute seulement une souffrance supplémentaire, mais aussi « de la crise à la crise ». La gestion de ce dispositif a été un facteur de crise en particulier pour certains dont Made in Brussels Show qui a reçu un refus sans aucune explication, insiste le député.

Par ailleurs, s'agissant de l'humour, il rappelle que cette discipline vient justement d'être reconnue par le décret Arts de la scène. C'était donc pour les responsables de Made in Brussels Show, la première fois qu'ils étaient éligibles dans un service de contrat-programmes. Quid dès lors d'une réponse à la lettre ouverte publiée par cette plateforme. Il souhaiterait obtenir des éléments de réponses.

Abordant ensuite la situation des festivals et plus spécialement le cas des Francopholies de Spa, également épinglé par M.Maroy qu'il rejoint dans ses propos. Pour qualifier la situation, le parlementaire n'hésite pas à parler « de coup de poignard » dans la mesure où la FWB soutient ces festivités depuis longtemps. Et le commissaire de rappeler que ces opérateurs contribuent largement au développement de la scène artistique en Communauté française. Pour ces derniers, la décision prise à leur égard s'apparente vraiment à un coup de poignard. Mme la ministre pourrait-elle éclairer la commission sur cette situation particulière ? Qu'en est-il de la politisation des commissions d'avis ?

Il pointe également le cas de la fabrique imaginaire qui est une compagnie de théâtre bruxelloise qui s'est vu refuser le renouvellement de son contrat-programme.

Citant également l'exemple de Michèle-Anne Demey, il sollicite des éléments de réponses pour tous ces opérateurs.

Même sentiment pour le Théâtre Jardin Passion situé à Namur qui a obtenu une aide augmentée, mais les subsides versés ne permettent pas le bon fonctionnement des activités du théâtre.

« Le montant qui nous est octroyé, même s'il est doublé par rapport à ce que nous avons précédemment, correspond à ce qu'on peut donner à une compagnie qui crée des spectacles par exemple, mais pas à un lieu structurel comme le nôtre qui diffuse, soutient

et crée des spectacles. Ce n'est pas à la hauteur d'un théâtre. Notre volonté n'était pas d'inventer un nouveau projet avec cet argent, mais surtout de pérenniser les activités et de payer les artistes de la FWB avec plus de respect, de faire foisonner les événements et de faire venir à Namur plus d'artistes et de public dans des conditions correctes ».

Plus globalement, l'opérateur s'interroge sur la situation de Namur. Après analyse il semble en effet que la Ville soit moins bien lotie que les autres villes comme Liège, Bruxelles ou Mons.

Il cite également le cas du Théâtre d'Un Jour (cirque) situé à Bauraing.

Revenant ensuite sur la Maison du Conte et de la Littérature située en Brabant wallon qui a également été durement touchée par une diminution de ses subventions structurelles et dont les responsables se trouveraient dans un état de sidération complet. Car l'expertise de cette organisation dans le travail accompli au niveau de la valorisation du secteur du conte est pourtant reconnue. M. Dispa souhaiterait que la ministre lui fournisse des éléments de réponses et rappelle la question orale de M. Antoine sur le même sujet repris ci-dessous :

Question orale de M. Antoine sur le même sujet

« Un véritable tsunami ! » C'est en ces termes que Marie Cruche, directrice de la Maison du conte et de la littérature, évoque la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles de réduire les subsides octroyés à l'association. En effet, l'association passe d'un subside de 120.000€ à 104.000€ en 2024, puis 70.000€ pour 2025 et 2026. « Nous avons envoyé voici un an la demande de renouvellement de notre contrat programme. Vendredi dernier, comme les autres opérateurs du secteur, nous avons reçu un mail nous invitant à consulter un tableau Excel où figurait la décision pour chacun. Alors que nous travaillions jusqu'ici sous forme de contrat programme, d'ailleurs durement acquis, dorénavant, nous sommes relégués à un simple contrat de diffusion pour trois ans. Cela change tout en ce qui nous concerne..." explique la directrice. Pourtant, la Maison du conte et de la littérature ne procède pas qu'à de la diffusion : « Nous avons deux emplois qui vont dans les écoles, les crèches, les homes... pour livrer des histoires. On ne pourra plus faire cela à cause de ce changement.

Madame la ministre, cette association existe depuis 1990. Elle exerce son rôle de médiation et de transmission par le biais des livres et de la parole. Il s'agit d'un acteur majeur dans ce secteur ! Comment expliquez-vous cette réduction drastique de subsides ? Il semblerait également que ce soit le seul opérateur de cette catégorie à être amputé de ce subside. Quelles en sont la ou les raisons ? Un recours est naturellement prévu par l'association. Prévoyez-vous de revoir la décision de votre administration » ?

En ce qui concerne la mise en œuvre des contrats-programmes, il voudrait en savoir davantage sur la méthodologie que la ministre compte utiliser en la matière pour formaliser le dispositif en termes de droits et d'obligations.

Abordant ensuite le secteur du livre, il explique que l'incompréhension est d'autant plus importante que les moyens ont augmenté.

En effet, le Livre est un des oubliés de ce budget 2024. Les responsables voient, dans cette enveloppe budgétaire conséquente pour les Arts de la scène, une opportunité de progresser sur le dossier en souffrance du financement des activités d'écriture et de développement de projets dans ce domaine artistique. Plus précisément, ils demandent que :

- 1) un programme de bourses soit mis en œuvre, en collaboration avec les services de la création artistique et de l'action territoriale ;
- 2) chaque convention et chaque contrat-programme de plus de 250.000 euros, et comportant une ou des missions de création/production d'œuvres, comporte une clause relative aux écritures.

Quelle est votre réponse à ces demandes précises qui pourraient améliorer la situation précaire des auteurs et autrices aux revenus variables, éclatés et incertains, dont les activités restent invisibilisées et souvent inéquitablement rémunérées, interroge le député ?

Par ailleurs, il semble que le contrat de filière du livre devra attendre la prochaine législature pour se développer puisqu'aucun moyen n'est réservé en 2024 au financement de projets visant le développement de la création, l'accompagnement professionnel des auteurs et des autrices de la FWB, le rayonnement, la production des éditeurs et éditrices de la FWB, l'informatisation des librairies labellisées, etc. La ministre confirme-t-elle qu'aucun moyen ne sera dégagé à cet effet ?

Ce cas précis du contrat de filière du livre donne l'occasion d'évoquer et de regretter un élément récurrent de cette législature : le manque de collaboration entre niveaux de pouvoir. Définie idéalement comme un partenariat entre institutions où s'entrecroisent niveaux de pouvoirs, acteurs privés et associatifs, fédérations professionnelles et organisations syndicales, logiques marchandes et non marchandes autour d'une expression artistique, la « filière » culturelle constitue une opportunité qui rassemble les acteurs d'une discipline et articule des processus légaux. La DPC annonce d'ailleurs le souhait de voir se développer de véritables pôles des industries culturelles et créatives dans des secteurs tels que le livre, la musique ou encore les arts plastiques. Si l'intention est bonne, la mise en œuvre et le développement s'avèrent compliqués dès lors que le plan stratégique de

développement est manquant. Les quelques initiatives prises en ce sens laissent perplexes les acteurs des filières concernées : pour le livre, une convention est maintenant élaborée par les acteurs de la chaîne, mais jusqu'à présent, seule la FW-B est signataire. Ce contrat de filière n'apporte donc pas de moyens supplémentaires significatifs attendus et espérés. Une révision de la gouvernance du contrat de filière pour permettre une activation de tous les départements de la FWB, des régions et des pouvoirs locaux est-elle prévue ?

Le député s'interroge de la même manière sur la réelle possibilité de création d'une filière « Musiques actuelles » également à l'étude et qui associerait les niveaux de pouvoirs.

Pourtant, le Gouvernement de la FWB semble convaincu de l'intérêt des partenariats et synergies puisqu'il s'est engagé à « créer un organe de concertation en matière de politique culturelle regroupant toutes les entités compétentes, et notamment jeter des ponts entre les aides des différents niveaux de pouvoir ». Problème : alors que pour les mêmes périodes d'exercices législatifs la FW-B fait appel aux régions pour mettre au point des dispositifs croisés de financement des politiques culturelles, ou à tout le moins d'instituer une table de discussion pour le développement des politiques culturelles, dans les déclarations et textes régionaux, la FW-B n'est pas même évoquée comme un potentiel partenaire. Ce faisant, M. Dispa n'est pas étonné par le fait que, récemment, la ministre annonçait, après trois ans de consultations et discussions entre entités fédérées, l'échec du projet de création commune d'un « Guichet des Arts » visant à accompagner les artistes et porteurs de projets artistiques, institutions fédérales et régionales renvoyant la balle à la FWB. In fine, malgré les bonnes intentions annoncées dans la déclaration, à chacun ses compétences... La perspective d'organiser un financement consolidé des politiques culturelles au travers d'une concertation soutenue entre niveaux de pouvoirs en est hélas restée au stade de l'idée.

Le gouvernement s'est également engagé à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles en adoptant un décret relatif à la diffusion artistique afin de favoriser le rayonnement et la valorisation des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur son territoire et au niveau international : le budget 2024 anticipe-t-il les éléments proposés dans ce projet de décret ?, s'interroge le commissaire.

En termes de gouvernance, il était prévu d'élaborer un plan d'action ambitieux visant à garantir l'objectivité, la gouvernance et la transparence dans toutes les décisions de politique culturelle et dans l'octroi des subsides (adoption d'une charte éthique, conflits d'intérêts, etc.). Qu'en est-il de la réalisation de ce plan ambitieux ? Quelles sont les actions définies ?, se demande le député.

En ce qui concerne l'éducation permanente, il note pour les Subventions allouées aux associations reconnues dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 (DO

23 – AB 33.06 31), un montant de 97,677 millions en crédit d'engagement pour 2024 et 41, 694 millions en crédit de liquidation. Quels sont en 2024, les besoins de ce secteur et combien de nouvelles associations seront ainsi reconnues ?

S'agissant des Médias, le budget de dépenses en médias ne présente pas de mouvement particulier si ce n'est les évolutions liées aux paramètres macro-économiques ainsi que l'application du contrat de gestion pour la dotation de la RTBF (encéphalogramme plat). Contraste avec la RTBF (indexation + 2%), les autres opérateurs ne bénéficiant pas des mêmes largesses alors que le secteur de la presse est en danger (numérique en difficulté, problèmes en lien avec la distribution des journaux bpost...)

Évoquant les revues de dépenses et plus spécialement les rapports des projets 2023 qui sont présentés au Parlement, le parlementaire aimerait que la ministre fasse la clarté sur ces rapports dont il n'a jamais entendu parler concernant le volet relatif aux droits des femmes. Concernant le plan « droits des femmes » il rappelle que ce plan poursuit son implémentation dans le paysage de la FWB avec des succès divers en fonction des secteurs et des ministres en charge de certaines mesures.

À cet égard, il aimerait savoir quel est le futur axe de réflexion du projet Alter Egales ?

L'un des enjeux concernant les droits des femmes et notamment sur les violences faites aux femmes concerne les données sur les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux enfants. Mme la ministre pourrait-elle préciser si une évolution existe à cet égard et si des données sont désormais accessibles ?

Dans le cadre de ce débat budgétaire, M. Dispa souhaiterait saisir l'occasion d'interroger la ministre sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de la Fédération à travers le *genderbudgeting* ainsi que sur le test genre.

Comme le plan « droits des femmes », le *genderbudgeting* et le test genre sont des « outils » transversaux et importants pour gérer les politiques publiques. Il demande quels enseignements ont été tirés de ces outils dans les matières relevant de la compétence de la ministre ? Lors des discussions budgétaires, des mesures ou des ajustements sont-ils nés via ces outils ?, conclut le commissaire.

En ce qui concerne l'ajusté, **Mme Goffinet** observe une différence avec les montants de l'exposé particulier. Elle s'étonne du sous-consommé à l'ONE de 29 millions d'euros (montant qui revient au gouvernement) : un non-sens en période de crise dans le secteur. Cela signifie que le gouvernement prévoit des budgets, mais que l'ONE est dans l'impossibilité de concrétiser les mesures (blocages, lenteur des procédures, etc.). Les montants sont disponibles, mais inutilisables. Elle craint que le même problème se pose en ce qui concerne la création de places d'accueil prévues en 2024.

À l'initial 2024, des budgets sont réservés au soutien relatif au passage au statut de salariée des accueillantes conventionnées, à la création de nouvelles places et à l'amélioration des conditions de travail des puéricultrices (encore une fois, les montants évoqués dans l'exposé général différent de l'exposé particulier). Par contre, elle ne voit toujours pas l'intérêt et l'urgence d'investir plus d'un million d'euros pour le développement des écocrèches.

Concernant le subside de renforcement pour lequel 9M€ sont prévus, la députée s'interroge sur la pertinence du choix du Gouvernement de subventionner les postes de direction des milieux d'accueil non subventionnés, sans exiger en contrepartie la participation financière des parents (PFP) classique.

Selon l'exposé général, « ces moyens traduisent l'engagement de la ministre de l'Enfance pour défendre ce secteur et répondre simultanément aux défis de l'accessibilité et la qualité de l'accueil pour les enfants et l'amélioration des conditions des travailleuses ». La parlementaire dit notamment regretter l'absence de la ministre lors de l'audition de l'ONE et aimerait savoir si celle-ci a pris connaissance du rapport ? Que retient-elle des échanges ? Finalement, la majorité a fait le travail de l'opposition sur les questions relatives à l'évolution de toute une série de dossiers importants, en particulier celui de l'accueil de la petite enfance, indique Mme Goffinet.

La commissaire souhaiterait savoir ce qu'il en est de la mesure de 1,5ETP pour 7 places ? Le financement est-il prévu dans le budget 2024 ? Si oui, à quelle hauteur ; si non, pourquoi ? Si un milieu d'accueil ouvre 10h ou 11h par jour, que ce soit pour l'accueil des enfants, des réunions ou des formations, il doit y avoir un financement ad hoc. Personne ne songerait par exemple à financer deux profs sur trois dans une classe et à laisser le pouvoir organisateur trouver le financement manquant. Pourtant, c'est bien de cela dont il s'agit... La norme de 1,5 ETP pour sept enfants, telle que prévue par la réforme, pourrait résoudre une partie des problèmes, car, si on ne doit plus payer le tiers qui manque via les PFP, l'argent peut être affecté ailleurs.

Elle voudrait également que la ministre fasse le point sur un élément en lien avec la pénurie d'accueillantes : la nouvelle filière en puériculture qui se négocie avec le SFMQ. Il s'agit de revoir le contenu des formations de puériculture, de les harmoniser avec celles de l'IFAPME et des auxiliaires de l'enfance. L'objectif est d'avoir, pour cette profession, un cursus spécifique qui soit valorisant et qui intègre les évolutions de ces dernières années. Nous sommes en effet passés d'une vision purement hygiéniste des milieux d'accueil à une vision qui tient davantage compte des aspects psychopédagogiques et sociaux. Si cet aspect est intégré dans le bachelier et la formation aux fonctions de direction, elle ne l'est pas dans les écoles de puériculture. Pour que la puériculture ne soit plus considérée comme une filière de

relégation, il est urgent de développer un diplôme spécifique : sera-t-elle annoncée avant la fin de la législature ?

S'agissant du pilotage du plan « cigogne », l'oratrice aimerait savoir comment la ministre va gérer les abandons, recours, réattribution de places ? L'ONE nous a appris que certaines villes retenues dans le cadre du plan Cigogne se désistent sans prévenir l'Office et que, dès lors, des places ne seront pas réattribuées à temps : quelle mesure la ministre va-t-elle prendre ? Sans une action rapide, ce sont des centaines de places qui ne pourront ouvrir, comme prévu, avant 2026.

Quid de la réforme de l'accueil extrascolaire, demande Mme Goffinet ? Un budget est-il prévu ou abandon définitif de ce dossier phare de la législature (déception et colère du secteur) ?

Cet échec contraste avec l'esprit de la déclaration de politique communautaire qui prévoyait, en première mesure, de « reconnaître l'accueil temps libre (ATL) comme un troisième lieu de vie (à côté de la famille et de l'école) garant de la lutte contre les inégalités sociales et améliorer sa qualité et son accessibilité ».

Selon l'exposé général, les travaux budgétaires de l'initial 2024 ont pu se concentrer essentiellement sur les réponses aux besoins des différents secteurs de la Communauté française et la concrétisation des engagements pris dans le cadre de la déclaration de politique communautaire.

Qu'a mis en place le Gouvernement en vue de « décloisonner les politiques qui concernent les enfants et les jeunes (enseignement, enfance, sport, culture, etc.) de façon à renforcer l'accessibilité des bénéficiaires », interroge la parlementaire qui demande aussi si des avancées ont été réalisées sous cette législature pour réduire le travail en silos ? Lesquels et avec quels moyens ?

Le Gouvernement s'est engagé à développer une stratégie visant à ce que tous les enfants en situation de pauvreté aient l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle. Quelle stratégie et quels moyens ont été prévus à cet effet sous la législature interpelle encore l'intervenante.

De même, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des instruments spécifiques de soutien à la monoparentalité afin de lutter contre le risque de pauvreté :

- quels sont ces instruments de soutien mis en place et quel budget a été dédié à cette mesure sous la législature ?

Dans le même esprit, il était prévu d'examiner l'opportunité d'offrir un kit de première nécessité à toutes les familles et futurs parents qui le souhaitent :

- que révèle l'évaluation (budgétaire) de cette mesure ?

Le gouvernement s'est également engagé à concrétiser l'informatisation du carnet de santé 0-18 afin que les informations contenues puissent facilement transiter entre tous les acteurs (médecins traitants, pédiatres, hôpitaux, centres PMS, etc.), cet élément est primordial selon l'oratrice qui demande à la ministre si celui-ci « verra le jour en 2024 » ?

À l'entame de sa prise de parole, **M. Lux** tient tout d'abord à rappeler que le budget présenté aujourd'hui est le dernier d'une législature et d'un gouvernement que « nous avons depuis bientôt cinq ans » puisque la législation touche à sa fin. Il rappelle que ce budget 2024 est collectif, car il est l'œuvre de la majorité actuellement en place. S'appuyant sur la DPC, l'écologiste rappelle que ce texte présenté par les partis de la majorité est, en matière culturelle, relativement ambitieux notamment en termes de renforcement des droits culturels et singulièrement, pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Pour illustrer davantage son propos en la matière, il souhaiterait simplement reprendre une phrase puisée dans l'accord de majorité :

« Le Gouvernement soutiendra une dynamique culturelle forte en s'appuyant sur une politique de création ambitieuse, une démocratie culturelle renforcée et une vision territoriale. ».

Pour lui, tous les éléments utiles qui permettent de construire une ligne cohérente et des objectifs clairs pour l'ensemble de la législature se trouvent dans cette phrase.

Dès lors, parler du budget 24, signifie parler de la poursuite des objectifs qui sont en cours depuis 2019. Mais aussi accepter de parler de l'entame de la fin de la législature à savoir des derniers mois de cette législature lesquels permettront de finaliser la mise en œuvre de cet accord ambitieux.

Poursuivant son raisonnement, il rappelle qu'au niveau de la culture, cette législature aura été synonyme de renforcement des secteurs culturels et de plus d'effectivité en ce qui concerne les droits culturels.

Ce renforcement culturel s'est par ailleurs concrétisé dans un contexte compliqué pointé, par ailleurs par les intervenants précédents. Un contexte de crises successives. Parmi ces crises figure le Covid 19 qui est arrivé dès le début de cette législature et qui a eu des conséquences importantes sur un grand nombre de secteurs y compris, bien évidemment, les secteurs culturels. Viennent ensuite, les terribles inondations en Wallonie et puis la crise de l'énergie qui a également impacté, une fois de plus les acteurs de la FWB et dont les conséquences à l'encontre des acteurs, artistiques et culturels ont été particulièrement désastreuses.

Face à cette situation, le Gouvernement et la ministre de la Culture n'ont pas démérité en termes de responsabilité concernant les difficultés auxquelles ont dû faire face l'ensemble des acteurs pendant ces 3 crises successives. De même, en matière de protection de l'ensemble de ces acteurs (culture) le Gouvernement a également fait preuve de responsabilité.

Outre les crises successives, le parlementaire met également en exergue, le contexte budgétaire particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles offrant peu de marge de manœuvre. Il faut toutefois assumer le mécanisme qui est le nôtre pour mettre en œuvre un projet de majorité qui se veut ambitieux, et ce, tout en tenant compte des différents facteurs macro-économiques imposés et subis, et en protégeant les acteurs culturels des conséquences issues des différentes crises. C'est précisément pour toutes ces raisons que l'intervenant affirme que la ministre de la Culture et le Gouvernement n'ont pas démérité. Les écologistes en sont même fiers et tiennent à le faire savoir.

Revenant ensuite sur le budget 2024, il rappelle que le Gouvernement s'était à un refinancement des secteurs culturels. Au cours de la législature, les secteurs socioculturels ont ainsi pu voir leurs financements et le financement de leur décret s'améliorer, avec l'arrivée à 100 % d'une série de décrets, mais aussi de secteurs qui ont pu voir arriver des financements permettant leur développement en termes de nouvelle reconnaissance ou d'agrément.

C'est le cas en lecture publique, en Éducation permanente, pour les Centres Culturels, les musées, les Centres d'Expression et de Créativité (CEC), les PAA.... Des secteurs qui ont effectivement, évolué sur 5 ans y compris dans le cadre de ce budget 2024 qui consacre une augmentation significative aux arts vivants.

En matière de cohérence et d'ambition qui caractérisent cette législature qui arrive à son terme avec la discussion de son dernier budget, la mise en œuvre effective du Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA) mérite d'être soulignée. Car les provisions prévues augmentent, démontrant par ce fait le déploiement réel et concret de ce dispositif important sur le terrain au bénéfice des enfants.

Les accords sur le non marchand qui ont également été conclus dans le cadre de cette législature avec les partenaires sociaux doivent également être salués.

En Culture, ce sont 12,2 millions d'euros à échéance 2025, dont 7,4 millions, dès 2024 destinés aux augmentations barémiques. Bien qu'en FWB, la Commission Paritaire 329 n'est malheureusement pas toujours la plus attrayante, une attente existe dans le chef du secteur désireux de revaloriser les conditions de travail de ceux qui contribuent au quotidien au renforcement des droits culturels. Le gouvernement y contribue donc largement avec ce nouvel accord.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles qui constituent un enjeu majeur pour l'accessibilité à la culture et pour le déploiement territorial, des projets concrets sont clairement identifiés et seront élargis à d'autres ultérieurement.

Le parlementaire évoque aussi un autre enjeu fondamental majeur à savoir le dérèglement climatique puisqu'un des objectifs des investissements réalisés dans le cadre des infrastructures culturelles est permettre de réduire la facture énergétique et dès lors les émissions de gaz à effet de serre. Ceci permettra de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Les efforts en matière devront nécessairement être consentis au-delà de cette législature insiste l'écologiste.

En guise de conclusion, le parlementaire est fier de voter ce budget qui, en Culture, souligne l'aboutissement d'une législature au service de la culture et des droits culturels, avec une attention particulière pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés (important pour les écologistes) ceci est particulièrement important pour les écologistes). Et parler du budget, c'est aussi parler d'avenir. Cet avenir, il sera semé d'embûches, il faudra continuer à se préparer et à protéger les plus fragiles de notre société. Car de nouvelles crises sont à prévoir (sociales et climatiques). Les arts et la culture seront d'autant plus nécessaires.

Mme De Re affirme que le budget discuté aujourd'hui est notre dernier budget de la législature. Il n'est cependant pas des moindres puisqu'il vient boucler la boucle du travail entrepris ces dernières années. Et la députée exprime sa fierté de défendre les acquis pour cette législature. La feuille de route, la Déclaration de politique communautaire, a été plus qu'honorée.

Elle souligne que son groupe politique a été vraiment porté par de nombreux débats qui ont eu lieu ici en cours de route, que ça soit le travail sur le Contrat de Gestion de la RTBF, le décret SMA, les auditions riches en culture, en enfance. C'est important que le Parlement reste au cœur du débat politique, et affirme que la commission a bien joué son rôle.

Sur les volets médias et audiovisuel, elle rappelle tout d'abord le contexte général actuel qui se situe à l'aube d'une période sur laquelle personne n'a vraiment de prise. La manière dont les opinions extrêmes vont trouver écho lors de la prochaine législature suscite dans sa formation politique une profonde inquiétude. Aussi tout ce qui peut être construit, ici, en Fédération Wallonie Bruxelles, notamment sur ces dossiers traités, est fondamental.

L'horizon était celui d'une production audiovisuelle qui évolue et s'adapte à la diversité des publics. Que ça soit du côté des médias ou de la production audiovisuelle en général. Des plus jeunes aux adultes, du gaming au journalisme d'investigation, du divertissement à l'information, du documentaire aux séries, nous sommes parvenus à renforcer les secteurs. Aussi : à les financer ou à les refinancer, selon les

cas. Nous n'avons jamais autant investi dans la création. Et par là elle entend, par extension, également celles et ceux qui créent.

Que ça soit les journalistes, les réalisatrices, les producteurs, les techniciennes. Et si la parlementaire ne devait formuler qu'un vœu, c'est que cet effort puisse durer encore 5, 10, 15 ans. Parce qu'en tant que pouvoir public, l'occasion de leur donner du poids pour pouvoir renforcer ces secteurs si précieux.

Ce renforcement, a été fait avec le but de refléter la pluralité des publics et des intérêts, sans jamais perdre de vue que tous ces leviers sont fondamentaux pour faire société ensemble.

Le fait de parvenir à amplifier les initiatives qui renforcent la diversité, l'inclusion et l'égalité dans la culture et les médias est réjouissant. Mais n'est terminé, et tant que le monde évoluera, l'audiovisuel continuera à muter. Mais « prenons le temps de savourer ». Elle poursuit en précisant avoir hâte de voir fleurir tout ce pour quoi des graines ont été semées durant la législature.

Que les différentes aides qui ont été créées aboutissent et que nous puissions en goûter les fruits.

Faisant ainsi allusion au Fond des séries, mais pas seulement, puisqu'il y a également toutes les aides aux initiatives dans le domaine audiovisuel qui figurent au budget, mais aussi, des projets déjà salués par le passé.

Elle souhaite toutefois préciser qu'elle n'a pas la naïveté de penser que les médias vont bien, mais simplement poursuivre ici notre élan pour soutenir l'augmentation du soutien aux médias d'information de qualité, tant publics que privés, pour garantir l'accès à des informations fiables et pluralistes. Les obstacles du secteur sont énormes et multiples. Une écoute de qualité est indispensable. Elle relève la poursuite du soutien également aux médias indépendants, qui parfois bousculent parce qu'ils se basent sur des modèles moins familiers, mais qui ont l'immense mérite de repenser le secteur, ce qui est indispensable à permettre pour le renforcer.

Elle évoque très brièvement la situation de la RTBF qui poursuit sa route pour la pérennisation des valeurs fondamentales de notre démocratie, tout en travaillant sur l'implication des publics dans ses orientations, en étant le laboratoire de plusieurs chantiers, notamment celui de la suppression de la publicité.

Revenant sur le volet relatif à l'éducation aux médias, qui a fait couler tant d'encre pendant cette législature, notamment dans les périodes les plus troublées.

On voit comment des initiatives comme la première édition de la semaine d'éducation aux médias sont précieuses, couronnées de succès, et, comme cela a été rappelé en commission, méritent d'être pérennisées.

Elle pense que cela fait partie des sujets qui font consensus à notre époque. Mais consensus ne veut pas toujours dire ‘financement’. Craignant de voir les extrêmes rencontrer un succès, notamment auprès des jeunes, ce financement permettra de casser ce mauvais sort. Elle salue surtout les outils mis à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y parvenir.

Abordant le volet relatif aux droits des femmes, elle commence par rappeler qu’en cette matière cette mandature a démarré sur un terrain « en friche, à perte de vue ».

Avec d’un côté, le compte des féminicides qui ne faisait qu’augmenter, nous rappelant chaque jour l’urgence, et de l’autre une sous visibilité du sujet qui souffre de siècles de désintérêt politique.

La parlementaire profite de cette occasion pour le dire que la constante réside dans le **travail** des militantes féministes et des associations qui n’ont pas cessé de réclamer une meilleure protection contre les violences. Que ça soit la liberté de disposer de leur corps et d’être préservée des violences sexistes et sexuelles.

Le choix de suivre des études, de faire un travail qu’elles aiment, de s’occuper de leur famille comme elles le souhaitent. Mais aussi d’accéder à des rôles modèles, d’améliorer la représentation des femmes que ça soit dans le cinéma, dans les médias, dans les métiers scientifiques. Nous sommes parvenues à faire écho à ces voix militantes ici, sur les bancs du Parlement et dans le rang du Gouvernement.

Ne disposant de temps suffisant pour résumer toutes les raisons d’être fière de tout ce qui a été acquis, en quatre années.

Le plan transversal Droit des femmes, dont certains ont injustement dit du mal, a servi de boussole aux actions de la ministre et à celles de ses collègues. Que ça soit sur les questions d’éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective, la précarité menstruelle, l’endométriose, les dispositifs pour protéger les victimes de violences...

Une approche transversale a été adoptée en vue de traiter les questions d’égalité des genres, un effort particulièrement visible dans le domaine de la petite enfance. Pour la députée, la contribution de la ministre mérite d’être mise en avant. Car elle a permis non seulement amélioré le statut des travailleuses, majoritairement des femmes dans ce secteur, mais aussi d’augmenter le nombre de places en crèche, une initiative clé pour réduire les inégalités. En outre, en rendant les crèches plus accessibles financièrement pour les parents seuls, cette mesure bénéficie principalement aux 86% des 63.568 familles bruxelloises dirigées par des mères célibataires, apportant un soutien significatif à ces foyers.

Elle souhaiterait que la ministre dresse le bilan des actions menées et précise la manière dont les divers appels à projets se terminent et se renforcent - par exemple celui sur la lutte contre les violences obstétricales ?

Elle tient également à saluer ici une avancée qui n'est pas liée à notre niveau de pouvoir, mais elle trouve qu'elle fait bien écho à l'engagement collectif sur le sujet.

Elle veut parler de la toute première Loi contre les féminicides, à l'initiative du Fédéral.

Ce n'est pas rien. C'est une obligation d'objectifs et de moyens pour notre pays .Ajoutant que grâce aux efforts du Fédéral également, toute femme se trouvant désormais à moins d'1h d'un Centre d'accueil pour les victimes de violences sexuelles. Et dorénavant, lorsque l'on cite les bons élèves européens en matière de violences, le nom de la Belgique vient se glisser à côté de celui de l'Espagne. Elle ne peut dès lors que s'en réjouir, indique la députée.

De même, la reconnaissance et le soutien aux actions menées par et avec les journalistes pour que l'on parle adéquatement des féminicides sont évidemment une contribution bien utile.

Elle souligne également que le Gouvernement, à l'initiative de la ministre a mis en place des mécanismes pour pérenniser les avancées. Pour illustre son propos, elle cite notamment une présentation du rapport du GREVIO qui pointait d'ailleurs l'action de la ministre comme étant exemplaire dans l'implémentation belge de la Convention d'Istanbul. Elle pense que des choix judicieux ont été faits dans ce cadre et la ministre ne s'est pas contentée de saupoudrage d'argent public comme cela se fait souvent en la matière.

Les femmes qui aujourd'hui pâtissent encore du non-respect de leurs droits méritent mieux que de la poudre aux yeux. Dans les initiatives pérennes, elle pense notamment au Comité de suivi relatif au suivi du Plan Droits des Femmes qui a permis d'ancrer les actions de la ministre et celles de ses collègues dans une démarche de suivi rigoureux. Et puis, il faut pouvoir aussi le souligner, la flexibilité dont la ministre a fait preuve, notamment dans le cadre des difficultés rencontrées par l'Université des Femmes qui a été sauvée, notamment grâce à reprise en main du dossier.

Ne pouvant pas rappeler ici les soutiens multiples aux différentes actrices de terrain, notamment les 21 projets Alter Egales de 2023, le soutien à la ligne d'écoute de SOS Viol, les projets liés aux cyberviolences notamment dans le gaming, et aux mesures générales prises pour mieux structurer le secteur en permettant certains financements dans la durée, renforçant ainsi très directement les actions menées.

Des politiques transversales résolument féministes ont pu voir le jour, et être portées par la CIM Droits des femmes aux divers niveaux de pouvoir. Le Rapport de la CAG repris dans la note de genre du budget indique les avancées et des suggestions pour une meilleure prise en compte du Genre dans nos politiques. Il reste un travail important pour que le *genderbudgeting* se généralise.

M. Segers considère ce budget 2024 comme celui de l'unité culturelle, dans le sens où depuis 5 ans, des crises importantes, pour le monde culturel, ont été collectivement affrontées. Face à ces crises énormes, la résilience, la survie et le redéploiement financier nous permettent aujourd'hui d'examiner ce budget culturel qui intègre l'ensemble des dispositifs de la Déclaration de Politique communautaire (DPC). En effet, n'en déplaise à l'opposition, la majorité a réussi à la mettre en place et à y intégrer la résilience des secteurs concernés.

S'adressant ensuite directement à celles et ceux qui souhaiteraient ne pas voter ce décret budgétaire, il précise que « ne pas voter » le décret à l'examen signifierait « ne pas voter » un budget dans lequel se trouve :

- Le financement à 100% des Centres Culturels ;
- Le financement à 100% des bibliothèques ;
- Le financement et le refinancement des Centres d'Expression et de Créativité (CEC) ;
- La mise en place du Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA) ;
- L'augmentation des aides à la création.

Car insiste-t-il, dans ce budget, « figure » également toute la résilience des secteurs résultant de la crise du Covid 19 et celle liée à l'énergie.

De même, dans ce budget se trouve également l'intégration des différents projets portant sur « un futur pour la culture ». Des efforts d'indexation et d'intégration du déploiement des droits de monstration (projet pilote) sont également inscrits dans ce budget 2024.

Se rajoute à tout cela, l'intégration de l'accessibilité aux musées par les groupes scolaires. Pour le député, ce budget 2024 représente une augmentation historique du secteur culturel et cela « qu'on le veuille ou non », car les financements nécessaires sont bien réels ».

Toutefois, le parlementaire comprend que les choix effectués par le Gouvernement puissent être remis en question. Il rappelle cependant que siéger au côté de « collègues » comme Mme Laanan, MM. Maroy et Gardier constitue, pour lui, un réel plaisir, car ces personnalités permettent de faire avancer la culture, « on

a réussi à avancer et à trouver des solutions collectivement » précise-t-il (35 millions d'euros grâce au décret). C'est aussi pour cette raison qu'il qualifie ce budget de réussite collective. Il place d'un côté ceux qu'il qualifie « d'éternels tristes » et de l'autre ceux qui sont considérés comme des optimistes ». Pour illustrer son propos, il rappelle que le soleil vient après la pluie, ce qui, pour lui, correspond au principe même de l'arc-en-ciel.

Toujours pour mieux faire comprendre son intervention dans le cadre de ce budget, il rappelle que c'est l'optimisme qui a prévalu durant les crises successives. À cet égard, les politiques se sont battus pour obtenir des refinancements ? Car la défense de la culture demande une attitude positive pour atteindre les objectifs fixés et de manière générale pour réussir. De manière plus concrète, cela veut dire qu'obtenir 23,5 millions d'euros supplémentaires pour les arts de la scène, signifie être du côté des optimistes. D'autant plus indique-t-il que cette augmentation substantielle a été voulue par le Gouvernement arc-en-ciel. Celle-ci signifie 18% en plus en faveur du secteur arts de la scène.

Pour lui, cette augmentation de 18% « c'est comme mesurer 2,14 mètres pour lui ». Cette comparaison imagée lui permet d'imaginer ce que le déploiement représente concrètement en termes d'emplois artistiques.

Ce déploiement extraordinaire et historique est bien inscrit dans le décret – programme et dans l'initial 2024.

S'agissant des opérateurs qui n'ont pas été considérés comme « éligibles » pour ce redéploiement, il répond « qu'au lieu de chercher uniquement des raisons », il serait plus judicieux de « trouver aussi des réponses adéquates ».

Toutefois ne souhaitant pas alimenter la polémique, il rappelle simplement que pour le Gouvernement, « il faut pour être éligible, s'inscrire dans les décrets relatifs aux arts de la scène qui fixent les critères et dans le dispositif « nouvelle gouvernance » qui définit les critères d'attribution.

S'agissant enfin des personnes qui ont reçu un avis négatif, le député affirme qu'il est de la responsabilité des parlementaires de comprendre et d'essayer d'amener des solutions, mais « le théâtre n'est seulement un espace de l'Éducation permanente.

Pour ce qui concerne précisément, la maison du Conte et de la littérature et plus spécialement à la question de M. Dispa qui se demandait « est-ce que cette institution qui est financée via les aides à la création devrait aussi l'être en partie par l'Éducation permanente en vertu des décrets de la Communauté française régissant cette matière, l'écologiste déclare que la réponse serait probablement positive selon lui. Car un opérateur qui se voit refuser un financement sur base de critères décrets ne sera refusé en termes de rayonnement culturel, précise M. Segers.

Il poursuit son raisonnement sur le sujet en rappelant que la réponse est également de nature politique. Et de préciser ensuite que des discussions ont été menées avec la Maison du Conte, mais dans ce cas aussi, l'avis de la commission est nécessaire. Et cet avis repose également sur le décret.

En ce qui concerne les personnes qui n'ont eu leur financement et qui ne comprennent pas que des questions leur soient posées, M. Segers affirme être derrière ces personnes à qui il confirme que le travail ne se termine pas aujourd'hui.

C'est parce que, d'autres secteurs sont aidés qu'il est permis de considérer que des opérateurs qui ne sont pas reconnus dans le cadre des arts de la scène puissent l'être dans d'autres secteurs.

À cet égard, l'orateur souhaiterait également attirer l'attention de la commission sur le fait que « reconnaître et aider de nouveaux acteurs artistiques trouve sa source dans l'histoire de nos politiques culturelles, mais des solutions pour toutes et tous existent.

S'agissant de la filière du Livre, il admet que ce budget ne prévoit aucune augmentation. Mais il faudra selon lui garantir l'indexation dans le futur décret qui permettra de soutenir ce secteur. Il s'engage à défendre cette idée pour tous les secteurs qui créent de l'emploi et « qui sont défenseurs de la création » y compris le secteur de la diffusion. Le combat des parlementaires consiste aussi à faire en sorte que tous les secteurs soient indexés et que les financements soient suffisants.

En effet, réussir à mettre en place des progressions historiques, mais aussi réussir à appliquer des décrets qui ne l'étaient pas précédemment en encore réussir une politique qui soutient les créateurs. Ce budget mérite d'être soutenu même si les choix qui ont été opérés peuvent être remis en question toutefois « ne pas voter » pour un budget qui augmente de plus de 18% relativement au secteur des arts de la scène serait très interpellant.

Toujours en rapport avec les personnes dont le dossier a été recalé, il rappelle que celles-ci méritent toutes de trouver des questions.

Effectivement, déclare-t-il, une erreur a été commise. Le décret « arts de la scène » ne prévoit pas de mesures d'accompagnement permettant ainsi aux personnes qui sont en fin de carrière d'assurer la transmission de leur savoir.

Il appelle à travailler sur cette question pour pouvoir intégrer progressivement des mesures dans le décret « arts de la scène » et à d'autres endroits qui puissent aux anciens de continuer à transmettre dans des cadres légaux. Il insiste cependant sur la nécessité d'une concertation préalable pour ce faire. Cette nouvelle page s'écrit au cours de la prochaine législature, ajoute M. Segers conclut en déclarant que politiquement, les obligations imposées étaient avant tout d'assurer l'indexation

dans le futur décret et de garantir, à moyen terme, la question de l'accompagnement et du respect des générations afin que la transmission puisse être protégée de manière légale.

Mme Delporte explique que dans le secteur de la petite enfance, aussi, cet ajustement budgétaire 2023 et le budget initial 2024 sont l'occasion de faire le point sur l'action de ce gouvernement, durant cette législature, en faveur d'un secteur invisibilisé depuis des années, que tout le monde dit « essentiel » sans lui avoir accordé les moyens à la hauteur de ses missions, de sa valeur sociétale.

Évoquant la situation sous la précédente législature, la députée rappelle que la réforme milac, qui avait pour objectif d'améliorer le sort des enfants et des travailleurs et travailleuses du secteur grâce au vote de cette réforme, mais sans octroyer les moyens de ses ambitions, sans prendre le temps d'une concertation dans les détails, qui aurait permis d'éviter certains écueils.

C'est précisément ce passé qui impacte encore le présent, mais fort heureusement le présent est coloré d'investissements, d'une embellie et d'espoir.

Cette législature-ci, sous l'égide de la ministre Bénédicte Linard, le secteur de la petite enfance a enfin reçu les moyens dont il a besoin pour sortir de la stagnation. Ces moyens exceptionnels dégagés servent à opérationnaliser la réforme, mais aussi, ont servi à faire face aux crises qui se sont superposées, et qui ont mis à mal des structures en équilibre précaire ou déjà en souffrance.

La ministre a alors débloqué des budgets pour aider les milieux d'accueils et TOUS les milieux d'accueil, subsidiés et non subsidiés à passer le cap de toutes ces crises. L'aide aux non subsidiés est une petite révolution en soi dans le mode de fonctionnement de l'ONE qui s'est vraiment décarcassé pour aider tout le secteur à surmonter les crises. Pour plus de détails sur ce sujet, elle renvoie aux discussions qui se sont déroulées dans le cadre du rapport d'activités 2022 de l'ONE.

Une cellule de veille a accompagné des structures et des familles, leur a apporté des solutions.

Des ajustements ont permis d'assouplir certaines règles de la réforme qui précipitaient des fermetures.

Elle ne souhaite pas revenir sur la réforme de la PFP (qui bénéficie à plus de 90 % des familles), sur le passage au statut de salariée pour les accueillantes conventionnées, les aides conjoncturelles et structurelles comme le subside pour les directions, le subside de renforcement.

Des structures ont fermé, des places ont été perdues, mais combien ont été sauvées grâce à la réactivité du Gouvernement.

Et enfin, l'accord de coopération avec les Régions, permet un réinvestissement énorme pour la création de plus de 5000 places.

La dotation de l'ONE est passée de 455 millions en 2019 à 694 M pour 2024 soit +53 % en une législature.

Quant aux décrets budgétaires examinés ce jour, il est facile d'illustrer l'augmentation des moyens alloués aux politiques de l'enfance :

La dotation de l'ONE augmente de plus de 50 millions en 2024 par rapport à l'ajusté 2023. Une part non négligeable correspond à l'indexation de la dotation, et les esprits chagrins diront que ça ne compte pas... mais il faut les sortir ces millions. Et dans d'autres compétences, l'indexation n'est pas faite. Soyons fiers d'accorder cette indexation déclare la parlementaire écologiste.

Par ailleurs, les moyens nouveaux consacrés aux politiques nouvelles en enfance, hors indexation évoluent aussi de façon importante soit 22 millions d'euros

L'enjeu principal du budget 2024 en enfance, rappelle Mme Delporte est d'améliorer les conditions de travail des puéricultrices, pour lutter contre la pénurie et c'est aussi la poursuite des réformes prévues dans le contrat de gestion de l'ONE, en particulier la mise en œuvre de la réforme milac.

Des mesures importantes sont donc prises pour améliorer les conditions de travail dans le secteur car :

- C'était la priorité du conclave budgétaire, 6 millions d'euros ont été dégagés dès 2024 ;
- Ces 6 millions s'ajoutent aux accords du non marchand qui bénéficient à hauteur de 14 millions à l'enfance ;
- Au total, en 2025, ce sont donc 20 millions d'euros qui auront été consacrés pour améliorer les carrières dans le secteur de l'enfance.

Cela n'est pas assez, mais les défis qui attendent ce secteur sont encore nombreux et surtout coûteux. Ils nécessiteront de faire des choix et l'implication de tous les niveaux de pouvoir.

Il faudra continuer sur la même trajectoire, celle lancée par la ministre, la trajectoire d'un refinancement sans pareil de l'ONE, d'un refinancement du secteur de la petite enfance, conclut l'intervenante

intervenant exclusivement sur le volet enfance, **M. Vossaert** revient sur le débat qui s'est déroulé en commission dans le cadre du rapport d'activités 2022 de l'ONE qui a mis en lumière deux « gros enjeux » pour le secteur de la petite enfance portant

à la fois, sur la lutte contre la pénurie de personnels et la question de la création de nouvelles places.

Face à ces deux enjeux, les attentes sont énormes dans le cadre de ce budget souligne le parlementaire du Groupe Défi.

Par rapport à la création de places, l'orateur a été particulièrement interpellé par la réponse qui a été donnée relativement au volet bruxellois du plan Cygogne dont l'appel relatif à la création de place devrait être relancé en raison du nombre de candidatures qui serait insuffisant. À ce propos, l'intervenant souhaiterait entendre la ministre à ce sujet. Pourquoi et comment, cet appel à projets sera-t-il réalisé ? Il aimerait également en savoir davantage sur les raisons qui justifient cette relance de l'appel à projets.

Sur la réforme relative à l'encadrement qui avait déjà fait l'objet de l'une de ses questions orales développée en commission, le commissaire voudrait notamment savoir où se trouvent dans ce budget les 96 millions d'euros nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme la ministre, répondant aux questions dans leur ordre chronologique, souligne que certaines d'entre elles ont été regroupées.

Concernant les arts de la scène, les instances d'avis comme le gouvernement ont travaillé sur la base des critères du décret comme par exemple l'adéquation entre le budget et le projet, l'impact du projet sur les droits culturels ou la qualité et la diversité artistique et culturelle, l'ancrage territorial, tout comme tous les autres critères votés par ce parlement.

La pertinence des subventions allouées a été réexaminée, lot de toute subvention. Ces subventions ne sont pas acquises. Il faut en justifier le besoin et opérer une égalité de traitement entre opérateurs de même type.

La musique dite musique actuelle est fortement refinancée, passant d'un budget en 2023 de 8,3 millions à 11,1 millions en 2024 soit une augmentation de 40% permettant de soutenir une logique d'égalité, mais aussi de nouveaux lieux de diffusion comme par exemple le Reflektor à Liège, le Belvédère à Namur et bien d'autres.

La logique du gouvernement concernant les festivals est de fournir une subvention équivalente au festival en fonction des missions, soit 175.000 euros vers les grands festivals qui ont une programmation orientée vers les artistes Wallonie-Bruxelles comme par exemple les Francofolies ou Couleur Café et d'attribuer 75.000 euros pour les festivals pour lesquels la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles est peu conséquente dans l'économie du festival comme par exemple les

Ardentes. Cela permet une égalité de traitement entre opérateurs et de garder le label Wallonie-Bruxelles pour les festivals de toute grande ampleur.

Pour les Francofolies, le projet a reçu un avis positif, mais le montant attribué précédemment a été jugé disproportionné dans l'écosystème des festivals. Ainsi, le projet ne justifie pas la disparité des montants qui était importante. Le gouvernement a attribué toutefois un montant supérieur à celui recommandé par la commission.

Pour répondre à la question sur le maillage territorial, l'attention de Mme la ministre s'est concentrée sur le rééquilibrage des disparités dans le cadre du refinancement. Au vu de l'historique des politiques culturelles et du statut de capitale de Bruxelles, ou encore au vu de la place du théâtre à Bruxelles et de la musique classique à Liège, les disparités territoriales sont très importantes ; aucune région n'a été défavorisée au profit de l'autre. Dans le cadre du refinancement supplémentaire à celui communiqué aux instances, le gouvernement a appliqué une double logique : celle de la préservation de l'emploi existant et du soutien à l'emploi artistique dans les compagnies, et celle de l'ancrage territorial veillant à soutenir des opérateurs de proximité. Ce rééquilibrage territorial a été opéré dans le respect de la viabilité des opérateurs. Il faut tenir compte du fait que de nombreuses compagnies sont localisées à Bruxelles et que l'attention de la ministre s'est portée à leur refinancement. Ceci n'a pas empêché le gouvernement de refinancer conséquemment plusieurs lieux situés en Wallonie sur des territoires historiquement moins soutenus.

Concernant la temporalité des décisions, un dispositif de transition a été proposé. Celui-ci permettra d'accorder aux opérateurs concernés un montant forfaitaire variant en fonction des besoins de viabilité de l'opérateur. Mme la ministre a détaillé cette mesure d'un point de vue technique telle que reprise dans les textes. Les différents pourcentages ont été déterminés compte tenu du fait que plus la diminution est importante plus la capacité de l'opérateur à réorienter son projet et à remplir ses obligations contractuelles s'en trouve mise à mal. Le dispositif n'a pas pour objectif de maintenir le projet en l'état, mais de permettre à l'opérateur de l'adapter ou de le clore dans des conditions dignes. Vingt-cinq opérateurs sont concernés pour un montant de 2 millions d'euros.

En venant à l'humour, reconnu pour la première fois comme étant un secteur culturel, Mme la ministre précise que de nombreux opérateurs vont ainsi être soutenus structurellement, mais un budget ponctuel est également prévu au budget pour les opérateurs considérés comme non mûrs à ce stade.

Mme la ministre apporte une réponse à sa position concernant le MIBS en indiquant qu'il a été décidé d'organiser début 2024 une session d'information pour les opérateurs humour afin de les orienter au mieux vers les dispositifs d'aide au

projet. Ces aides ponctuelles correspondront mieux au projet de l'opérateur qui n'était pas prêt à ce stade pour un soutien structurel.

Concernant sa rencontre avec le PiLen, il y a bien eu un contact avec le cabinet qui a permis de dégager des pistes de solutions pour le financement en 2024.

Concernant les questions d'indexation, il faut pouvoir mettre les choses au clair. Mme la ministre a refinancé le secteur des lettres et du livre sous cette législature à hauteur de 15% supplémentaires. Le budget du secteur a fait l'objet de trois refinancements pour un total de plus de 800.000 euros, dont un demi-million d'euros structurel en 2021, et 420.000 euros en 2022. La ministre a sollicité des moyens supplémentaires pour 2024, mais malheureusement ça n'a pas été possible. Elle recherche des solutions pour dégager des moyens dans le cadre existant. Certaines solutions ont été ciblées. L'acte de répartition sera bientôt soumis au ministre du Budget afin de poursuivre le financement en 2024. En plus de le refinancer, la ministre a exercé un travail de fond avec le secteur pour le dynamiser, notamment à travers le contrat de filières. Ceci permettra renforcement et stabilisation dans un contexte difficile. Le budget renforcé est un levier parmi d'autres, mais il est aussi nécessaire de continuer à développer des actions pertinentes et cohérentes. Le renforcement du secteur et sa stabilisation passent aussi par la mise en place d'un décret encadrant le secteur et son financement. Ce décret vient d'être approuvé en deuxième lecture. La ministre continuera à plaider pour qu'une indexation y soit inscrite, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En ce qui concerne les infrastructures, le montant a été réévalué à la hausse récemment avec 1,4 million d'euros plutôt que le 1,1 million antérieurement.

En réponse aux questions de Mme Pécriaux sur l'enfance, la perte de places en 2022 est similaire à celle de 2021. Les derniers chiffres disponibles pour 2023 sont ceux de juin. Les relevés provisoires de l'ONE dénombreraient 45.600 places d'accueil de la petite enfance dont 35.538 dans l'accueil collectif et 10.094 dans l'accueil familial. Pour l'accueil collectif, ceci correspond à une progression de 947 places par rapport au 31 décembre 2019. Pour ce qui concerne l'accueil familial, l'érosion de l'offre constatée depuis plusieurs années persiste. On observe en 2023 un net ralentissement de la baisse de places tant en accueil collectif qu'en individuel, le phénomène le plus pénalisant étant l'absence de création de nouvelles places d'accueil. L'appel lancé pour de nouvelles places commence à porter ses fruits.

Sur le fait que des opérateurs n'aient pas trouvé offre, l'appel de 2022 a laissé sur le carreau un nombre de projets de qualité qui permettraient de créer plus de 1000 places. Pour compenser l'effet des fermetures, il aurait fallu relancer un appel à destination de ces candidats déçus. Ceci impliquait un coût en APE d'environ 6 millions structurels et des investissements supplémentaires en infrastructure du côté régional d'environ 30 millions. Considérant la poursuite de l'érosion, l'opportunité

d'un soutien aux PO était vraiment utile. Elle souhaite que nous poursuivions néanmoins la réflexion afin de trouver une solution pour les 160 places pour lesquelles il ne faut pas de moyens en infrastructures.

Sue le dispositif écocrèche, loin d'être superflu, c'est un soutien supplémentaire pour les milieux d'accueil qui veulent améliorer leur impact écologique. La ministre fait référence aux travaux en commission concernant ce point.

Concernant le passage au statut des accueillantes, conventionnées vers salariées, le gouvernement a mis les gros moyens sous cette législature. Ce qui a changé pour les accueillantes indépendantes, c'est qu'elles peuvent avoir accès au subside de base. D'ici 2025, toutes les accueillantes conventionnées auront eu la possibilité de passer au statut de salariées. C'est une protection sociale pour ces femmes qui était nécessaire. En termes de chiffres, c'est 1324 accueillantes salariées au 31 décembre 2022, 1446 au 30 juin 2023 et on poursuit au rythme tel que défini, à savoir 223 par an d'ici 2025. À rappeler que les nouvelles accueillantes débutent directement sous le statut de salariées.

Concernant la numérisation, les projets prioritaires se poursuivent et s'étendent progressivement à de nouveaux secteurs. Il s'agit de la plateforme « Mon équipe » et « My ONE ». Concernant la réforme ATL, la ministre a sollicité l'avis de l'ONE afin qu'il puisse se pencher et permettre la poursuite de ce chantier important.

En réponse à la question sur l'université des femmes, la ministre a pris la mesure de l'importance de soutenir l'université des femmes. Elle bénéficiera en 2024 jusqu'en 2028 des montants relatifs au maintien de sa reconnaissance en éducation permanente, à savoir 350.000 euros indexés annuellement. L'ASBL a pu aussi bénéficier de 20.000 euros en loterie et de 30.000 euros en droit des femmes pour la réalisation du module égalité fille-garçon. Rendez-vous est pris avec le SG de l'Inspection afin de construire la suite.

Concernant la vaccination, le Conseil supérieur de la santé recommande la vaccination contre le HPV entre neuf et quatorze ans. Dans le cadre du programme de la Fédération, la vaccination est proposée en deuxième secondaire ou à treize ans, ce qui rencontre les recommandations. Il importe toutefois d'explorer les leviers qui permettent d'assurer une couverture maximale. Elle a dès lors interrogé l'ONE sur l'opportunité d'avancer le moment de la vaccination de la deuxième secondaire à la sixième primaire.

Sur l'idée d'un contrat de filières en audiovisuel, malgré une évocation dans le secteur, ça n'a jamais été exploré plus en avant, chaque niveau de pouvoir ayant déjà ses mécanismes de soutien.

Dans le cas de figure où un éditeur choisirait le versement d'une contribution plutôt qu'un investissement direct dans la production audiovisuelle, le montant de

la contribution serait versé au budget du CCA conformément au décret du 4 février relatif au SMA, faisant référence audit texte. Les dispositifs qui ont été augmentés dans le cadre du budget initial 2024 : la commission série dans le cadre de sa refonte reçoit 900.000 euros de plus, les primes au succès reçoivent 300.000 euros de plus, l'aide à la promotion et à la diffusion reçoit 180.000 euros de plus, la formation des professionnels, ce sont 200.000 euros de plus, l'indexation des subventions aux opérateurs de l'audiovisuel soutenus par l'aide aux opérateurs, ce sont 200.000 euros de plus et l'appel à projets relatif aux jeux vidéo, c'est ici 200.000 euros de plus pour un montant global de 500.000 euros. Au global, ce n'est pas moins de 25 millions supplémentaires qui vont être injectés auprès de producteurs indépendants de la Fédération via différents mécanismes.

Sur le détail des jeux vidéo, la ministre précise que l'appel précédent de 500.000 euros a permis de soutenir 7 projets. Le deuxième appel, doté de 700.000 euros a permis de soutenir 9 projets. Ces derniers sont encore en cours de réalisation. Le budget de 700.000 euros en 2023 était ponctuel. Toutefois, pour 2024, la ministre a souhaité reconduire un investissement dans les jeux vidéo. Et donc, 500.000 euros seront encore dédiés au secteur. Comment ? En lançant un troisième appel à projets « prototypage de jeux vidéo » pour un montant de 300.000 euros, mais en parallèle, un appel à projets sera dédié à la promotion et à la commercialisation des jeux vidéo produits en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les 300.000 euros sont le reliquat du plan de relance européen pour la partie médias et les 200.000 euros viennent des montants qui sont alimentés par les 2 millions d'euros supplémentaires des recettes versées au CCA.

Les budgets en éducation permanente ne sont pas stables. Ils sont de nouveau augmentés, de 350.000 euros cette fois-ci, en complément de l'indexation. Cela s'ajoute aux 594.000 euros additionnels de 2023 et aux montants des années précédentes. Ces montants devraient permettre de procéder aux nouvelles reconnaissances et de monter de nouvelles catégories sur la base des avis des instances et de l'administration.

Concernant l'éducation aux médias, les 20.000 euros additionnels sont destinés à prévoir l'indexation pour les subventions dans ce domaine. Le principe de l'indexation est acquis. L'opération « rêve au quotidien », à cheval sur deux compétences, reçoit pour ce qui concerne la ministre 5% dévolus aux aides à la presse et aux initiatives pour encourager la lecture de quotidiens. 150.000 euros ont été prévus pour la version numérique d'« Ouvrir mon quotidien » ; ceci sera pérennisé dans le décret relatif à l'éducation aux médias.

En réponse à la question relative aux droits des femmes en 2024, il a paru important à la ministre que les soutiens qu'elle a eus perdurent, citant les différents collectifs et plans. En plus de cela, elle va lancer en 2024 l'ultime appel à projets qui

portera sur l'axe 2 du plan droits des femmes. Le budget sera de 350.000 euros. Il va permettre de soutenir de nouveaux projets.

La campagne relative à la prévention primaire concernant les violences faites aux femmes sera lancée dans le courant du 1^{er} semestre 2024. Elle est toutefois imputée au budget 2023 où 40.000 euros y sont consacrés. La Région wallonne et la COCOF cofinancent à hauteur de 30.000 euros au total.

La campagne de sensibilisation aux rapports de pouvoir et aux stéréotypes de genre est financée sur les crédits 2024 et sera lancée durant le second semestre 2024. Un montant de 50.000 euros y est consacré.

Sur la question de la précarité infantile, la ministre pense qu'on pourrait passer une commission entière à en discuter. C'est ce qui a vraiment guidé son action en matière de politiques liées à l'enfance. L'accueil de la petite enfance joue un rôle fondamental en termes de fonctions sociale, éducative et économique. Les milieux d'accueil sont d'une importance capitale pour développer les compétences de chacun, pour lutter contre les inégalités et les mécanismes sociaux qui créent la pauvreté. Il sera fondamental de passer du ponctuel au structurel. L'enjeu est capital pour la ministre. Ainsi quand on diminue le prix pour les parents qui sont seuls (père ou mère), quand on donne la gratuité pour les enfants dont les parents sont sous le statut BIMS c'est une façon de lutter contre la précarité infantile ; d'où cette importance d'agir sur les familles monoparentales. La ministre rappelle que le contrat de gestion de l'ONE prévoit d'augmenter d'un million d'euros d'ici 2025 le soutien à la parentalité qui est un autre moyen de lutter contre la précarité infantile.

Sur les accords non marchands, 8 millions sont consacrés à des revalorisations barémiques dans différents secteurs de l'enfance et 6 millions additionnels ont été obtenus pour des mesures spécifiques pour les puéricultrices. En ce qui concerne la famille, on va réduire ou stabiliser le coût des crèches, ce qui va permettre une diminution de la participation financière des familles. Concernant la création de nouvelles places, tout avance pour en créer de nouvelles, mais aussi pour préserver les existantes, d'un point de vue budgétaire, mais aussi réglementaire. Pour l'évaluation des ouvertures de cette année civile, les instances de suivi ont été consultées tant à Bruxelles qu'en Wallonie en y associant l'ensemble des autorités compétentes. Mme la ministre confirme l'objectif de créer plus de 500 places en 2023.

Sur le fait que certains projets n'ont pas été retenus, la procédure est claire depuis le début. Des critères de priorité ont été définis. Il est injustifiable de bloquer le développement de crèches dans des zones en déficit pour compenser des zones bien couvertes. Mais chaque place est importante. La ministre espère pouvoir trouver des solutions à court terme.

Concernant la pénurie de personnel, plusieurs mesures ont été prises pour soutenir les professionnels du secteur et améliorer les conditions de travail, la ministre énumérant celles-ci depuis 2021. Outre les aspects barémiques, une refonte du cadre de formation est essentielle pour soutenir les engagements professionnels, l'ONE ayant réalisé une campagne de support.

Concernant la revalorisation de la norme de recrutement du personnel d'accueil, c'est une dimension de la réforme qui doit encore être financée. Actuellement elle est discutée au niveau sectoriel quant aux modalités de sa mise en œuvre. Les syndicats sont très préoccupés que ce financement améliore de façon effective et significative les conditions de travail du personnel des crèches. Dans les faits, cet encadrement est déjà en partie sur le terrain grâce à l'apport financier des pouvoirs organisateurs. La ministre pense que les autres dimensions de la réforme qui ont trouvé un financement plein et entier au cours de cette législature (direction, encadrement psychomédicosocial et autres) étaient prioritaires en vue d'assurer la pérennité du secteur de l'accueil. L'enjeu était identique : stabiliser l'accueil.

De façon corollaire à cela, les 75 millions d'augmentation concernent uniquement les politiques nouvelles depuis l'adoption du contrat de gestion. La dotation de l'ONE a augmenté depuis 2019 de 139 millions dont 95 millions d'indexation. Elle observe une augmentation historique de 53% pour soutenir le secteur de la petite enfance.

Sur la CIM Enfance, la coopération entre les différentes entités est indispensable. Elle existe via des accords de coopération conclus avec les entités régionales, pour poursuivre notamment la dynamique de création de places. Un plan national à l'horizon 2030 a été adopté pour lutter contre la pauvreté infantile. Si le secteur de l'enfance a été pendant de nombreuses années un parent pauvre de l'intervention des pouvoirs publics, des réponses ambitieuses et adaptées associées aux moyens budgétaires ont été apportées. La ministre pense que ce pouvoir de coopération doit se poursuivre et devrait même s'étendre au niveau fédéral.

Concernant la question du plan « droit des femmes », la ministre rappelle que l'évaluation intermédiaire communiquée début 2023 mettait en avant qu'après 2 années, près de 70% des actions ont été réalisées ou en cours de l'être. Lorsque des moyens budgétaires devaient être consacrés à la mise en place de ces mesures, cela a été fait. Concernant les mesures qu'il restait à mettre en œuvre, le travail s'est poursuivi. Ainsi, plusieurs mesures de l'axe 1 ont pu être rencontrées. Par ailleurs, toutes les mesures n'ont pas un impact budgétaire. D'autres sont opérées avec d'autres entités. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à l'enquête Eurostat et les résultats permettront d'adapter nos données en matière de violence sur le genre.

En réponse aux questions de genre sur le cinéma, la ministre souligne que le CCA mène des études spécifiques sur les questions genrées depuis 2019. Une autre

étude qui s'intéresse à la place des femmes dans les postes en lien avec la production sera tout prochainement en ligne sur le site du Centre d'études du cinéma. Une subvention de 25.000 d'euros au collectif est prévue en 2024 pour continuer à actualiser ces chiffres.

Pour le cyberharcèlement, bien qu'une partie ne dépende pas de ses compétences, la ministre soutiendra l'action de l'AJP à ce sujet dans le cadre de la convention égalité/diversité qui la lie à la Fédération.

Concernant la ligne d'écoute SOS viol, la ministre précise qu'elle sera renforcée via une augmentation budgétaire de 50.000 euros par an dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2024-2026, le but étant de renforcer l'accessibilité des plages existantes.

Sue le plan SACHA la ministre confirme que son soutien a été amplifié, passant d'une subvention de 60.000 euros à 120.000 euros par an. Cela s'ajoute à la présence physique de l'ASBL plan SACHA.

Revenant sur la question des arts de la scène avec des éléments plus précis, la ministre rappelle que sur 542 opérateurs, 19 sont en diminution, ce qui représente moins de 4% des décisions. Elle confirme que 106 opérateurs ne se sont pas vus accéder pour la première fois à une subvention structurelle. Les raisons pour lesquelles les opérateurs n'ont pas reçu de réponse positive ne dépendent pas nécessairement du cadre budgétaire, les projets ayant été estimés peu qualitatifs ou pas encore assez mûrs pour un soutien structurel. Rappelons que ces opérateurs peuvent se tourner vers les aides ponctuelles.

Sur la question plus globale du refinancement de l'ensemble du secteur culturel, la ministre rappelle que, sous cette législature, elle a refinancé l'ensemble de la culture et plus particulièrement les secteurs peu voire pas du tout soutenus. Mme la ministre rappelle tous les moyens dégagés pour les secteurs suivants : lecture, aides à la création (jeunesse et BD), secteur du livre, plasticiens, centres culturels, gratuité scolaire dans les musées et revalorisation du secteur, arts contemporains, design et mode, musique, cirques. On ne peut pas dire qu'un secteur ait été oublié. Aujourd'hui, avec les montants évoqués en commission, on doit reconnaître qu'il y a eu un vrai refinancement du secteur culturel.

Sur la question des archives, la ministre confirme que la mise en application du nouveau décret sera bien effective à partir de 2024. Néanmoins, il est prévu que les opérateurs puissent bénéficier d'une période de transition. Mais nous ne sommes plus dans le contexte de la crise énergétique.

Sur la question du décret relatif aux arts plastiques, il est exact que celui-ci ne prévoit pas l'indexation. Cependant, la revalorisation de l'allocation de base relative aux aides pluriannuelles en 2023 a permis de revaloriser onze opérateurs.

Concernant l'évaluation du dispositif du projet pilote, elle est en cours et un formulaire a été communiqué aux opérateurs concernés et il y a été répondu en novembre. Le projet sera prolongé en 2024.

Sur « Un futur pour la culture », un budget de 2 millions d'euros a bien été prévu en 2023. Il vise à soutenir le travail invisible des artistes. En 3 éditions, c'est bien 8 millions d'euros qui ont été dégagés pour financer 549 projets d'artistes.

Revenant aux aides à la presse, la réflexion a été menée en 2023 et va se poursuivre. Pour mener une réforme qui atteigne ses objectifs pour les principaux concernés, il faut que ces bénéficiaires y soient favorables un minimum pour avancer dans la discussion par étape. Les conditions ne sont pas réunies pour mener une réforme ambitieuse et structurante du système. Les éditeurs de presse considèrent que le décret de mars 2004 a démontré au fil du temps qu'il avait été bien pensé, bien écrit et qu'il demeure une référence moyennant l'adaptation du titre de presse numérique.

Sur la question du contrat de gestion de la RTBF, conclu pour la période 2023-2027, elle encadre la question du personnel. La dotation bénéficie chaque année d'un double mécanisme d'indexation classique auquel s'ajoutent 2% destinés à couvrir les mécanismes de dépenses évoluant plus vite que l'inflation.

La modification du décret cinéma porté actuellement au gouvernement contient des incitants à la parité. En outre, la fiche diversité existe déjà afin d'inciter les porteurs de projet à prendre en compte cette dimension qui devient obligatoire dans le projet de décret. De même, depuis 2022, le projet de formation des équipes de film est toujours bien en cours concernant les violences sexistes sur les lieux de tournage. Cela correspond à 80.000 euros en 2022 et 25.000 euros en 2023 et en 2024 via une convention pluriannuelle pour pérenniser ces formations.

Concernant « Ma radio », ce projet est financé via le fonds d'aide radiophonique. Conformément aux termes du décret du 4 février 2021, ce subventionnement est plafonné à un montant maximum de 35 % des recettes du fonds. Les recettes définitives de ce fonds ne seront connues qu'au moment de sa programmation début 2024. Les discussions concernant le renouvellement de la convention avec cet opérateur sont toujours en cours avec pour objectif de la finaliser dans les meilleurs délais possibles.

En réponse à M. Charlier, sur la Marlagne, le plus grand poste de travaux concerne la rénovation du théâtre pour un montant de 3,2 millions ainsi que la mise en conformité de l'électricité. Pour Stavelot, le dossier est reporté à 2025 pour des raisons de permis de patrimoine. Un montant de 1,3 million d'euros est prévu pour le centre culturel. Pour Trema, le musée des arts anciens à Namur, le dossier d'avant-projet est encore attendu. L'ensemble des dossiers de subvention sur l'appel à projets

des 32 millions a bien pu être engagé budgétairement, ce qui signifie qu'ils ont atteint le stade de l'attribution des marchés et que les travaux peuvent démarrer. La réception provisoire des chantiers doit intervenir avant le 30 juin 2026 puisque c'est l'Europe qui a fixé les règles.

Sur le PECA, l'outil de rapportage de la participation ne s'applique qu'aux nouveaux dispositifs qui doivent encore être complétés par les projets existants. Les résultats pour 2023 seront disponibles au 1^{er} septembre 2024 et permettront l'ajustement de la stratégie de ciblage des implantations. Les premiers résultats confirment l'atteinte des objectifs. Le renforcement des opérateurs culturels se poursuit progressivement afin de permettre de développer davantage d'actions pour plus d'élèves. De plus, des projets pilotes viennent compléter l'offre.

Concernant le processus de revue des dépenses, il prévoit que lors de chaque exercice budgétaire, le Parlement se positionne d'une part sur le rapport des revues de l'année qui précède et sur le cahier des charges de l'année à venir. Tout est à disposition des parlementaires en annexe 4.

Sur la maison du conte, il n'est jamais aisé de prendre ce genre de décision et ce n'est pas avec le cœur léger que le gouvernement a décidé de réduire sa subvention structurelle. En ce qui concerne cet opérateur, l'avis remis par l'instance est négatif et la ministre souhaite que l'opérateur en prenne connaissance avant tout autre. Chaque opérateur reçoit l'avis qui le concerne, positif ou négatif.

En ce qui concerne les processus de recours, il existe deux grandes possibilités. Les décisions les plus défavorables (refus ou diminution de 30% au moins), font l'objet d'un recours interne devant la Chambre de recours qui a été instituée par le décret, avec, à la clé, que le dossier passe une seconde fois devant la commission d'avis. Les autres peuvent être contestés directement devant le Conseil d'État.

Mme la ministre confirme que le montant RTBF est bien 5 fois 950.000 euros, ce qui concerne l'engagement pluriannuel de la subvention en matière d'accessibilité des programmes pour les médias de proximité.

Sur les engagements pluriannuels, avec WBFIN, et à la demande de l'Inspection des finances, l'engagement des crédits a donc lieu sur la durée totale de l'engagement juridique auprès de l'opérateur, la liquidation se faisant annuellement. Ce qui renforce la sécurité juridique des soutiens. Concrètement, les crédits d'engagement sont mobilisés pour ces crédits pluriannuels et les crédits de liquidation correspondent aux montants effectivement versés annuellement aux opérateurs.

Sur la question des 208.000 euros, un million d'euros avait été prévu pour soutenir le développement numérique en infrastructures, les 208.000 euros étant le reliquat. La Fédération n'intervient pas dans les frais récurrents au DAB+.

Sur les 64.000 euros, il s'agit de l'application de la convention entre la Fédération et l'atelier de création ACSR. Le format Podcast mérite d'être soutenu, mais il n'y a pas que dans ce champ-là. Ainsi, on retrouve un soutien dans le fonds lié au journalisme et d'autres AB.

Concernant le renouvellement ou non de la concession de distribution des journaux, c'est le sujet qui inquiète les éditeurs, particulièrement de la presse belge francophone. Même si c'est le Fédéral qui est à la manette, la ministre reste attentive et en contact avec ses collègues, mais, à ce stade, il n'y a pas eu de concertation.

Sur la question des deux montants liés à l'accessibilité, ceux-ci étaient fixés sur la base de l'obligation des montants déterminés pour la RTBF. Pour Médiaone, il a été décidé de fonctionner avec une subvention forfaitaire fixe sur la durée de l'aide, mais la subvention est quant à elle progressive et représente un montant plus élevé.

Revenant en partie sur l'enfance et la question de l'implication des entreprises, la ministre rappelle ce crédo que chaque place est importante. Elles sont donc parties à la solution. Et nous planchons sur ce sujet des crèches d'entreprises. Attention que certaines sont pleinement subventionnées et existent déjà ! Un des points d'attention est de ne pas tomber sur une marchandisation du secteur.

En réponse à M. Dispa sur la crise énergétique, la ministre pense qu'il est important que chacun agisse à son niveau et participe à l'effort de réduction des consommations énergétiques. Dès lors, un travail de réflexion et d'information a été mené, ce qui s'est traduit par une circulaire pour l'ensemble des acteurs, opérateurs ou institutions. Pour le secteur culturel, plusieurs mécanismes de soutien ont été mis en œuvre pour faire face à cette crise énergétique. 72 opérateurs ont pu être soutenus. 2,3 millions ont été affectés à des opérateurs subventionnés et 2,8 millions à 6 opérateurs non subventionnés qui ont été fortement touchés par les inondations.

Pour les milieux d'accueil, ce n'est pas moins de 11 millions cumulés qui furent affectés.

Concernant les 30 millions consommés, la ministre souhaite recontextualiser. Ces 30 millions correspondent à 5% de la dotation de l'ONE qui a réalisé un taux d'exécution de 95% de sa dotation de 2023, ce qui est bien mieux que d'autres OAP. Il a fait un énorme travail pour utiliser au mieux la dotation qui lui était accordée. On ne peut lui reprocher d'avoir optimisé leur budget.

Concernant d'éventuelles économies dans les compétences de la ministre, elle confirme qu'il n'y en a pas proprement dit, comme c'est le cas dans le budget de la Fédération. Par contre, il y a eu des réallocations au sein du budget pour permettre le financement de politiques nouvelles dans ses matières, ce qui est notamment le cas au niveau des frais de fonctionnement de l'AGC ou encore à l'ONE.

Elle ne partage pas l'analyse de M. Dispa comme quoi l'objectivité des instances d'avis est influencée politiquement. Ces instances ont fait un travail remarquable selon les critères du décret arts de la scène et du décret nouvelle gouvernance culturelle.

Concernant la fabrique imaginaire, la ministre rappelle qu'il n'est jamais simple de prendre des décisions difficiles. Tout comme pour la maison du conte, elle réserve son avis en premier pour l'opérateur.

Concernant jardin passion, sa subvention, non seulement, est assurée de manière structurelle sur cinq ans, en doublant sa subvention qui passe à 150.000 euros. C'est une reconnaissance positive de leur travail.

Relativement au projet de M. Masset, la compagnie avait rentré un projet visant à créer un troisième centre scénique pour le secteur du cirque. Au vu des refinancements des deux centres scéniques déjà existants, la commission n'a pas estimé pertinente la création d'un troisième.

Concernant les missions à attribuer aux opérateurs par la suite, une fois qu'ils ont reçu la notification officielle incluant l'avis de l'instance, une décision autour du cahier des charges aura lieu avec les services de la ministre. Pour le reste, elle s'en remet au décret.

En ce qui concerne la demande d'un programme de bourses, le cabinet de la ministre sort d'une rencontre avec la SACD, sur un programme de bourses à l'écriture prévue par le décret.

En réponse à la question relative à la concertation avec les autres niveaux de pouvoir sur la filière du livre, la ministre confirme qu'elle est bien prévue, entamée et la question des pôles de l'industrie culturelle a bien été évoquée. Sur le contrat de filière en musique, la ministre continue à travailler au développement d'un contrat de filière dans ce secteur. Un premier travail vient d'être financé.

Sur le guichet des arts, un cadastre est en voie concernant toutes les initiatives existantes. Mais les réalités sont différentes, ce qui complique l'idée de guichet unique. Toutefois, la réflexion est à la mutualisation en vue d'un renfort mutuel.

Concernant la fusion, le décret a été approuvé en 2^e lecture et sera envoyé au Conseil d'État cette semaine. Il permettra une consolidation des budgets actuels, soit environ 3 millions d'euros et une meilleure transparence dans l'objectivation et l'affectation des montants.

Sur l'éducation permanente, que ce soit pour les montants en engagement que ceux en liquidation, ils doivent permettre de répondre aux engagements pluriannuels, ce qui explique la différence. Concernant l'adéquation des budgets, elle

a déjà répondu à cette question. On continue de les augmenter pour pouvoir répondre aux nouvelles demandes.

Sur Alter Egales début 2024, l'ultime appel à projets contre les stéréotypes de genre et la déconstruction des préjugés aura lieu avec un budget consacré à cet appel de 350.000€, ce qui va permettre de soutenir de nouveaux projets. L'inspection des finances va le recevoir très prochainement.

Concernant le *genderbudgeting*, l'administration élabore une note relative à l'intégration du concept genre dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette note se base sur les données connues par l'administration au moment de sa rédaction, il s'agit du budget 2023 et ajustements. La note figure en annexe des documents budgétaires transmis.

Concernant les 9 millions à l'ONE, la ministre précise qu'ils correspondent au transfert d'une provision, comme évoqué dans l'exposé général.

Relativement aux 4 millions du non-marchand, de nouveaux barèmes plus élevés sont d'application.

Sur l'adéquation entre le montant de l'exposé général et les montants inscrits dans le contrat de gestion qui sont dédiés aux politiques nouvelles, les uns correspondent aux autres. Ces montants sont expliqués en détail dans l'annexe 6 du contrat de gestion.

En réponse à Mme De Re, plusieurs appels à projets ont été élaborés durant cette législature. En 2020, appel à projets contre les violences faites aux femmes dans les médias, et de résumer les différents appels à projets en fonction des années. La ministre souligne que les appels à projets ne peuvent répondre seuls aux besoins du secteur ; c'est pourquoi l'importance de la mise en correspondance du décret du 30 mars 2023 qui pérennise les moyens octroyés à l'associatif féministe.

Sur la question de la lutte contre les violences obstétricales, l'appel a bien été lancé. Un comité de suivi a été installé regroupant Fédération, Région, COCOF.

Concernant les créations de place à Bruxelles, la ministre précise qu'elle a lancé en décembre 2021 en partenariat avec la région bruxelloise l'appel relatif à la création de places, l'objectif étant bien d'en créer 2.100 soit la moitié du volume nécessaire du taux de couverture. En juin dernier, le conseil d'administration de l'ONE a retenu 56 demandes de projets recevables, introduites depuis le lancement de l'appel, ce qui permet de subventionner 1.659 nouvelles places. La somme des places des projets introduits restant inférieurs à celui fixé, un appel complémentaire est en cours de préparation, ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé pour cette législature.

Mme Laanan regrette cette façon chaotique de répondre, passant d'un secteur à l'autre.

Cette députée pense avoir compris la défense de la ministre concernant le renouvellement des arts de la scène même si des questionnements subsistent. Elle rappelle que plusieurs opérateurs se sont émus de leur situation. Toutefois, revenant à son intervention, Mme Laanan rappelle qu'il s'agit d'un opérateur qui a bénéficié de soutiens ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via la loterie nationale, que des budgets ont été octroyés par la COCOF, par la Wallonie et par la Région de Bruxelles-Capitale. Dès lors, c'est faux de dire qu'ils n'ont pas eu de budget ponctuel. Ce qui ravit Mme Laanan dans la réponse de la ministre, c'est qu'elle va, début 2024 recevoir cet opérateur pour essayer de voir quel chemin leur offrir. Avec la volonté de les avoir dans la commission humour, il est à supposer que ce sont des opérateurs qui comptent pour la politique culturelle de la ministre.

Concernant le contrat filière livres, cette députée a bien compris que la ministre n'a pas prévu de moyens sur le budget 2024, mais qu'elle va demander un complément au ministre du Budget, ce qui paraît assez tardif vu que celui-ci va être adopté incessamment. Les choses auraient pu s'orchestrer autrement. Elle a aussi bien entendu que pour la filière audiovisuelle, il n'y a rien de prévu même si le secteur en est demandeur.

Mme Laanan est ravie d'entendre la réponse concernant les jeux vidéo et les montants alloués à la commercialisation et à la diffusion des jeux produits en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle soutient pleinement la ministre, comme pour le reste, à savoir les projets arts plastiques où, là aussi, la réponse n'était pas très claire.

M. Dupont souhaite connaître les raisons qui ont empêché les 1.000 places proposées à son collègue de Wallonie. Tout en reconnaissant que des mesures ont été apportées au secteur de la petite enfance, énumérant celles-ci, ce commissaire rappelle que cela reste le secteur le plus faible du non marchand et que celui-ci réclame 41 millions d'euros pour une harmonisation des salaires.

Concernant la garantie européenne évoquée par la ministre, il rappelle que la gratuité inscrite dans le texte européen fait défaut.

En ce qui concerne le droit des femmes, à l'image du plan SACHA, il rappelle que former des bénévoles demande du temps et des moyens, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Gardier constate qu'un élément principal dans les réponses de la ministre demeure une interrogation en ce qui le concerne, même si la ministre a tenté d'y répondre. M. Gardier souhaite savoir si oui ou non il y a eu un dialogue et des discussions préalables avec les opérateurs culturels. Qu'est-ce qui a été réellement fait quant à la qualité des instances d'avis ?

Enfin, notant avec plaisir le travail effectué à l'égard des artistes, M. Gardier estime qu'il doit en être de même avec les diffuseurs dont le rôle est essentiel.

M. Maroy, le répétant, estime que ce n'est pas la bonne manière de procéder, en répondant dans tous les sens, passant de la petite enfance à la culture et inversement. Il imagine un secteur, comme celui du livre, suivre nos travaux et la difficulté qu'il rencontrerait. Ces réponses éparpillées n'ont aucun sens et ne grandit pas le travail parlementaire. Il pense aussi aux services du greffe qui seront obligés de suivre cette méthodologie incohérente.

Sur le fond, M. Maroy se réjouit du nouvel appel à projets lancé par rapport au gaming qui est un secteur porteur.

Concernant l'aide à la presse, il a bien compris l'idée qu'a la ministre de ne pas imposer un nouveau décret à un secteur qui n'en veut pas. Toutefois, il est bien que, de temps en temps, il faille pouvoir aller au-delà de ce que les principaux concernés disent.

M. Maroy se dit rassuré en entendant les réponses de la ministre sur le Podcast où plusieurs AB pourront soutenir le financement en sus des 64.000 euros évoqués.

Relativement aux éditeurs, M. Maroy souhaite savoir si le versement qu'ils font au CCA est intégré quelque part dans le budget du CCA.

En matière de culture, l'intervenant souhaite réagir sur la maison du conte et la littérature à Jodoigne, l'un des plus anciens opérateurs, constatant que les décisions datent du 17 novembre et que, trois semaines après, les députés ne peuvent toujours pas connaître les griefs formulés à l'encontre de l'opérateur. Ayant entendu le chef de groupe de Mme la ministre, il serait curieux de connaître les pistes évoquées en éducation permanente.

En ce qui concerne les Francofolies, M. Maroy a bien entendu la réponse de la ministre sur les festivals. Il rappellera juste qu'il s'agit d'une petite ASBL, et non une grosse machine commerciale, qui produit le plus grand nombre d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, sur les sept dernières éditions, on compte 1 million huit cent mille euros en cachets à des artistes de la Fédération avec 555 groupes programmés. S'il peut souscrire à l'idée de soutien aux nouveaux festivals, il s'interroge sur ce que nous aurions à gagner si les Francofolies, dont les subventions sont réduites de 50%, venaient à disparaître.

Mme Durenne souligne que les besoins pour la petite enfance en places comme en personnel sont là. Elle reconnaît que, dans un contexte budgétaire compliqué, des moyens ont été dégagés avec une volonté d'agir de la part de la ministre de travailler avec le secteur. Elle la remercie pour son ouverture sur différentes pistes, dont les crèches d'entreprises.

M. Dispa, en ce qui concerne les mesures relatives à la crise énergétique prises durant l'exercice 2023, serait intéressé de connaître la réelle consommation des crédits et obtenir l'analyse des facteurs de comportement.

En ce qui concerne l'ONE, il estime qu'un non-consommé de 5% est énorme et regrette que ces montants n'aient pas été réinjectés dans des dispositifs nécessitant un apport supplémentaire.

Relativement au budget 2024, M. Dispa prend bonne note de la réponse de la ministre confirmant qu'aucune économie structurelle dans son budget n'a été réalisée, contrairement aux propos du ministre-président.

En ce qui concerne les arts de la scène et les contrats-programmes, l'intervenant est insatisfait. Il ne remet pas en cause le travail des instances d'avis. Mais il évoque les suspicions qui sont le résultat d'une incompréhension à l'égard des décisions prises. Il constate qu'il n'y a aucune clé de lecture et que la ministre même alimente cette forme d'incompréhension par des positions à géométrie variable. Il y a une absence de compréhension mutuelle constatée dans une série de dossiers. M. Dispa émet un doute sur l'application cohérente des critères du décret et regrette que la ministre ait introduit des considérations extérieures aux critères du décret, ce qui rend les discussions incompréhensibles et suscite la colère chez certains.

Au sujet de l'annonce sur la perte des dotations et le dispositif de transition mis en place, M. Dispa y voit la métaphore des soins palliatifs voire de l'euthanasie. Pour lui, c'est une transition cruelle vers le néant pour ceux qui pouvaient se prévaloir d'une réelle expertise et d'une réelle expérience. Il regrette par ailleurs que la ministre se soit mise aux abonnés absents, renvoyant les opérateurs qu'elle a elle-même condamnés aux instances, ce qui est cruel, ou au Conseil d'État, ce qui est lourd et fastidieux.

En ce qui concerne les médias, M. Dispa prendra la peine de lire cette annexe 4 de façon minutieuse.

Terminant sur les concertations avec la Région wallonne qu'il estime insuffisantes dans plusieurs dossiers, M. Dispa remercie la ministre qui ne fait que confirmer cet élément dans ses réponses. Cette législature se solde pour lui par un constat d'insuffisance et d'échec.

Mme Goffinet, concernant le volet petit enfance, pense que le budget comprend quelques avancées afin de répondre à la crise actuelle. Mais pour les réaliser, il va falloir traduire ces intentions en effectivité. Des concertations vont devoir être menées avec les partenaires sociaux ou avec l'ONE et elle estime qu'au vu de la législature et des discussions avec les uns et les autres, il sera difficile d'être rassuré sur plusieurs points.

Enfin, concernant le secteur Accueil Temps Libre, Mme Goffinet constate que nous restons en attente, ce qui est regrettable.

M. Segers rappelle que le *modus operandi* de nos travaux est le choix de la Conférence des Présidents.

Il se réjouit de la réponse de la ministre sur le décret diffusions, attendu car il est particulièrement important pour les créateurs. C'est aussi une des pièces au refinancement de la culture.

Ce député en profite également pour rappeler le principe de recours par rapport au décret. Ainsi le théâtre de la parole à Bruxelles bénéficie d'une double subvention en faisant la même mission que la maison du conte. Il y a là une réponse que nous, parlementaires, pouvons donner. M. Segers pense que nous pouvons aussi inviter les opérateurs qui ont reçu un avis négatif à introduire un recours. Il nous revient de les informer sur la procédure permettant de remettre en question l'avis formulé à leur rencontre. Aussi, pour que les recours se passent au mieux, la meilleure méthode est que les opérateurs reçoivent les avis et puissent les analyser pour, au final, en discuter avec le pouvoir exécutif. L'intervenant pense que nous devons essayer d'être constructifs et de trouver des réponses à offrir aux opérateurs.

En réponse à M. Dispa, sur l'usage du terme fin de carrière, M. Segers reconnaît que ce terme n'est pas bon. La question qui se pose pour les personnes avec un contrat-programme et qui, dans celui-ci, ne peuvent pas exprimer ce qu'ils souhaitent faire après une expérience accumulée, et que le décret ne leur permet pas cela, est de voir comment leur proposer cet accompagnement de transition. Comment faire de l'expérience quelque chose de valorisé ? Il y a une piste politique à trouver dans ce cas et il y a un travail à mener avec le secteur. Nous disposons de capacités de réponses autres que les budgets, qui sont sur les autres champs de compétence de la culture.

Mme la ministre souhaite apporter des éclaircissements à des questions bien précises.

En réponse à M. Maroy, si ça n'apparaît pas dans la dotation du CCA, ça apparaît dans le budget de celui-ci en recettes propres. Il s'agit de l'AB 1.3.3810. C'est comptabilisé comme recettes propres et non comme dotations au CCA.

En réponse à M. Gardier sur le décret et le processus qu'il juge peu clair, la ministre précise que le décret prévoit un certain processus et puis il y a des modalités à un moment donné. Avant que le gouvernement ne prenne ses décisions, il y a eu des fuites de l'avis de part et d'autre, ce qui a créé énormément d'inquiétude dans le secteur. On a essayé dès lors avec le gouvernement de voir comment on anticipe le laps de temps nécessaire pour écrire les motivations que vont recevoir les opérateurs et le moment où la décision est prise. Directement, le jour où la décision a été prise,

les montants ont été publiés pour tout le monde, mais un courriel individualisé était adressé à chaque opérateur pour expliquer comment cela allait se passer. Actuellement, toute une série d'avis ont été envoyés, d'autres sont en cours. C'est sur la base de ces avis et sur la base d'éléments motivés que les opérateurs vont pouvoir réagir et que vont être établis les contrats-programmes.

En réponse à M. Dispa, elle se refuse de communiquer sur certains éléments que les opérateurs eux-mêmes n'ont pas eu connaissance, malgré le fait qu'ils se soient épanchés dans la presse. Si elle ne s'explique pas, c'est dans le respect de la procédure.

Concernant le décret gouvernance, mais aussi de façon plus générale, elle rappelle que c'est Mme Gréoli qui l'a soutenu quand elle exerçait les mêmes fonctions. La vertu d'instaurer une chambre de recours et de pouvoir faire des recours est un élément favorable. Toutefois, tant pour cette partie-là que pour l'ensemble du processus, une évaluation sera nécessaire. Elle ne dit pas que le processus est parfait, elle s'est inscrite dans le décret et fera, par la suite, les évaluations nécessaires.

M. Dispa entend M. Segers, sur la valorisation de l'expérience, mais la réflexion est un peu tardive, le couperet étant tombé sur un certain nombre d'opérateurs expérimentés. Il se demande pourquoi avoir dévalorisé l'expérience. C'est une posture politique qui doit être assumée. Même si certains sont heureux, des dégâts importants ont été faits. L'évaluation pour ces opérateurs-là arrive trop tard.

M. Maroy souligne que les propos de M. Segers sur la procédure ne sont pas corrects. La Conférence des présidents a laissé le choix aux commissions de déterminer leur mode de fonctionnement. C'est la présidente qui est libre d'organiser les travaux comme elle le sent, résultat incohérent à ses yeux.

Sur la maison du conte, il ne doute pas que M. Segers soit un super député avec de super pouvoirs, y compris celui de signer un chèque ! Mais ayant eu les réponses sur la procédure de recours, il ne manquera pas de les informer et de revenir vers la ministre avec des questions, car six emplois sont en jeu.

M. Gardier, par rapport à l'information assez abrupte, comprend que cela crée des frustrations et de l'inquiétude, ce qui ne répond pas à la question de base, à savoir : à partir du moment où on se dirige vers des décisions négatives avec un impact énorme pour certains acteurs, y a-t-il eu une concertation quelconque ou ces personnes l'ont-elles appris à travers un tableau Excel livré dans un contexte d'urgence par rapport à des fuites ?

3 Examen des articles

À l'A.B. 12.31 (D.O. 11 – Programme 3) **M. Dispa** note une diminution de 10% des crédits et demande à Mme la Ministre si des actions auront bien lieu s'agissant d'une thématique pour laquelle elle affiche régulièrement son attachement.

Mme la ministre répond qu'il n'y a pas de diminution, mais qu'il s'agit d'un transfert vers d'autres articles dont l'A.B. 33.08.

M. Dispa fait état d'une augmentation des crédits de l'A.B. 44.01 (D.O. 15 – Programme 2) motivée par l'installation de bornes de recharge et de fontaines d'eau sur certains sites culturels. Il demande à cet égard comment il est prévu de procéder, si un appel à projets est envisagé ainsi que les sites bénéficiaires.

Mme la ministre indique qu'il s'agit d'une action transversale menée par la Direction générale des Infrastructures et qu'elle ne dispose par conséquent pas du détail.

À la D.O. 20 – Programme 2 (arts vivants), **M. Dispa** constate une grande disparité entre les moyens d'action et les moyens de paiement puisque désormais le calcul se fait sur une base pluriannuelle et cite l'A.B. 33.00 en exemple.

Mme la ministre précise que le montant indiqué correspond au solde de l'engagement pluriannuel dans la partie de liquidation annuelle et qu'en l'occurrence le montant indiqué pour l'A.B. 33.00 constitue une preuve du refinancement par rapport au budget initial.

3.1 *Division organique 11*

M. Dupont demande un complément d'information sur la baisse constatée des crédits à l'A.B. 33.08 et les projets affectés.

Mme la ministre répond que pour les A.B. 33.08 des Programmes 1 et 8 la diminution s'explique par la logique des engagements pluriannuels. La diminution des crédits de liquidation à l'A.B. 33.08 s'explique par un transfert à l'A.B. 33.01. Au total il s'agit d'une augmentation de 180.000 euros pour les deux A.B.

M. Dispa, concernant l'A.B. 41.01 du Programme 1, demande les missions et études commandées pour les prochains mois et les avancées s'agissant du cadastre de l'emploi dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne l'A.B. 33.03 du Programme 3, l'orateur constate une augmentation de crédits pour 2024 et demande ce qu'il en sera pour Mons 2025 et si des interventions sur d'autres A.B. sont prévues.

Mme la ministre répond qu'il n'y a plus de crédits prévus à ce stade pour Mons 2025 puisque l'engagement est parvenu à son terme. Le cadastre du secteur

socioculturel est toujours en cours, un chantier de modernisation touche par ailleurs à sa fin et des données des autres secteurs du non marchand sont nécessaires pour une révision globale. Il s'agit donc d'un travail d'ampleur qui prend du temps. S'agissant des études, certaines prévues en 2022 ont été déplacées en 2023 pour raison technique. L'oratrice ne dispose pas de données à ce propos pour ce qui est prévu en 2024, mais assure que les études en cours se poursuivent.

M. Dispa demande les prochaines échéances pour le cadastre.

Mme la ministre indique qu'elle n'est pas en mesure d'apporter une telle réponse dans l'immédiat et qu'elle attend d'en disposer pour en informer la commission.

3.2 Division organique 15

M. Gardier fait état de l'augmentation des coûts du chantier de restauration du grand théâtre de Verviers et demande si l'augmentation demandée par la Ville de Verviers à La Fédération Wallonie-Bruxelles, résultant notamment de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, sera honorée ainsi que les prochaines étapes et échéances.

Mme la ministre confirme qu'une augmentation de 3,5 millions d'euros viendra s'ajouter au montant initialement prévu de 10 millions d'euros et que le chantier ne sera pas ralenti pour raison budgétaire.

Mme Goffinet, concernant l'A.B. 41.03 ne comprend pas les explications données quant à la méthode de calcul et demande à quoi correspond le solde indiqué. S'agissant de la dotation spécifique à destination des rythmes scolaires, l'oratrice constate une diminution et s'en étonne alors qu'au cours d'une audition récente par la commission d'un représentant de l'O.N.E. il a été exposé en quoi le soutien avait été utile et qu'une augmentation des crédits était attendue. Enfin, à l'A.B. 41.08, elle demande qui est concerné par ce budget en plus des écocrèches.

Mme la ministre répond qu'à l'A.B. 41.03 le montant correspond aux réserves ainsi qu'au solde à financer et qu'il convient de compter sur d'autres sources de financement et pas uniquement pour 2024. En ce qui concerne les rythmes scolaires, il existe un accord du gouvernement pour l'initial. Jusqu'en 2023, il y a un accord pour les crédits sur ce poste. Elle indique avoir lutté pour que cette ligne ne soit pas réduite à néant, mais constate en effet une légère diminution. Enfin, l'A.B. 41.08 finance, outre les écocrèches les organismes suivants : les SASPE, l'éveil culturel, l'AES1, la coordination subventionnée par l'O.N.E., certains dépistages, les PSE, la médecine préventive, la formation continue, l'accompagnement de SOS Enfants, le pilotage de l'O.N.E., les initiatives déficiences à l'O.N.E. et le recrutement et la politique des ressources humaines. Il s'agit de toute l'annexe 6 du contrat de gestion sauf les quatre A.B. spécifiques.

3.3 Division organique 20

M. Dupont demande les raisons de la diminution des crédits à l'A.B. 33.03 du Programme 3 portant sur l'O.R.C.W.

M. Gardier se joint à la question.

M. Dispa également, mais regrette également, au Programme 1, le statu quo des contrats première embauche. À l'A.B. 31.01 l'orateur questionne l'utilité de la plateforme résultant de l'accord de coopération. À l'A.B. 33.01, il demande de faire le point sur le nombre de fédérations reconnues et les reconnaissances prévues. À l'A.B. 33.02, il regrette la diminution des crédits et la pénalisation des acteurs. À l'A.B. 33.00, il questionne à nouveau le statu quo et s'interroge sur l'absence d'évolution des deux dispositifs. Enfin, aux A.B. 52.21 et 63.51, il constate que les crédits sont à 0 et questionne dès lors sur l'absence de possibilité d'aide pour les champs concernés.

Mme la ministre commence son intervention en abordant l'O.R.C.W. et précise que l'avis de l'instance est négatif. Le gouvernement a toutefois estimé qu'il fallait néanmoins maintenir cet opérateur en proposant un accompagnement en vue de rencontrer les remarques de l'avis de l'instance. Concernant les contrats première embauche, le gouvernement a fait le choix de reprendre l'enveloppe existante en l'état. L'accord de coopération pour la plateforme a permis la réalisation de divers projets de qualité grâce au financement paritaire. S'agissant des fédérations, un nouvel appel a été lancé pour de nouvelles fédérations et à ce stade deux nouvelles fédérations seraient reconnues : improvisation et humour. À l'A.B. 33.00 il n'y a pas de différence, mais ces mécanismes font partie du décret diffusion pour lequel Mme la ministre a défendu une intervention. Ce texte vient de passer en seconde lecture au gouvernement. À l'A.B. 33.02, ce qui existait en 2023 est maintenu en l'état pour 2024. Enfin, s'agissant des A.B. 52.21 et 63.51, la mise à 0 des crédits facultatifs sont désormais alloués aux arts de la scène.

M. Dispa revenant sur l'accord de coopération, regrette le manque de projets d'importance politique majeure prévus par le texte alors que la matière ne manque pas. À l'A.B. 33.00 Mme la ministre mentionne le décret diffusion, mais constate qu'une indexation n'est pas possible en 2024. S'agissant de l'O.R.C.W., l'instance ayant remis un avis négatif, l'orateur souligne la contradiction avec la position précédemment affichée par Mme la ministre. Il demande de plus la liste des organismes qui ont reçu un financement malgré l'avis négatif de l'instance.

M. Gardier s'étonne que l'instance ait remis un avis négatif et souligne la reconnaissance sur la scène internationale ainsi que les diverses activités à destination de la jeunesse pour les sensibiliser à la musique classique.

Mme la ministre répond que l'instance d'avis reçoit pour instruction d'étudier le dossier dans un cadre budgétaire donné, avec une fourchette haute et basse. Le gouvernement quant à lui a procédé à une analyse transversale. Il a constaté trois types de déséquilibres : financier, territorial et en matière d'emploi. Les choix opérés par le gouvernement découlent de sa volonté non d'établir une égalité parfaite, mais d'en tenir compte. Il en est de même pour l'équilibre entre les acteurs en place et les nouveaux venus. L'opérateur recevra l'avis avec le détail et Mme la ministre rappelle sa volonté de l'accompagner afin de lui permettre de rencontrer les critères du décret. Au final, l'enveloppe ne diminuera pas, mais un montant indexé proviendra du PK pour une action avec les jeunes.

M. Dispa se réjouit de la rectification opérée en l'occurrence par le gouvernement et souscrit aux arguments de M. Gardier. Tous les opérateurs n'ont toutefois pas bénéficié de ce rééquilibrage et il souhaite obtenir la liste des bénéficiaires à ce titre et des montants pour aller au-delà de l'avis. Il en fait une question de transparence.

Mme la ministre ne dispose pas en l'état de ladite liste, mais précise que chaque opérateur va recevoir une motivation pour le montant alloué. Elle ajoute que le gouvernement n'est jamais allé en deçà de l'existant.

M. Dispa ne peut se satisfaire de ces explications au cas par cas et demande que les parlementaires disposent d'une liste même si elle devait être transmise par la suite. Il demande en outre le montant global.

Mme la ministre rappelle que le montant global est de 7,5 millions d'euros, en sus des 10 millions déjà sécurisés.

M. Dispa demande la répartition de ce montant et les motivations.

M. Dupont, au Programme 7, constate la diminution du montant alloué à Point Culture et le regrette même s'il n'y a pas de surprise alors que la trajectoire est établie. Il demande ce qu'il en sera pour l'avenir des collections et de l'emploi.

Mme la ministre confirme la trajectoire déjà discutée et rappelle l'apport exceptionnel en 2023 pour soutenir le personnel.

M. Dupont acte la fin du démembrement de la culture par le gouvernement.

M. Dispa, au Programme 2, rappelle la demande de la liste et relève le manque de transparence avec l'absence de ventilation des montants par secteur. Il s'interroge de plus sur l'utilisation pour les aides ponctuelles des arts vivants de sommes dévolues au plan SACHA de lutte contre les violences sexistes et sexuelles à son détriment. À l'A.B. 33.00, il y avait eu une augmentation à l'ajustement qui n'est pas reproduit pour 2024 ce qui lui paraît incohérent. Il en est de même pour l'A.B. 33.00 des Programmes 3 et 4. Pour l'application du décret de sauvegarde du

patrimoine immatériel voté récemment, un refinancement avait été annoncé. Le commissaire s'interroge sur ce qu'il en sera en 2024. Au Programme 5, il note une diminution du budget or, il souligne l'importance du projet pilote de 2023 en faveur de la rémunération des artistes plasticiens dans huit lieux de la Fédération. Il demande dès lors ce qu'il en sera pour 2024, si les montants sont reconduits et si d'autres lieux sont envisagés.

Mme la ministre explique les A.B. 33.00 par le transfert des aides pluriannuelles qui sont passées dans les enveloppes des contrats programmes. Il est prévu qu'un seul décret régie désormais ces enveloppes. Au global, 3,814 millions d'euros sont prévus et indexés. Ce montant ne concerne pas le plan SACHA qui n'est plus inscrit sur cet A.B. qui a été doublé à 120.000 euros. En ce qui concerne les projets-pilotes en art plastique, ils relèvent de l'A.B. 20.33.00.51. Le soutien est poursuivi avec un processus d'évaluation en cours pour identifier au regard d'une grille de référence la juste rémunération en collaboration avec la fédération idoine.

M. Dispa relève qu'au Programme 6 se cristallise la frustration du secteur du livre qui se sent maltraité alors que des diminutions importantes de crédits sont observées. Au Programme 7, à l'A.B. 33.00, l'exposé particulier évoque une indexation. L'orateur demande ce qu'il en est des nouvelles demandes de montée de catégorie et si un budget est prévu à cet effet. À l'A.B 33.00 portant sur les bibliothèques, 300.000 euros sont prévus pour le financement du décret à 100%. Il s'en étonne alors que cela semblait déjà acquis. Il demande donc la raison de ce montant supplémentaire. À l'A.B. 33.00 du Programme 74, l'orateur demande la ventilation des aides facultatives pour les différents secteurs et les critères de répartition ainsi que les dossiers soumis aux chambres d'avis. À l'A.B. 43.11 du Programme 77, le commissaire s'interroge sur la pertinence d'une subvention particulière au réseau des bibliothèques de Chaudfontaine alors qu'il est désormais reconnu et pourrait relever du régime commun. S'agissant de la lecture publique, des dispositions spécifiques sont prévues dans le décret adopté récemment en révision de celui de 2019. M. Dispa souhaite savoir si les dispositifs spécifiques sont finançables dans le cadre de la mise en œuvre dudit décret. Mme la ministre avait en effet à cette occasion fait état d'une évaluation budgétaire d'un million d'euros.

Mme la ministre, revenant sur les centres culturels, indique une indexation et un montant en vue des nouvelles reconnaissances comme pour celui de Nivelles. Les 100% sont donc atteints, mais les nouveaux centres seront reconnus aux mêmes conditions d'où l'augmentation. En ce qui concerne les bibliothèques, la trajectoire de refinancement se poursuit avec une augmentation de 30% sur la législature. Sont inscrits 400.000 euros au budget pour 2024 en vue de la reconnaissance de cinq nouvelles bibliothèques. Elle ne dispose pas du détail pour la question portant sur le Programme 74. S'agissant du patrimoine immatériel, aucun nouveau montant n'a été obtenu en conclave budgétaire, mais le décret peut toutefois être mis en œuvre.

est actuellement menée par l'Administration sur la manière d'y faire face le cas échéant. En ce qui concerne le réseau des bibliothèques de Chaudfontaine, Mme la ministre ne dispose d'aucune information particulière et n'a pas d'objection à une évolution du dispositif tel qu'il est actuellement prévu. Enfin, s'agissant des nouveaux dispositifs de lecture, ils seront activés à la demande du gouvernement. Ce ne sera pas le cas cette année, mais cela peut l'être au fur et à mesure des demandes.

M. Dispa regrette que les dispositifs décrets nouveaux ne trouvent pas de concrétisation budgétaire. Il en est de même en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel.

3.4 Division organique 23

À l'A.B. 33.35 du Programme 1, **M. Dupont** constate que les crédits destinés à l'alphabétisation sont réduits à 0. Il en demande la raison et la destination des fonds liquidés au cours de l'année écoulée.

M. Dispa, à l'A.B. 33.06, note une augmentation importante pour corriger une erreur au budget initial 2023. Il demande s'il y a de nouvelles reconnaissances prévues à ce titre.

Mme la ministre que la procédure est identique aux années précédentes, qu'elle est en cours et qu'à ce stade elle n'est pas en mesure d'apporter davantage d'information. À l'A.B. 33.35, il n'y a pas eu d'appel à projets pour 2024. Une attention particulière est en outre portée à l'alphabétisation par le maintien d'un collaborateur en charge de la coordination de l'action en ce sens afin de mieux soutenir le secteur. Les moyens ponctuels dégagés pour 2023 ont été pérennisés.

3.5 Division organique 25

À l'A.B. 00.01 du Programme 1, **M. Dupont** note une diminution importante des crédits et demande quelles sont les politiques développées et prévues à ce titre.

M. Dispa demande comment se traduiront dans le budget de 2024 les bonus durabilité et égalité récemment adoptés.

M. Dupont s'étonne de la diminution des crédits prévus aux A.B. 31.01 et 31.02 alors que les besoins sont importants.

Mme la ministre précise qu'à l'A.B. 00.01 il s'agit de provisions non affectées qui ont été réduites et que par conséquent aucun opérateur n'y perd. Aux A.B. 31.01 et 31.02, comme chaque année la programmation se décide en février et il n'est donc pas possible de prévoir un montant ferme à ce stade. La volonté est d'allouer un montant au moins équivalent à celui de l'année écoulée. S'agissant des bonus durabilité et égalité, aucun budget n'est prévu dans la nouvelle version du décret

modifié. C'est le bonus durabilité qui sera mis en œuvre dans un premier temps, mais aucune estimation du montant n'est encore disponible.

M. Dispa s'interroge sur le financement du gaming pour 2024.

Mme la ministre renvoie à son exposé général pour ce point

4 Vote et confiance

Pour le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 617 (2023-2024) n° 1) et conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 9 voix contre 3, son adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

À l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

Pour le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2024 - *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission (Doc. 620 (2023-2024), n°1) et conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 9 voix contre 3, son adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

À l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le rapporteur,

M. M. Segers

La présidente,

Mme V. Delporte